

Coordination
des **Fédérations et Associations**
de **Culture et de Communication**

L'impact sur la société des associations culturelles et de communication de la **C O F A C**

Version longue (TGV)



avec le soutien de :



Parthenay, octobre 2006

Les associations participent activement et depuis plus de 100 ans à l'animation de la vie de notre société. La richesse d'un pays se calcule de façon mécanique – et d'aucuns disent de façon objective – à partir du chiffre d'affaires des entreprises commerciales, industrielles et de service ; elle se mesure aussi – mais c'est plus difficile à objectiver – en production de lien social, en utilité sociale et en qualité de vie. Et les associations sont une pierre angulaire du « vivre ensemble » de notre société .

Comment les politiques publiques peuvent-elle mieux s'appuyer, prendre en compte, s'articuler avec les énergies des 180 000 associations culturelles ? Quels impacts peuvent avoir les centaines de milliers d'amateurs et de bénévoles, sans oublier leurs 150 000 salariés, qui militent au sein des associations culturelles ? Comment les évaluer ?

Telles étaient les questions à l'origine de la commande de cette étude, réalisée en 2005 et 2006, grâce aux financements du Conseil du Développement de la Vie associative (Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative) ainsi que de deux partenaires privés, bien connus dans le domaine de l'économie sociale : le Crédit Coopératif et la SMACL (Mutuelle d'assurance des Collectivités locales).

*Comme souvent, les premiers enseignements ne sont pas exactement ceux que l'on attendait. L'étude aura d'abord permis aux 16 fédérations membres de la COFAC de **mieux se connaître** et de comparer leurs modes d'organisation et de représentation de leurs terrains respectifs. Elle aura aussi été l'occasion de s'interroger sur la **notion même de l'évaluation**. Comment évaluer, pourquoi, sur quels critères, qui le fait ? Il est nécessaire que les associations culturelles réfléchissent à cette question au moment où l'Etat a mis en place la réforme des financements publics avec la LOLF où la notion d'évaluation est omniprésente et là aussi avec d'énormes inconnues sur les critères d'évaluation.*

Après avoir rencontré chacune des Fédérations d'associations culturelles et de communication qui constituent la COFAC, puis à travers une trentaine d'entretiens avec des associations de terrain et 10 portraits de responsables associatifs, l'agence Belokane dégage 6 types d'impacts de l'action des associations sur la société :

- sur la démocratisation et la démocratie culturelle
- sur le développement de la personne
- sur le développement du lien social et de la citoyenneté
- sur l'aménagement, la valorisation et la cohésion des territoires
- sur le développement du secteur culturel
- sur l'économie

Elle les illustre avec des citations tirées de ces entretiens et propose des pistes pour leur évaluation. Cette étude est disponible en deux versions, une version RER, lisible en 15 ou 20 minutes et une version TGV, lisible en 1h30 / 2h. Elles sont disponibles en particulier sur le site Internet de la COFAC, www.cofac.asso.fr.

Avec cette étude, la COFAC continuera d'œuvrer auprès des pouvoirs publics, de l'Etat et des collectivités territoriales, pour définir des stratégies associatives culturelles nationales et régionales.

Jean Bernard Gins, ancien Président de la COFAC
et
Pierre-Olivier Laulanné, Président de la COFAC

Si chacun peut éprouver au jour le jour dans ses pratiques culturelles que les associations favorisent le « vivre ensemble », le bien-être des individus et le dynamisme de la vie culturelle, il est cependant difficile de le prouver à grande échelle. C'est pourtant ce que souhaitent les membres de la COFAC, Coordination des fédérations et associations de culture et de communication.

Cette étude a pour objectif de fournir des informations permettant **d'analyser et d'étayer les différents impacts des associations culturelles et de communication membres de la COFAC sur la société, les territoires et les individus.**

Menée, à la demande de la COFAC, par l'agence Belokane, cette étude se fonde sur la collecte d'observations de différents responsables des fédérations et d'associations locales ainsi que de quelques membres ou salariés de ces associations. Elle a ensuite consisté à comparer les objectifs des associations, les moyens mis en oeuvre pour les atteindre et leurs résultats, pour déterminer, au-delà de l'hétérogénéité du réseau, les impacts communs.

Ce travail contribue à une meilleure connaissance de cette jeune coordination. L'enjeu est maintenant d'accéder à une **meilleure reconnaissance par les institutions et ses partenaires.**

Cette étude marque également une avancée dans l'analyse des impacts des associations culturelles sur la société. En effet, elle démontre que **les associations culturelles membres de la COFAC contribuent :**

- à la démocratisation et à la démocratie culturelle
- au développement de la personne
- au développement du lien social et de la citoyenneté
- à l'aménagement, la valorisation et la cohésion des territoires
- au développement des secteurs culturels
- au développement économique

Ces impacts sont interdépendants : le développement de la personne influe sur celui du lien social ; l'aménagement du territoire a des conséquences sur la vie économique ; la démocratisation joue sur le secteur culturel ; l'aménagement du territoire facilite la démocratisation, et ainsi de suite. Les quatre premiers impacts correspondent à des objectifs affichés par les associations, et à des résultats directs assez aisément observables. Les deux derniers sont plus indirects.

Pour aller plus loin, le secteur associatif culturel doit s'emparer des questions d'évaluation et participer à la mise en place des outils nécessaires.. Cela peut paraître fastidieux mais permettrait aux associations et aux fédérations de mieux se connaître et d'affiner leur argumentaire auprès des pouvoirs publics et autres partenaires, et de balayer certaines idées reçues (« les amateurs prennent le travail des professionnels », « les associations culturelles sont budgétivores », etc.).

L'identification de ces impacts montre le **rôle central du monde associatif** en tant que creuset politique et culturel. Il contribue en effet à la diversité culturelle, à l'amélioration de la qualité de vie ainsi qu'à la vivacité de la vie démocratique française.

Reste à le connaître et le reconnaître pleinement.

Une version synthétique de cette étude (30 pages) est également disponible.

Table des matières

Edito	2
Résumé	3
Méthodologie générale de l'étude	9

Première partie :

Qu'est-ce qu'évaluer les impacts des associations ?	11
I. Qu'est-ce que l'évaluation ? De l'importance des mots que l'on utilise	12
1 - Qu'est-ce qu'évaluer ?	13
2 - Que peut-on évaluer ?	15
2.a) Utilité sociale	15
2.b) Intérêt général	16
2.c) Au nom de quoi agissent les associations ?	17
3 - Autres définitions utiles	18
4 - Quelles définitions opérationnelles pour l'étude de la COFAC ?	19
II. Analyse de différentes méthodes d'évaluation	21
1 - Complexité de l'évaluation :	21
2 - Etudes menées dans le champ de l'économie sociale et solidaire	22
2.a) Collège coopératif - Tremplin, L'utilité sociale dans dix champs d'activité de l'économie solidaire en Provence-Alpes-Côte-d'Azur	22
2.b) Culture et Promotion - Eclairages sur l'évaluation de l'utilité sociale des associations	23
3 - Quelques études menées dans le secteur associatif culturel	23
3.a) Culture & Proximité/Opale - Grille d'analyse d'une association culturelle - 2001	23
3.b) A la recherche de l'utilité sociale : étude sur la compagnie ParOles	24
3.c) Pour un système d'évaluation pérenne des actions de développement culturel : étude des « externalités positives » sur les publics et territoires du projet + 2 Bass de l'association RIF	24
4 - Ce que l'on peut retirer de ces études :	26
5 - Compilation d'indicateurs	27
5.a) Indicateurs de résultats	27
5.b) Indicateurs d'impacts	27

Deuxième partie :

Que savons-nous des associations culturelles ?	29
I. Le profil des associations culturelles	30
I.1) Le paysage associatif	30
I.2) Près d'une association sur cinq est une association culturelle	31
I.3) La plus grande partie des structures culturelles sont des associations	31
I.4) En perpétuel mouvement	32
I.5) Une majorité d'associations de petite taille	32
I.6) Un poids économique non négligeable	32
I.7) Un fort ancrage dans le tissu local	33
I.8) L'importance du travail bénévole	33
I.9) L'emploi : fragile	33
II. Typologies des associations culturelles	35
II.1) Par secteur d'activité	35
II.2) Par objectif	35

II.3) Par niveau de financement	35
III. Les forces vives des associations culturelles	37
III.1) Les adhérents : une personne sur dix est membre d'une association culturelle.....	37
III.2) Les amateurs : une personne sur deux a eu une pratique artistique	38
Pratique artistique	38
Pratique culturelle.....	40
III.3) Le secteur le plus riche en bénévoles.....	41
III.4) Les volontaires : un nouveau statut à surveiller.....	43
III.5) Amateurs et professionnels : frères ennemis ?.....	43
IV. Bref historique des relations entre associations et politiques culturelles	45
V. Les tensions actuelles	46
VI. Place de la COFAC et de ses associations dans le paysage culturel	49

Troisième partie :

Qui sont les fédérations de la COFAC ?	50
I. Méthodologie	51
II. Vers une représentation du secteur associatif culturel	53
III. Historique comparé des fédérations et associations de la COFAC	53
III.1) De 1850 à la fin de la Deuxième Guerre Mondiale : Les débuts de la structuration de la vie culturelle associative	54
III.2) De l'après-guerre à mai 68 : La naissance d'une incompréhension entre association et élus	55
III.3) Des années 1970 à aujourd'hui : Un nécessaire renouveau	55
III.4) Les fondateurs, figures exemplaires du monde associatif	56
IV. Des valeurs fortes et communes.....	57
V. Six catégories d'activités	59
V.1) L'animation du réseau, une action primordiale.....	59
V.2) La représentation et les actions auprès des pouvoirs publics	60
V.3) La formation.....	61
V.3.1) L'enseignement aux amateurs.....	61
V.3.2) La formation des encadrants : développer la qualité de la transmission	62
V.4) La diffusion	63
V.5) Des services spécifiques liés aux activités.....	64
V.6) Sauvegarde et renouvellement d'un patrimoine artistique et culturel	65
VI. Des structurations hétérogènes.....	67
VI.1) Organisation	67
VI.2) Territoire	69
VII. Réseau	69
VII.1) Secteur	69
VII.2) Les adhérents.....	70
VIII. Ressources humaines	71
VIII.1) Emplois permanents.....	71
VIII.1.1) Dans les fédérations	71
VIII.1.2) Dans les réseaux.....	73
VIII.2) Emplois non permanents.....	73
VIII.3) Les bénévoles	74

IX. Eléments budgétaires	77
X. Relations avec les pouvoirs publics	83
X.1) Relations avec l'État	83
X.2) Relations avec les collectivités territoriales	85
XI. Relations avec les autres fédérations et instances de la vie associative	87
XI.1) En France	87
XI.2) À l'international	88
XII. Relations avec la COFAC	88

Quatrième partie :

Quels sont les impacts des associations culturelles ? 90

I. Méthodologie de la quatrième partie	91
I.1) Intérêts et limites des résultats de l'étude	91
I.2) Un échantillon d'associations locales très diverses	92
I.2.1) Des activités variées	92
I.2.2) Adhérents, bénévoles, salariés : les forces vives des associations	93
I.2.3) Budget et ressources	93
I.2.4) Réseaux	93
II. Analyse et présentation des impacts	94
IMPACT 1 Les associations culturelles contribuent à la démocratisation et à la démocratie culturelle	95
IMPACT 2 Les associations culturelles contribuent au développement de la personne	98
IMPACT 3 Les associations culturelles contribuent au développement du lien social et de la citoyenneté	100
IMPACT 4 Les associations culturelles, actrices de l'aménagement, de la valorisation et de la cohésion des territoires	102
IMPACT 5 Les associations concourent au développement des secteurs culturels	105
IMPACT 6 Les associations culturelles facteurs de développement économique	108
III. Les difficultés rencontrées et la vision de l'avenir... ..	110
III.1) Difficultés	110
III.2) L'avenir	111

Cinquième partie :

Elisabeth, Stéphanie, Christine, Danielle, Isabelle, Tiffen, Hervé, Baptiste, Jany, Djamel... Qui sont-ils ? 112

Portraits	113
------------------------	------------

Annexes :

Annexe 1 : Les fédérations de la COFAC, liste des entretiens	135
Annexe 2 : Modèle du questionnaire envoyé aux fédérations	139
Annexe 3 : activités	151
Annexe 4 : Les supports de communication	152
Annexe 5 : Les commissions des fédérations	155
Annexe 6 : Les emplois de formateurs	158
Annexe 7 : Le réseau	159
Annexe 8 : Ressources humaines	160

Annexe 9 : Données budgétaires.....	163
Annexe 10 : Liste des associations enquêtées.....	164
Annexe 11 : Liste des tableaux et graphiques.....	166
Annexe 12 : Glossaire des sigles et abréviations utilisés.....	167
Bibliographie	168

Méthodologie générale de l'étude

Cette étude a été réalisée en plusieurs étapes entre avril 2005 et septembre 2006.

Etant donné son caractère encore novateur, nous avons été confrontés au manque de connaissances abouties sur le monde des associations culturelles et leur évaluation. Nous avons donc choisi de procéder pas à pas.

Dans un premier temps, nous avons éclairci les termes usuels et analysé les différentes expérimentations et méthodes utilisées dans le champ de l'économie sociale et solidaire, en particulier dans le secteur culturel, pour évaluer les impacts potentiels des associations. Nous avons montré qu'à la différence du contrôle ou de l'audit, l'évaluation repose sur la mise en place d'un dispositif complexe, associant tous les acteurs concernés par l'action ou la structure à évaluer. L'évaluation permet de mesurer quantitativement et qualitativement les effets directs et indirects d'une action, son efficience, son bien fondé. Le dispositif établi reposera sur la création d'outils de mesure adaptés à l'action de l'association. Plus l'évaluation porte sur une action complexe, plus il est nécessaire de disposer d'indicateurs variés.

L'évaluation passe donc par une consultation des différents acteurs partie prenante de l'action, ce qui permet de confronter les représentations. En effet, chacun possède des données et des analyses qu'il est intéressant de réunir. Sa réussite dépend de l'implication des acteurs dans le processus d'évaluation, ainsi que de la qualité des informations et des analyses.

Dans un deuxième temps, nous avons cherché à décrire le **contexte des associations culturelles** : taille et description du secteur, nombre de membres, bénévoles et salariés et enfin les relations avec leurs partenaires.

Dans un troisième temps, nous avons étudié les **seize fédérations et associations nationales** membres de la COFAC (qui à l'époque n'intégrait pas encore la CMJCF). L'Assemblée générale de la COFAC du 5 avril 2005 a en effet souhaité « *mieux mesurer ce que représente le secteur des bénévoles et des amateurs de la culture, en terme d'emploi, de public touché, du nombre d'associations fédérées* ». On peut noter que certaines fédérations ont déjà pris conscience de la nécessité de cette réflexion, qu'elles ont donc entamée, sur leurs impacts et les indicateurs permettant de les mesurer, mais ce n'est pas le cas de toutes.

Dans un quatrième temps, nous avons examiné les **impacts des associations** tels que nous avons pu les analyser à l'écoute des déclarations de 27 responsables d'associations locales. Cette analyse s'appuie également sur les entretiens réalisés dans la troisième partie avec 21 responsables de fédérations nationales qui ont une excellente connaissance du monde associatif au travers de leurs responsabilités au sein d'associations locales, régionales et nationales. Enfin, elle est complétée par les témoignages des 10 personnes interrogées pour leur **portrait** sur leur engagement associatif.

Nos interlocuteurs nous ont fait part des témoignages qu'ils ont reçus, ou de leurs propres

analyses des impacts de leur association. Leurs avis s'appuient sur leur riche expérience et leur vécu plus que sur une analyse statistique, même si certains peuvent d'ores et déjà étayer leur discours. Notre objectif a donc été de classer, de décrire et d'illustrer les six principaux impacts que nous avons identifiés. C'est le principal intérêt de cette étude.

Les associations interrogées ne disposent pas d'outils de mesure communs qui permettraient d'obtenir des résultats quantitatifs plus facilement exploitables. Par ailleurs, notons qu'il est parfois difficile d'évaluer quantitativement des éléments relevant du sensible et de la perception personnelle. Cela nécessiterait un travail de longue haleine, incluant une enquête auprès de leurs partenaires, leur public, leurs membres, leurs bénévoles et leurs salariés à l'image des démarches d'évaluation que nous avons présentées plus haut.

Bien que le sujet de l'évaluation des actions associatives soit de plus en plus prégnant, il n'a pas, à notre connaissance, été appliqué à grande échelle au domaine des associations culturelles d'amateurs et de bénévoles. Le caractère inédit de ce sujet nous laisse donc penser que l'analyse n'est pas définitive et évoluera selon les situations et la prise en compte de cet enjeu. D'éventuelles études régionales ultérieures pourraient également permettre d'ausculter le terrain de manière plus exhaustive.

Première partie

Qu'est-ce qu'évaluer les impacts des associations ?

Nous éclaircirons ici les termes usuels ainsi que les méthodes utilisées pour appréhender l'impact. Pour cela nous présenterons une synthèse de nos recherches, aussi bien dans la vision large de l'économie sociale et solidaire, que plus spécifiquement dans le champ culturel. Ceci nous permettra, à partir d'autres expériences de terrain, de construire une méthodologie adaptée aux travaux pour la COFAC.

I. Qu'est-ce que l'évaluation ? De l'importance des mots que l'on utilise

Les associations membres des fédérations qui composent la COFAC permettent à leurs différents publics de pratiquer un art, de se cultiver et d'agir pour faire vivre le patrimoine et la culture. Toutes ces pratiques créent certainement des conditions leur donnant l'occasion de s'épanouir personnellement, de s'ouvrir aux autres et de mieux vivre en société. Cette évidence expérimentée au jour le jour par chacun dans ses pratiques culturelles - la culture favorise le « vivre ensemble » - est pourtant difficile à étayer lorsqu'il s'agit de regarder les « grandes masses » et dans la durée. C'est pourtant le défi que souhaitent relever collectivement les fédérations de la COFAC.

Eclairer les différents impacts des associations membres de la COFAC sur les individus, les différents groupes sociaux, les territoires, c'est tout d'abord supposer qu'elles favorisent d'une certaine manière le **lien social**. C'est encore supposer que ce lien produit a une **valeur** pour la société.

Les associations qui ont depuis quelques années entrepris cette recherche utilisent le mot « *évaluation* », mais aussi « *utilité sociale* ». La démarche d'évaluation engagée par la COFAC s'insère dans le développement de la recherche et des actions en matière d'évaluation des associations depuis 20 ans.

L'enjeu est de taille car les différents acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) - voir les consultations régionales préalables au rapport de A. Lipietz¹ - expriment le souhait que leur utilité sociale soit reconnue, et leurs interlocuteurs désirent que le financement de cette production de lien social soit justifié par l'évaluation. Les mutuelles, les coopératives et les associations, qui composent ainsi le « *tiers secteur* » ou l'ESS, ont besoin de montrer leur spécificité vis-à-vis d'une part du secteur privé, et d'autre part du secteur public.

Les études, les recherches et les expérimentations en matière d'évaluation dans le secteur associatif sont abondantes et montrent un secteur socio-économique en pleine évolution. L'objet de ce rapport est de faire bénéficier la COFAC des enseignements des autres secteurs de l'économie

¹ *Rapport sur l'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale* - Ministère de l'emploi et de la solidarité, 1999

sociale et solidaire dans laquelle elle s'insère.

Même si le terme d'utilité sociale n'est pas retenu *a priori* par la commande de la COFAC, face à l'importance des ouvrages sur le sujet, nous avons souhaité exposer en quoi il faisait débat. En effet, il semble que débattre de la définition de l'utilité sociale d'une association, mais aussi de son action selon l'intérêt général, soit un bon exercice pour entreprendre une démarche d'évaluation de celle-ci.

Les facteurs qui ont conduit à ce développement des expérimentations en matière d'évaluation des actions des associations sont :

- les pouvoirs publics français, mais aussi communautaires européens, ont un intérêt et une action croissants pour évaluer leurs propres actions et les structures qu'ils financent.²
- les acteurs du secteur associatif, mutualiste et coopératif, eux-mêmes, sont très actifs dans leur démarche de justification des avantages fiscaux et des subventions et surtout de reconnaissance du fait que la richesse d'une société ne se mesure pas uniquement en termes monétaires. Cette idée³ soutient que la production de lien social, d'utilité sociale est également un facteur de richesse.

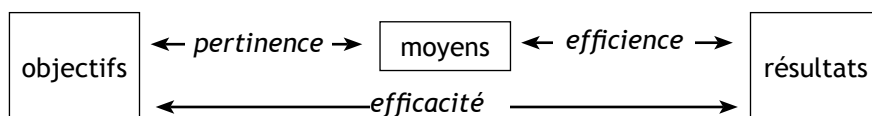
L'objectif de cette partie est d'éclaircir ce terme ainsi que ceux qui s'y rattachent, pour pouvoir présenter ensuite les méthodes repérées dans nos lectures, afin d'en tirer les enseignements pour réaliser l'étude initiée par la COFAC.

Nous nous attacherons à présenter le plus clairement possible les définitions en cours et en débat au sein du tiers secteur dans son ensemble et, dans la mesure du possible, dans les secteurs de la culture et de la communication. Ces définitions constituent l'outillage de base utile pour mettre en œuvre une démarche d'évaluation.

1 - Qu'est-ce qu'évaluer ?

C'est une analyse et un jugement sur la valeur d'une activité, fondés sur ses résultats (et/ou ses impacts) au regard des objectifs.

L'évaluation permet de réaliser une analyse partielle ou complète de l'efficience, de l'efficacité, et de la pertinence de l'action d'une association :



² Guide de l'évaluation des projets financés par l'Etat dans le cadre de conventions pluri-annuelles d'objectifs élaboré par la Délégation Interministérielle à l'Innovation sociale et à l'Economie Sociale en 2002

³ Développée par Patrick Viveret dans *Reconsidérer la richesse Rapport d'étape de la mission « nouveaux facteurs de richesses »* au Secrétaire d'Etat à l'économie solidaire, 2001

Lecture du schéma : la notion de pertinence décrit la relation entre les objectifs et les moyens d'une action.

L'évaluation se distingue des termes suivants :

Le **diagnostic** est un examen systématique des besoins, des enjeux et des problèmes. C'est donc une identification, une description des éléments de l'action.

Les **contrôles** portent en général sur la conformité de l'activité à un certain nombre de règles ou de normes. « A l'inverse de l'évaluation, le contrôle est secret, porte sur le court terme, intervient toujours *a posteriori* privilégie les moyens et la mise en œuvre et donc l'efficacité et n'a guère la possibilité de cerner les effets et les impacts . »⁴

« L'**audit** est un instrument de mesure des écarts entre les résultats atteints et les résultats attendus, dont l'objet n'est pas la sanction mais la réorientation de l'action (...). C'est à la fois un contrôle d'efficacité par la confrontation des objectifs visés et des résultats obtenus, un contrôle d'efficacité par la confrontation des moyens utilisés et des résultats atteints et un contrôle de pertinence par la confrontation des moyens et des objectifs »⁵

« Le contrôle et l'audit se réfèrent toutefois à des normes internes à l'organisation analysée (règles comptables, juridiques ou normes fonctionnelles) tandis que l'évaluation essaye d'appréhender d'un point de vue principalement « externe » les effets et/ou la valeur de l'action considérée ». ⁶

A la différence du contrôle ou de l'audit, l'**évaluation** repose donc sur la mise en place d'un dispositif complexe, associant tous les acteurs concernés par l'action ou la structure à évaluer.

Le contrôle mesure, limite et restreint les actions au fur et à mesure des résultats. L'évaluation est, pour certains, un concept qui s'inscrit dans une pratique « avancée » de la démocratie.

La méthodologie de l'évaluation est assez riche. Mais quelle que soit la méthode mise en œuvre, l'évaluation permettra de mesurer les effets directs et indirects d'une action, son efficacité, son bien fondé. Le dispositif établi reposera sur la création d'outils de mesure adaptés à l'action de l'association.

L'évaluation passe par une consultation des différents acteurs partie prenante de l'action, ce qui permet de confronter les représentations. En effet, chacun possède des données et des analyses qu'il est intéressant de réunir. Sa réussite dépend de l'implication des acteurs dans le processus d'évaluation, ainsi que de la qualité des informations et des analyses.

L'évaluation permet une mesure quantitative et qualitative des effets des actions. Plus l'évaluation porte sur une action complexe, plus il est nécessaire de disposer d'indicateurs

⁴ Moulinier Pierre, *L'évaluation au service des politiques culturelles locales*. La Documentation française, 1989, p.31

⁵ Chevallier Jacques, *Science administrative*. P.U.F, collection Thémis, Paris, 2002, p.546

⁶ Conseil scientifique de l'évaluation, *Petit guide de l'évaluation des politiques publiques*. La Documentation française, 1996, p.11

variés.

Par ailleurs, il existe plusieurs types d'évaluation :

- Evaluation *ex ante* : analyse et jugement d'une situation en vue de la mise en œuvre d'une action afin d'en déterminer les besoins, les résultats attendus et l'impact.
- Evaluation *in itinere* ou chemin faisant : analyse et jugement d'une action au cours de sa mise en œuvre.
- Evaluation *ex post* : analyse et jugement d'une action à la fin de sa mise en œuvre.

« Un processus d'évaluation peut être utile même si l'on ne trouve rien de nouveau. Il peut aider les agents à clarifier ce qu'ils font, à établir des priorités, à mieux allouer leurs ressources et à connaître les domaines qu'ils doivent améliorer. »⁷

2 - Que peut-on évaluer ?

2.a) Utilité sociale

Il s'agit de définir au préalable l'objet de l'évaluation propre à l'économie sociale et solidaire. Dans ce secteur multiforme, il existe des notions clés qui n'ont pas reçu une acception définitive.

La recherche menée par Jean-Claude Gosset confirme que « le concept d'utilité sociale n'a pas de définition claire, reconnue et acceptée par tous ».⁸

Selon la Délégation interministérielle à l'Innovation Sociale et à l'économie Sociale (DIES), est d'utilité sociale toute action qui vise, notamment, la satisfaction de besoins qui ne sont pas normalement ou suffisamment pris en compte par le marché, et s'exerce au profit de personnes dont la situation nécessite la compensation d'un désavantage sanitaire, social, éducatif ou économique.

A l'opposé de cette définition restrictive, le Conseil National de la Vie Associative, le plus impliqué dans ce débat sur l'utilité sociale, dresse dans son bilan 1994-95 la liste, qui sera par la suite résumée, des critères retenus pour qualifier l'utilité sociale :

- la primauté du projet, finalité de l'action de l'association ;
- le fonctionnement démocratique ;
- l'apport social de l'association à la collectivité, dont les indicateurs d'appréciation ne se mesurent pas seulement en termes économiques, mais aussi en termes de valeurs qu'une société se donne ;
- la non-lucrativité, qui est la marque de la différence avec le secteur

⁷ Cousquer Yves et Trosa S. *L'évaluation au service de l'avenir*. Rapport annuel 1999 du Comité National de l'Evaluation. Paris. La Documentation française. 2000. 216 pages

⁸ *Les critères d'appréciation de l'utilité sociale : une expérimentation sur le territoire du Hainaut-Cambrésis*. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité - Mission Recherche - Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire - DIES.

- commercial ;
- la gestion désintéressée, qui n'exclut ni la rigueur de gestion, ni la transparence financière ;
- la capacité à mobiliser la générosité humaine (bénévolat) ou financière (dons) ;
- le mixage des publics et l'ouverture ;
- les secteurs d'intervention peu ou mal couverts par les autres agents économiques et par les collectivités publiques ;
- l'existence de financements publics ou parapublics ;
- l'existence d'un agrément ministériel ou d'une habilitation.

Ces indicateurs de l'utilité sociale d'une association sont « non exclusifs, non cumulatifs et non exhaustifs les uns des autres et leur liste n'est pas limitative ».

Cette notion est donc bel est bien entrée dans les mœurs. Tout secteur de l'action socio-économique, qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation, de la culture ou de la protection de l'environnement, peut donner lieu à des activités d'utilité sociale.

La notion d'utilité sociale intervient notamment dans les règles de la fiscalité associative (les « 4 P ») mais aussi dans plusieurs lois, notamment :

- celle relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes (16 octobre 1996) ;
- celle relative à la lutte contre les exclusions (29 juillet 1998) ;
- celle fournissant une définition rénovée de l'action sociale et médico-sociale (2 janvier 2002) ;
- celle sur les SCIC (17 juillet 2001).

La définition que nous suggérons de retenir pour sa simplicité est la suivante « Il y a utilité sociale lorsque la collectivité, au sens large ou plus restreint du terme, profite aussi des effets produits par les prestations associatives et que ce bénéfice collectif est recherché en tant que tel par l'association »⁹.

2.b) Intérêt général

Concernant l'intérêt général, cette notion plus ancienne est présentée comme l'expression d'une volonté générale supérieure aux intérêts particuliers. Elle constitue l'objet du service public et sa justification. Elle n'a pas pour autant de définition dans un texte légal ou réglementaire.

On peut considérer qu'une mission est d'intérêt général dès lors qu'elle a pour objet de rendre un plus grand service à un public déterminé, soit parce qu'il est utile à une majorité de ce public, soit parce qu'il satisfait un besoin garanti par la loi ou la constitution, soit parce que sa réalisation aura des retombées directes ou indirectes favorables pour le public en général¹⁰. C'est une notion de référence dans la définition d'autres notions clefs comme celles de *service public* ou de *domaine public*.

⁹ Guillois Thierry, *Revue de droit fiscal* 1998

¹⁰ DIES

D'après Hubert Prévot¹¹, l'association a par définition un objet délimité, porté par un groupe plus ou moins fermé au profit de ses membres ou d'un public assez ciblé. Alors ? Ou bien il ne peut pas y avoir d'associations d'intérêt général, ou bien on assiste à un renversement et elles le deviennent toutes, puisqu'il est de l'intérêt général que la société civile soit vivante, la démocratie participative, le lien social développé, la solidarité et le désintéressement honorés et favorisés.

2.c) Au nom de quoi agissent les associations ?

La remise en cause de la notion d'*intérêt général* oriente le débat vers une approche plus pragmatique du rôle de l'Etat et des moyens à prendre pour rendre son action plus efficace. Selon les tenants de l'utilité sociale, l'Etat n'a pas le monopole de l'intérêt général.

« L'invocation de l'utilité sociale par les acteurs de l'économie sociale et solidaire traduirait la volonté d'affirmer la spécificité de leur apport à la reconsidération des modes d'expression de l'intérêt général »¹².

Le flou des deux notions est considéré par Jean Gadrey plus comme une force qu'une faiblesse, si les conditions du débat démocratique sont réunies. Plus que la définition des termes, c'est le processus de définition qui fonde la légitimité de la démarche.

Jean Gadrey¹³ distingue la production d'utilité individuelle (pour les membres, les usagers, les clients...) et la production d'utilité collective (pour les non-destinataires). Il faudrait donc distinguer, d'une part l'évaluation des performances et de la qualité des services, et d'autre part, l'évaluation de l'utilité sociale des activités, qui a une dimension de bien collectif.

L'intérêt de la notion d'utilité sociale est d'être une construction sociale¹⁴. Trois attitudes sont possibles : l'accepter, la juger comme floue ou ambiguë (mais non refusée pour autant), ou la rejeter. C'est aux membres de la COFAC d'en décider.

Par ailleurs, Jean-Pierre Decool suggère d'utiliser la notion d'*intérêt sociétal*. Bien qu'il ne la définisse pas, la citation suivante permet d'illustrer les valeurs qu'il y attache : « Redonner au citoyen toute sa place au sein de la société. Lui permettre de s'exprimer et de manifester son désir de donner ou de partager des valeurs communes. Ainsi peut-on envisager le rôle de l'association dans la société »¹⁵.

Participons donc au débat en apportant un témoignage inédit issu des associations culturelles et de communication ! Car il semble qu'il y ait dans l'économie sociale et solidaire un goût pour

¹¹ *Mission interne « Associations d'intérêt général »* Ministère de la Jeunesse et des Sports.

¹² *L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire. Une mise en perspective sur la base de travaux récents*. Rapport de synthèse pour la DIES et la MIRE (programme de recherche « L'économie sociale et solidaire en région »)

¹³ *Les bénéfices collectifs des activités de l'économie sociale et solidaire : une proposition de typologie et une réflexion sur le concept d'externalités*. Séminaire « Utilité sociale et bénéfices collectifs de l'économie sociale et solidaire », DIES, 2002

¹⁴ Gadrey Jean 2004, *op. cit.*

¹⁵ Decool Jean-Pierre, *op. cit.*, p. 49

la production de connaissance collective en la matière.

3 - Autres définitions utiles

Les définitions¹⁶ ci-dessous seront utiles à notre étude, mais elles font moins débat. Aussi, nous les présentons en liste.

Bénéficiaires : Les publics cibles d'un projet ou d'une action. (*)

Critère : Caractère, propriété observable à l'aide d'indicateurs, permettant de formuler un jugement. (*)

Convention : Forme que peut prendre la décision d'une collectivité publique d'attribuer une aide financière sous forme de subvention à une association. L'Etat est obligé de conclure une convention avec l'association (loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, article 10 alinéa 3), dès lors que le montant de la subvention dépasse 23 000 €. La convention peut avoir un caractère pluriannuel (**).

Finalité : Etat idéal souhaité. Il fait souvent référence à des valeurs. Une action permet d'y contribuer mais ne permettra pas de l'atteindre pleinement.

Impact : Changement socio-économique dû à l'action, au-delà de ses effets immédiats. Ils peuvent être attendus ou inattendus, positifs ou négatifs.

Indicateur : Outil de mesure

- indicateur de réalisation : mesure de la mise en œuvre d'une action ;
- indicateur de résultat : mesure des effets immédiats d'une action au regard de ses objectifs ;
- indicateur d'impact : mesure des effets de l'action à moyen ou long terme au regard d'une finalité.

Les indicateurs peuvent également mesurer des effets non attendus.

Lien social : Ensemble de relations entre des personnes, fondées sur des échanges réciproques et multiples et dans lesquels les personnes s'impliquent. Les relations contribuent à la vie sociale.

Objectif : Enoncé explicite, clair et précis, localisé dans l'espace et dans le temps, indiquant le résultat auquel doit aboutir l'action. Il est défini préalablement à l'action par un verbe d'action et est mesurable à travers des résultats attendus. (**)

¹⁶ Sources :

* Duclos Hélène et Jovignot Hélène, *op. cit.*

** DIES, *op. cit.*

Partenaires : L'ensemble des personnes physiques ou morales concernées par le projet ou l'action à évaluer : la personne, le service ou l'organisation qui décide de lancer l'évaluation, les collectivités publiques qui soutiennent le projet ou l'action, notamment. (**)

Représentation : Manière de voir et de comprendre les autres ou les situations. Elle est liée au vécu, à l'expérience des personnes et à la culture à laquelle elles appartiennent. (*)

Résultat : ce que les bénéficiaires obtiennent directement de l'action (*)

4 - Quelles définitions opérationnelles pour l'étude de la COFAC ?

La création d'un label d'utilité sociale a fait débat dans l'économie sociale et solidaire. Il y aurait certes un intérêt à pouvoir instituer une méthode d'évaluation partagée par l'ensemble du secteur. Mais, le monde associatif a craint un possible clivage entre associations labellisées et non labellisées, avec le risque que la course au label ne bloque l'inventivité du secteur.

Sans possible label extérieur, c'est aux associations de prouver leur utilité sociale : quelle est leur mode de définition de ce terme ? Quelles sont leurs pratiques ?... Elles doivent élaborer leur outil en interne puis en discuter avec leurs partenaires.

La démarche évaluative oscille entre une « conception gestionnaire » et une « conception démocratique » : « alors que pour les uns, l'objectif poursuivi est essentiellement l'optimisation des moyens budgétaires, et donc de l'efficience, pour les autres, l'évaluation serait avant tout au service de la logique démocratique en contribuant à une meilleure information des citoyens ; et alors, la légitimité de l'évaluation, tient dans la première approche, à la rigueur des méthodes utilisées et à l'objectivité, dans la seconde, elle réside dans le débat qu'elle permet de susciter sur les choix collectifs. »¹⁷

Au regard de la diversité des associations qui composent la COFAC, elles pourraient prétendre à l'ensemble des dimensions de l'utilité sociale présentées par Jean Gadrey¹⁸.

- utilité sociale à forte composante économique : moindre coût collectif de certains services (aide à domicile, crèches associatives...) comparé aux solutions non associatives, contribution indirecte à la réduction de coûts économiques divers, publics et privés ou à la progression du taux d'activité professionnelle (insertion professionnelle) ;
- lutte contre l'exclusion et les inégalités, la solidarité internationale et le développement durable ;
- lien social de proximité et démocratie participative ;
- contributions à l'innovation sociale, économique, institutionnelle ;
- utilité sociale « interne » mais avec des effets possibles de « contagion » externe en termes de valeur et de pratiques alternatives.

¹⁷ Chevallier Jacques, *op. cit.* p.552

¹⁸ 2004, *op. cit.*

Si les moyens de ces associations sont aisément repérables, les résultats sont en revanche complexes à définir dans le secteur culturel et de la communication.

Pouvons-nous conclure ici que le mode d'évaluation le plus adapté à la COFAC semble celui d'une auto-évaluation, participative et négociée, qualitative et quantitative mais pas nécessairement monétaire ?

Une étude des méthodes d'évaluation permettra d'apporter des premiers éléments de réponse.

II. Analyse de différentes méthodes d'évaluation

Constatons d'abord que les études disponibles sont souvent théoriques et ne montrent que très rarement des cas de mise en œuvre concrète d'évaluation.

Les questions que nous posons dans cette partie sont :

- Quels sont les critères, forcément pluralistes, d'évaluation?
- Comment identifier les preuves des impacts que nous souhaitons étudier ?
- Quelles sont donc les différentes méthodes utilisées dans le secteur associatif pour évaluer ?
- Laquelle semble la plus adaptée aux besoins de la COFAC ?

1 - Complexité de l'évaluation :

L'évaluation des actions des associations culturelles et de communication n'est pas univoque au sens où il existe une multitude de paramètres et d'acteurs impliqués. D'où la nécessité d'interroger les différents acteurs, et de trouver des critères clairs et unanimes pour éviter le subjectif propre à chaque appréciation.

Les facteurs de contexte influent sur les impacts, et les rendent difficiles à mesurer. Par ailleurs, le recueil et le suivi des données nécessitent des moyens très importants. Pour autant, la détermination des impacts est l'évaluation la plus attendue de la part des financeurs des associations. L'évaluation centrée sur les actions et les pratiques répond en revanche plus aux attentes des associations elles-mêmes.

Mais, l'évaluation participative a ses écueils :

- le politique souhaitera « récupérer » l'expérimentation
- le chercheur sera enclin à analyser selon les méthodologies en cours dans son propre domaine de compétences (économie, sociologie...)
- l'association aura tendance à l'auto-légitimation car sa stratégie est souvent orientée vers la protection de son « marché captif »
- le bénéficiaire jugera selon ses intérêts

Seuls le bon sens et la vigilance des acteurs impliqués pourront les éviter.

2 - Etudes menées dans le champ de l'économie sociale et solidaire

La revue documentaire effectuée nous permet de conclure que les méthodes d'évaluation sont relativement variées, et ne sont pas réalisées sur des critères communs. Cependant, une méthodologie générale semble se dégager.

L'évaluation se construit dans le dialogue : avec les partenaires pour définir ce que l'on mesure, avec le public et les bénévoles pour identifier les critères à mesurer.

Elle se déroule généralement en plusieurs étapes :

- identification de ce que l'on évalue et pourquoi : le projet et ses missions. Il s'agit tout d'abord de définir des finalités, qui font référence à des valeurs et se traduisent en objectifs généraux et spécifiques.
- description des publics bénéficiaires ;
- description des actions : nature, volume, relation avec les objectifs du projet ;
- identification des critères et des indicateurs qualitatifs et quantitatifs mesurant les résultats de l'action (directs ou indirects, prévus ou non) ;
- mesure effective ;
- conclusion sur la mesure : efficacité, efficience, propositions.

Nous présentons ci-après les deux études qui nous ont semblé les plus pertinentes au regard de la démarche entreprise par la COFAC.

2.a) Collège coopératif - Tremplin, L'utilité sociale dans dix champs d'activité de l'économie solidaire en Provence-Alpes-Côte-d'Azur¹⁹

Pour donner un premier exemple, l'équipe de CC-Tremplin a conçu la grille d'analyse suivante de l'utilité sociale (à remplir par l'association selon ses spécificités) :

	Critères de références (valeurs, finalités)	Résultats attendus (indicateurs)	Effets ou impacts escomptés
Niveau des adhérents- usagers, bénéficiaires ou « public cible »			
Niveau du type d'activité développée dans un espace public de proximité			
Niveau des territoires du développement local			
Niveau sociétal plus large			

¹⁹ Collège coopératif - Tremplin, recherches coordonnées par Maurice Parodi, Guy Roustang et Jean Micheau, *L'utilité sociale dans dix champs d'activité de l'économie solidaire en Provence-Alpes-Côte-d'Azur*.

2.b) Culture et Promotion - Eclairages sur l'évaluation de l'utilité sociale des associations²⁰

Réalisée de février à juillet 2000, cette expérimentation s'est tenue au sein du réseau Culture et Promotion. Elle est appréciée par différents auteurs pour l'intérêt et la simplicité de sa démarche et l'exposé de ses méthodes.

Sur la trentaine d'associations membres qui interviennent principalement dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle et dans celui du développement local, neuf associations volontaires ont participé aux réunions inter-associations et aux travaux avec la chargée de mission.

Ce dossier de synthèse constitue une réelle avancée sur la question. Expérimentation dans la durée, la démarche d'évaluation portée par des associations elles-mêmes s'est déroulée en plusieurs étapes :

- sensibilisation à l'utilité sociale et à la démarche d'évaluation ;
- formulation d'une définition propre de l'utilité sociale (grille de questionnement) ;
- évaluation sur la base de cette définition (grille) ;
- évaluation sur la base de critères communs ;
- bilan et mise en perspective.

« Suite à l'expérimentation, nous posons l'hypothèse que l'atteinte des finalités d'utilité sociale est en partie liée à la manière de faire des associations. Les objectifs se réalisent à travers les démarches et les méthodes mises en œuvre dans les associations. ». **D'où une approche par les pratiques, plus que par les impacts.**

3 - Quelques études menées dans le secteur associatif culturel

Présentons à présent succinctement les trois principales études que nous ayons trouvées dans le secteur culturel.

3.a) Culture & Proximité/Opale - Grille d'analyse d'une association culturelle - 2001²¹

Elle propose un guide d'expertise des projets présentés aux instructeurs des dossiers de la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP), avec un angle de création d'activité. Il peut être également utilisé comme un outil d'auto-diagnostic.

²⁰ Duclos Hélène et Jovignot Hélène, « Eclairages sur l'évaluation de l'utilité sociale des associations ». *Dossiers pour notre temps* N°99 - octobre/décembre 2001. Réseau Culture et Promotion.

²¹ Colin Bruno, *Grille d'analyse d'une association culturelle*. Culture & Proximité/Opale, 2005

Ce guide propose d'organiser l'analyse selon la grille suivante :

	Facteurs positifs	Freins apparents	Préconisations
Porteurs de projet (fondateurs, salariés, objectifs majeurs)			
Historique de la structure (ancienneté, résultats, équipe, partenariat)			
Environnement du service : la demande (secteurs d'activité, usagers, bénéficiaires, intermédiaires)			
Environnement du service : partenaires et concurrents			
Définition du service (champ couvert, segmentation, politique de produit et de prix, prix de revient)			
Budgets prévisionnels (volumes, financement)			
Montage juridique (association)			

3.b) A la recherche de l'utilité sociale : étude sur la compagnie ParOles²²

Cette étude a pour but d'évaluer l'activité de cette compagnie de théâtre intervenant auprès des handicapés, prisonniers et personnes marginalisées, et ce dans l'objectif de pérenniser ses emplois-jeunes. Elle utilise quatre entrées :

- la structure : mode de fonctionnement
- le produit : valeurs, innovation, projet
- le public
- le partenariat : rôle de l'association pour les différents partenaires.

Cette étude recoupe de manière plus synthétique celle présentée ci-dessus.

3.c) Pour un système d'évaluation pérenne des actions de développement culturel : étude des « externalités positives » sur les publics et territoires du projet +2Bass de l'association RIF²³

L'association RIF (Rock'In Faches), située à Faches-Thumesnil dans le Nord, a lancé en 1996 le projet +2Bass où des jeunes de tous horizons sont associés à l'organisation et à la réalisation d'événements culturels, en particulier dans les musiques actuelles.

²² Soulier, Christophe - *A la recherche de l'utilité sociale : étude sur la compagnie ParOles* - 2001

²³ Beyaert I, Braem Y, Buisine MH, Hucy F, Lamardelle K, Pépin F *Pour un système d'évaluation pérenne des actions de développement culturel : étude des « externalités positives » sur les publics et territoires du projet +2Bass de l'association RIF*. RIF, Caisse des dépôts et consignations, 2002

Cette étude, menée par des étudiants en DESS Stratégie de développement local, présente de manière très méthodique le projet, en essayant de vérifier par une enquête de terrain les hypothèses selon lesquelles ce projet contribue au développement personnel, au développement local et au développement d'un réseau régional culturel. Partant d'abord d'une revue de la littérature pour ces trois domaines, l'étude réalise une bonne synthèse des théories et méthodes existantes. Ensuite, la phase d'enquête a rencontré des problèmes pratiques de recueil d'information, qui montrent les difficultés à évaluer les impacts d'un tel projet. Ainsi, les préconisations vont dans le sens de la création d'un système d'évaluation pérenne. Par ailleurs, elle recommande de compléter cette étude par un diagnostic du territoire et, plus dans le domaine de l'action, la consolidation du réseau.

Le travail n'a sans doute pas été mené suffisamment en partenariat avec les acteurs du projet et dans la durée. Il est intéressant de remarquer que les résultats sont en conséquence partiels, et les indicateurs proposés difficiles à suivre. Cependant, les grilles présentant les indicateurs en annexe de leur étude sont intéressantes et sont résumées ci-dessous :

Développement personnel :

Pour évaluer les motivations et les attentes des participants, les indicateurs sont :

- le degré d'investissement dans les actions des participants ;
- les outils et la pédagogie utilisés par l'artiste-intervenant.

Pour évaluer le tissage du lien social, les indicateurs sont :

- la nature des échanges entre les différents participants ;
- la construction identitaire.

Pour évaluer l'enrichissement personnel, les indicateurs sont :

- les capacités développées par les jeunes pendant le projet ;
- la participation au projet a-t-elle permis le développement de pratiques et des projets ?

Développement local :

Pour évaluer l'accessibilité culturelle, les indicateurs sont :

- les termes, conditions et objectifs du projet ;
- les motivations des artistes-intervenants.

Pour évaluer le développement artistique, les indicateurs sont :

- le projet a-t-il suscité des créations d'emplois, de services ou d'équipements culturels sur les territoires ?

Pour évaluer la valorisation du territoire, les indicateurs sont :

- l'appel en priorité aux ressources des territoires ;
- la résonance des actions sur le territoire.

Pour évaluer la cohérence avec le territoire, les indicateurs sont :

- l'association tient-elle compte du projet global de la structure et/ou du territoire ?
- la population est-elle conviée à participer au projet ?

Animation d'un réseau régional de partenaires :

- les actions culturelles de la région : recensement des structures, associations, pratiques et manifestations sur le territoire ;
- le partage : les acteurs sociaux et culturels devront s'entendre sur la finalité et les objectifs de ce réseau ;
- la cohérence entre le réseau et les projets des acteurs ;
- les attentes de partenaires ;
- la construction et le suivi du partenariat ;
- la possibilité de déboucher sur des activités nouvelles ;
- l'« inter-utilisation » des infrastructures ;
- les échanges de compétences et de savoir-faire ;
- les liens entre les secteurs culturel et social.

4 - Ce que l'on peut retirer de ces études :

L'étude de Culture & Proximité/Opale est d'une lecture rapide car la grille d'analyse est aisée à l'opposé de l'étude du projet +2Bass qui développe une méthodologie lourde sans grands résultats concrets.

La présentation de la compagnie ParOles est un bon exemple d'une association « engagée » (théâtre pour les handicapés, dans les prisons) avec un travail mené auprès des usagers et des partenaires. Elle ne développe pas une méthode d'évaluation proprement dite. Les difficultés qu'elle rencontre sont riches d'enseignement : la compagnie réussit à expliquer clairement son activité et ses relations avec les publics et ses partenaires. Malgré tout, il leur est difficile d'établir que les ateliers théâtre contribuent au développement de l'employabilité des stagiaires.

Le dossier Culture et Promotion nous semble le plus adapté à la démarche de la COFAC. Il insiste sur le fait de conduire une démarche d'évaluation plutôt que de s'y soumettre. Il préconise une approche centrée sur les actions et les pratiques (description et analyse) qui permet d'entrer dans le concret tout en faisant l'économie du temps et des moyens que nécessiterait une approche par les effets ou les impacts sur un territoire ou un public. Enfin, il souligne la complémentarité des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Il n'est de plus pas impossible de « quantifier le qualitatif » : à partir d'entretiens individuels ou collectifs, on dégage une liste de critères de satisfaction reconnus comme pertinents qui permettent d'établir un questionnaire d'enquête. Il sera peut-être possible de construire des indicateurs synthétiques sur la base d'indicateurs partiels combinant indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

Ces exemples ne présentent pas une méthode prête à l'emploi. Ils indiquent des pistes pour mener une évaluation et montrent certains écueils à éviter.

Le premier enseignement à en tirer est qu'il est préférable de chercher des indicateurs

simples, précis et facilement renseignables.

5 - Compilation d'indicateurs

A titre illustratif, nous synthétisons ci-dessous des exemples d'impacts²⁴.

Dans le cadre de l'étude de la COFAC, il s'agira de les adapter, de les sélectionner et de motiver ce choix d'indicateurs à étudier.

5.a) Indicateurs de résultats

Ils mesurent les effets immédiats selon les objectifs de l'action. Ils dépendent donc directement des actions concrètes de l'association.

Pour la personne

- Nombre et nature des personnes ayant accédé à l'action de l'association
- Nombre et nature des personnes ayant progressé grâce à l'action de l'association
- Ancienneté de la pratique
- Niveau de mobilisation des participants
- Compétences acquises pour les bénévoles
- ...

Pour la collectivité et/ou le territoire

- Diversité des personnes ayant participé à l'action
- Niveau de mobilisation des participants selon leur nature (élus, artistes...)
- Nombre et nature des actions créées (services, événements, équipements...)
- Estimation du partage de l'information entre les acteurs
- Niveau de coopération entre les acteurs
- ...

5.b) Indicateurs d'impacts

Ils mesurent les effets de l'action à moyen ou long terme. Ils se réfèrent à la finalité et se mesurent après la réalisation. Notons que pour renseigner des indicateurs d'impact, il nous faudrait connaître une situation *ex-ante*. L'impact n'est jamais imputable à une action spécifique, mais est le résultat d'un ensemble.

Pour l'utilisateur

- Estimation d'un éventuel moindre coût direct de certains services collectifs :

²⁴ D'après Forrière J. *L'évaluation de l'utilité sociale. Bibliographie raisonnée*. Avril 2003. Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques, ainsi que Gosset Jean-Claude, *op. cit.*, Gadrey Jean, *op. cit.*, d'après les exemples présentés ci-dessus.

- bénéfiques privés
- Estimation de la contribution indirecte à la progression du taux d'activité des usagers
- Etude sur le développement des capacités des personnes participant à l'action : meilleure autonomie, esprit critique, créativité...
- ...

Pour la collectivité et/ou le territoire

- Estimation d'un éventuel moindre coût collectif direct de certains services : bénéfice collectif
- Nombre de projets nouveaux proposés par les participants à l'issue de l'action.
- Nombre et type de personnes se reconnaissant impliquées dans l'action.
- Modifications des représentations du territoire par ses habitants.
- Niveau d'implication des associations ou des participants dans les projets de territoire.
- Contribution au dynamisme économique et social des territoires, à leur attractivité et leur qualité de vie collective par la présence et la qualité d'une série de services et de réseaux de relations.
- Construction de nouveaux partenariats entre les acteurs.
- Contribution indirecte à la réduction de coûts économiques divers, publics et privés : réduction de certaines dépenses de déplacement, d'administration...
- Création de richesse et de valeur ajoutée monétaire au service d'autres objectifs.

Enfin, une analyse des indicateurs spécialement conçus pour les associations culturelles et de communication et surtout de leur interaction nous permettra peut-être d'entrevoir leurs impacts sur la cohésion sociale. En élargissant notre réflexion sur leur contribution à la réduction d'inégalités et aux exclusions, leur contribution à la démocratie de proximité et aux solidarités locales et éventuellement leur contribution au développement durable.

Deuxième partie

Que savons-nous des associations culturelles ?

Nous avons approfondi dans une première partie les fondements théoriques - le vocabulaire et les méthodologies déjà expérimentées - permettant d'appréhender l'impact sur la société. Avant de les adapter aux particularismes des fédérations et associations membres de la COFAC, nous présentons ci-dessous un état des lieux des connaissances sur la vie associative et les pratiques culturelles. Nous tenterons donc de définir le contexte des associations culturelles, pour ainsi mieux faire apparaître les spécificités a priori apparentes des membres de la COFAC.

La question de l'impact des activités des associations sur la société a été largement débattue à l'occasion de la célébration du centenaire de la loi 1901. Par ailleurs il existe une littérature abondante à classer dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Cependant, malgré l'importance du secteur culturel au sein de ce champ, la question des associations culturelles n'a fait l'objet que d'une poignée de publications.

Cette deuxième partie récapitule les connaissances sur les associations culturelles, les pratiques culturelles et les politiques culturelles.

I. Le profil des associations culturelles

Les associations culturelles constituent, selon l'expression de Pierre Moulinier²⁵, « l'infanterie » de la vie artistique et patrimoniale. En effet, le mouvement associatif culturel est reconnu comme l'un des plus fourmillants et des plus dynamiques.

Néanmoins, il est à noter que nos recherches ont été peu fructueuses quant à la publication de chiffres officiels, précis et récents, concernant les associations culturelles. Paul Totila²⁶ parle de « continent inconnu ».

Ni le ministère de la Culture et de la Communication, ni le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative ne fournissent sur leur site internet de chiffres concernant le secteur associatif culturel.

La plupart des chiffres ci-dessous sont tirés de l'ouvrage de Pierre Moulinier, *Les associations dans la vie et la politique culturelle*²⁷, basé sur des données²⁸ datant de la deuxième moitié des années 90, et où le secteur culturel n'est pas toujours clairement cadré. Il serait donc raisonnable d'émettre des réserves quant à la précision sur la valeur actuelle de ces estimations lorsqu'elles n'ont pu être croisées avec d'autres données.

²⁵ « Les associations, bras séculier ou infanterie de l'action culturelle publique ? », in Moulinier Pierre (dir.), *Les associations dans la vie et la politique culturelle. Regards croisés*. Ministère de la Culture et de la Communication (DEP), 2001

²⁶ « Avant-propos », in Moulinier Pierre (dir.), *op. cit.*

²⁷ *op. cit.*

²⁸ Afin d'apporter une cohérence dans la lecture des chiffres des différentes sources, les chiffres initialement indiqués en francs sont convertis en euros.

I.1) Le paysage associatif

Dans *Les grands axes de la politique associative de Monsieur Lamour*, en ligne sur le site du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, il est annoncé :

- 880 000 associations
- 21 millions d'adhérents
- 12 millions de bénévoles
- 1 million de salariés

I.2) Près d'une association sur cinq est une association culturelle

Viviane Tchernonog²⁹, dans l'ouvrage de Pierre Moulinier, mentionne **157 000 associations vivantes et actives dans le secteur culturel, soit 18 %** du nombre total d'associations.

Elle évalue la part des autres secteurs associatifs ainsi :

- 22 % Sports
- 20 % Loisirs et sociabilité
- 18 % Culture
- 16 % Opinion, défense des causes et des droits
- 14 % Action humanitaire, action sociale, santé
- 9 % Education, formation, insertion, défense des intérêts économiques
- 1 % Autres

Le site du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative annonce 170 000 associations culturelles, soit un peu plus de 19 %.

L'association Opale³⁰ annonce des chiffres plus importants : 1 million d'associations dont **180 000 associations culturelles**. La proportion de 18 % resterait donc valide.

I.3) La plus grande partie des structures culturelles sont des associations

La forme associative est le principal mode de gestion des activités culturelles privées : quasi exclusif pour l'enseignement et les équipements d'acquisition, de conservation et de mise à disposition de biens culturels ; majoritaire dans le spectacle vivant.

L'hégémonie associative est d'ailleurs probablement plus prononcée dans le secteur culturel que dans d'autres champs de l'économie sociale, comme la santé ou le sport. Ces champs connaissent en effet un secteur lucratif et un secteur public qui sont certainement plus importants qu'au sein du secteur culturel.

²⁹ Economiste spécialisée dans l'étude des politiques sociales locales, chargée de recherches au CNRS (MARISSE-LES), Maison des sciences économiques : « Les associations culturelles dans le secteur associatif français. Données de cadrage », in Moulinier Pierre (dir.), *op. cit.*, p. 33.

³⁰ *Les fédérations du CNAR Culture et les modes de représentations du monde associatif*. avril 2005

Ceci est d'autant plus marquant, que le secteur des associations culturelles est loin de constituer un ensemble homogène. Diverses par leur objet, les associations culturelles le sont également par leur taille, leurs modalités d'organisation et de fonctionnement.

I.4) En perpétuel mouvement

La forte croissance du nombre de créations d'associations culturelles, 12 000 en moyenne par an, la jeunesse des créateurs, la nature des projets ont pour conséquence un important renouvellement du tissu associatif culturel et une grande jeunesse des associations culturelles : si plus de 40 % des associations culturelles se sont constituées dans les années 1970-1990, près de 40 % d'entre elles avaient moins de 8 ans en 2001.

Opale parle même du secteur comme le plus actif, avec 25 000 créations d'associations culturelles par an.

Si ces chiffres présentent un large écart, nous pouvons tout de même retenir que tous s'accordent à décrire le secteur comme très dynamique.

I.5) Une majorité d'associations de petite taille

Que l'on prenne pour référence leur budget annuel ou le nombre de leurs salariés, la grande majorité des associations culturelles se range parmi les associations de petite taille.

Le budget moyen tous types d'associations culturelles confondus est de 162 000 €, et chute à 7 200 € si l'on prend en compte uniquement les associations sans salarié (soit 84 % des associations culturelles) ; car la taille du budget annuel de fonctionnement est bien sûr très fortement liée au nombre de personnes salariées présentes dans les associations.

Enfin, 80 % des associations culturelles gèrent un budget inférieur à 15 000 € contre 4 % qui disposent d'un budget supérieur à 150 000 €.

I.6) Un poids économique non négligeable

Malgré leur petite taille, leur budget moyen inférieur à celui des associations tous secteurs d'activité confondus, elles représentent grâce à leur nombre, un poids économique relativement important, en troisième position à égalité avec les loisirs et sociabilité, et avant le secteur sportif : un budget cumulé annuel de près de 5 milliards d'euros, soit 11 % du budget total du secteur associatif.

Les répartitions des autres secteurs sont les suivantes :

- 43 % Action humanitaire, action sociale, santé
- 21 % Education, formation, insertion, défense des intérêts économiques
- 11 % Culture
- 11 % Loisirs et sociabilité
- 10 % Sports
- 3 % Opinion, défense des causes et des droits
- 1 % Autres

I.7) Un fort ancrage dans le tissu local

62 % ont un terrain d'action local (quartier, commune, intercommunalité). Pour autant, les aires d'intervention qui dépassent cet échelon sont présentes :

- 16 % Département
- 9 % Région
- 7 % France
- 4 % International

I.8) L'importance du travail bénévole

84 % des associations culturelles sont sans salariés, et fonctionnent à partir du travail **des bénévoles qu'on estime à 1 900 000**, soit un équivalent plein temps de 96 700.

I.9) L'emploi : fragile

Ainsi, 25 000³¹ à 30 000³² associations culturelles (dans les deux cas nous arrivons à environ 16 %) ont recours à l'emploi :

- 53 % n'ont que 1 ou 2 personnes salariées
- 25 % ont entre 3 et 9 salariés
- 22 % ont plus de 10 salariés

Il faut compter au total 150 000 emplois salariés. Le nombre d'emplois à temps partiel étant très élevé dans le secteur (avec plus de CDD que de CDI), l'emploi équivalent temps plein, évalué à partir des dépenses en salaires, est estimé à 82 000 personnes, soit 9 % de l'emploi salarié associatif.

De plus, selon Opale, 20 000 emplois-jeunes (dispositif NSEJ) seraient actuellement présents dans les associations culturelles.

³¹ D'après Viviane Tchernonog, *op. Cit.*

³² D'après Opale, *Les fédérations du CNAR Culture et les modes de représentation du monde associatif*, 2005.

Les emplois sont concentrés dans les grosses associations :

- 72 % dans des associations culturelles de plus de 10 salariés
 - 21 % dans des associations culturelles de 3 à 9 salariés
 - 7 % dans des associations culturelles de 1 ou 2 salariés
-

II. Typologies des associations culturelles

De nombreuses typologies seraient envisageables. Nous avons retenu les trois suivantes.

II.1) Par secteur d'activité

A la demande du DEP, la Fondation pour la recherche sociale a tenté en 1989 de repérer les différentes catégories d'organisations.

Elle opère la distinction entre associations non culturelles (sociales, économiques, socioculturelles par exemple) s'occupant à l'occasion de culture, et associations culturelles proprement dites.

Ces dernières sont ensuite réparties entre associations spécialisées dans un secteur et associations « pluridisciplinaires ». Trois grands domaines sont définis pour décrire leurs activités : les arts, le patrimoine et le « développement culturel ». Ceux-ci peuvent être découpés en quatre fonctions, qui peuvent se combiner : la production des œuvres, la diffusion et la promotion des œuvres et des professions artistiques, la conservation du patrimoine, la promotion et l'éducation des personnes.

II.2) Par objectif

D'autres typologies pourraient s'appliquer au champ culturel, dont celle, classique, qui distingue trois types d'associations :

- les associations affinitaires ou de membres, tournées vers la satisfaction de leurs adhérents et vers la réalisation des objectifs qu'ils se donnent,
- les associations contestataires ou militantes articulées autour d'un combat d'un refus ou d'une revendication,
- les associations gestionnaires qui ont la charge d'un équipement et d'une activité. A noter que la même association peut se réclamer de plusieurs de ces caractéristiques.

II.3) Par niveau de financement

D'autres distinctions devraient être faites, selon la nature économique et le rapport aux collectivités publiques des associations : entre associations privées et para-publiques, entre associations spontanées et associations « suscitées », entre fédérations et groupes indépendants,

entre associations conventionnées et associations autosuffisantes au plan financier, etc.

D'autre part, le ministère de la Culture et de la Communication a publié une circulaire en 1996, relative au contrôle des associations qu'il subventionne, dans laquelle une typologie des associations est découpée en trois situations :

- les associations ordinaires, qui ne reçoivent des subventions que de façon irrégulière pour la réalisation d'actions ponctuelles, et dont les subventions sont souvent d'un montant peu élevé.
- les associations partenaires, dont l'activité contribue à la mise en oeuvre de la politique culturelle nationale et qui sont de grandes institutions artistiques. Elles sont à ce titre régulièrement subventionnées par le ministère de la Culture et de la Communication ; le niveau des subventions ainsi que leur part dans les budgets des associations sont élevés ; elles associent réellement des personnes physiques ou morales de droit privé ainsi que des personnes publiques, souvent des collectivités locales, à la réalisation d'une activité culturelle.
- les associations para-administratives. Il n'existe pas de critère absolu pour les identifier, mais un faisceau d'indices, définis par des circulaires³³, tels que : L'objet de l'association, assimilable à une tâche pouvant être exercée par l'administration elle-même ; c'est là un indice primordial. Le financement du budget de l'association à 75 % au moins par l'Etat ou ses établissements publics. La présence majoritaire ou le pouvoir prépondérant de fait des agents de l'Etat dans les organismes dirigeants (conseil d'administration, bureau). L'initiative de création de l'association prise par l'administration. La domiciliation dans les locaux de l'administration.

³³ La circulaire du Premier ministre du 15 janvier 1988 et celle du ministre du budget du 1er février 1988 ont défini les directives générales qui doivent être observées dans les rapports entre l'Etat et les associations bénéficiant de financements publics.

III. Les forces vives des associations culturelles

Adhérents, amateurs, et bénévoles sont la sève du monde associatif culturel. Certaines personnes peuvent appartenir à plusieurs catégories, successivement ou simultanément, voire même devenir salariées. Nous chercherons ici à les définir et les décrire, ainsi que les relations qu'ils peuvent établir entre eux.

Si « **adhérent** » (qui adhère, qui est inscrit à l'association) est un terme qui ne pose, *a priori*, aucun problème de compréhension, il n'en est pas de même pour « **amateur** » et « **bénévole** ».

On peut ainsi trouver les définitions suivantes³⁴

Amateur :

- *Qui a une prédilection pour une chose et qui s'y connaît.*
- *Qui pratique un art, un sport sans en faire sa profession.*
- *Qui ne travaille pas sérieusement.*

Bénévole :

- *Qui accomplit une action sans demander un salaire.*

Ces définitions succinctes ne permettent pas de véritablement distinguer l'un et l'autre. Nous essaierons d'apporter ci-dessous un éclairage et des données sur ces notions.

On peut noter, pour *amateur*, l'opposition paradoxale entre l'individu qui « s'y connaît », et celui « qui ne travaille pas sérieusement » ; et pour *bénévole* comme pour *amateur*, l'importance d'une définition par élimination (« sans en faire sa profession », « sans demander un salaire »). Ces connotations ambiguës expliquent en partie les difficultés du secteur à faire reconnaître son importance.

Pas sérieux les amateurs ? Pas professionnels les bénévoles ? Et pourtant, leur importance numérique et leur poids économique (que ce soit en dépenses effectuées ou en équivalent travail), décrits ci-après, tendent à montrer que le paysage culturel serait sans doute bien différent sans eux. Bref, s'ils n'existaient pas, il faudrait les inventer !

III.1) Les adhérents : une personne sur dix est membre d'une association culturelle

Attention : certaines des données³⁵ concernent les associations en général, d'autres plus spécifiquement les associations de culture (auxquelles s'ajoutent parfois les associations de « loisirs »).

³⁴ Dans le dictionnaire en ligne TV5 : http://www.tv5.org/TV5Site/lf/langue_francaise.php

³⁵ Febvre Michèle & Muller Lara, « Une personne sur deux est membre d'une association en 2002 », in *INSEE Première* n° 920, septembre 2003.

4,3 millions de personnes, soit 9 % de la population de 15 ans et plus, adhèrent à une association culturelle. Plus généralement, 21 millions de personnes de 15 ans et plus, soit 45 %, sont membres d'une association. Les associations culturelles rassemblent donc un cinquième des adhérents des associations tous domaines confondus.

L'âge moyen des adhérents est de 48 ans. On constate d'ailleurs une tendance au vieillissement de la population associative, due à l'implication de plus en plus importante des « seniors » dans des activités associatives variées. Malgré tout, en comparaison avec les autres domaines associatifs, toutes les tranches d'âge sont représentées de façon assez homogène dans le domaine culturel, et c'est le seul dans lequel l'activité reste constante tout au long de la vie : 10 % des 15-29 ans adhèrent à une association culturelle, puis le pourcentage baisse très légèrement pour les tranches d'âge suivantes, avant de remonter à 12 % chez les sexagénaires.

On trouve plus d'adhérents à des associations culturelles chez les personnes aisées et/ou diplômées :

- 13 % des personnes appartenant au 4^{ème} quartile (le quart le plus aisé de la population) adhèrent à une association culturelle (pour seulement 5 % du 1^{er} quartile)
- 17 % de la population avec un diplôme supérieur au baccalauréat sont membres d'une association culturelle (pour seulement 4 % des personnes non diplômées)

La motivation principale invoquée par les adhérents des associations de loisirs, y compris la culture, est à 83 % le désir de pratiquer une activité.

III.2) Les amateurs : une personne sur deux a eu une pratique artistique

On désigne par *amateur* les personnes ayant une pratique artistique (création d'œuvre) ou une pratique culturelle (fréquentation et réception des œuvres).

Pratique artistique

Selon une enquête de 1996 (nous ne disposons malheureusement pas de données plus récentes), 47 % des Français de 15 ans et plus ont pratiqué une activité artistique amateur au cours de leur vie, et 22 % au cours des 12 derniers mois³⁶.

Ces activités artistiques peuvent être ainsi définies : elles « recouvrent toutes les formes d'expression artistique qui occupent le temps de loisir des Français lorsque celles-ci donnent lieu à la production d'une « œuvre » pour laquelle des critères d'ordre esthétique entrent en jeu.

³⁶ DEP (Ministère de la Culture et de la Communication), *Les activités artistiques amateurs. Développement culturel* n° 109, 1996.

Il s'agit bien d'activités créatrices qui se distinguent de la fréquentation des lieux culturels en tant que visiteur ou spectateur, ainsi que des activités de réception culturelle comme la lecture ou l'écoute musicale. Elles ont en outre pour particularité d'être strictement dégagées de toute contrainte d'ordre professionnel ou scolaire. L'amateur est ainsi pour nous celui qui s'adonne à une activité créatrice de type artistique pendant son temps libre, quel que soit son niveau de compétence. »³⁷

Il est notable qu'une importante partie de cette pratique artistique amateur se réalise dans le cadre associatif. Ceci concerne au moins **trois millions de Français** de 15 ans et plus, et ces chiffres seraient encore plus élevés si l'on tenait compte des jeunes de moins de 15 ans.

Estimation du nombre de Français âgés de 15 ans et plus qui pratiquent une activité artistique en amateur dans un cadre associatif³⁸

Activités	% de Français âgés de 15 ans et plus qui ont pratiqué l'activité au cours des 12 derniers mois	Dont pratiquants dans un cadre associatif	
		%	milliers
Ecriture	6	3	80
Théâtre	1	39	180
Danse	2	NC	NC
Musique	10	38	1 700
Arts plastiques	8	17	600
Photographie (en font souvent)	16	5	360
Vidéo	16	1	80
Total			3 000

Lecture : 10 % des Français de 15 ans ont pratiqué la musique dans les 12 derniers mois précédant l'enquête. Parmi ces derniers, 38%, soit 1 700 000 personnes, ont pratiqué cette activité dans le cadre associatif.

Les débuts dans l'activité, notamment pour la pratique instrumentale et la danse, sont précoces : 47 % des amateurs ont commencé avant l'âge de 15 ans (70 % chez les musiciens et les danseurs amateurs).

Les plus jeunes restent les plus nombreux à pratiquer une activité artistique (44 % d'amateurs en activité chez les 15-19 ans, 33 % chez les 20-24 ans). Ceci s'explique évidemment par l'effet statistique de l'avancement en âge (au fil du temps, les abandons deviennent mécaniquement plus nombreux), mais on constate également un véritable phénomène générationnel : ces activités se sont développées de façon importante dans les années soixante-dix.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes, et ce dans tous les domaines. Par ailleurs, la diffusion des activités artistiques est, comme l'ensemble des activités culturelles, corrélée au niveau de diplôme, plus qu'au niveau de revenu. Cependant, les disparités sociales et démographiques restent moins marquantes que ce que l'on peut constater dans le public des spectacles ou des galeries d'art.

³⁷ Ripon Romuald *Les activités artistiques amateurs dans le cadre associatif. Le rôle des fédérations et des associations nationales. Rapport de synthèse.* Ministère de la Culture, DEP, 1996, p.5.

³⁸ *idem*, p.6.

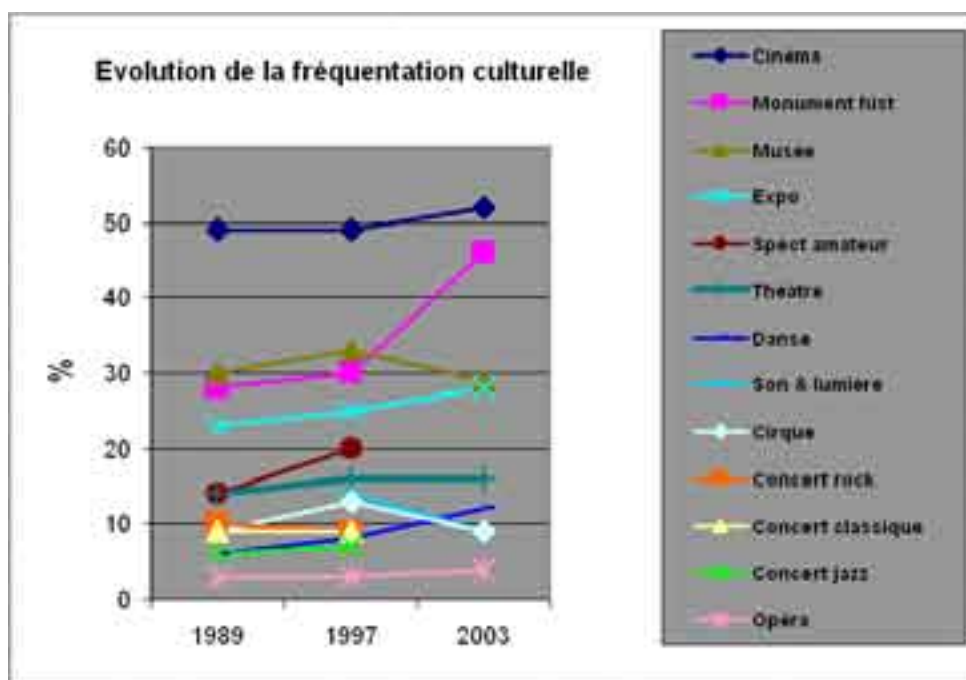
Leur poids économique n'est pas à négliger. En effet, on estime³⁹ à **1,5 milliards d'euros** les dépenses annuelles consacrées par les Français à la consommation de biens et de services directement liés aux activités artistiques amateurs. Ces dépenses se réalisent principalement dans quatre secteurs économiques :

- la fabrication, la distribution et la vente de produits et matériels pour les amateurs ;
- l'édition de manuels et la presse spécialisée ;
- la formation ;
- la production des œuvres.

Par ailleurs, 100 000 emplois, en particulier dans l'animation et la formation, en dépendent.

Pratique culturelle

Le ministère de la Culture et de la Communication réalise régulièrement des enquêtes sur les pratiques culturelles des Français. Il en publie chaque année les résultats les plus significatifs sur son site internet⁴⁰. Nous avons ici particulièrement étudié le domaine des « sorties » culturelles, laissant de côté la lecture et les pratiques audiovisuelles (télévision, vidéo, radio, disque). En compilant les données recueillies pendant les dernières enquêtes, on obtient le graphique suivant, qui détaille la fréquence des sorties au cours des 12 derniers mois :



Lecture : 30 % des Français de 15 ans et plus ont été au musée dans les 12 derniers mois dans l'enquête de 1989, 33 % en 1997, et 29 % en 2003

On peut regretter l'absence de chiffre global qui permettrait de déterminer combien de personnes ont fait au moins une sortie culturelle, toutes disciplines confondue, dans l'année

³⁹ Ripon Romuald, *Le poids économique des activités artistiques amateurs*. Ministère de la Culture, Département des études et de la prospective 1996

⁴⁰ *Mini chiffres clés. Statistiques de la culture*, édition 2005, sur le site www.culture.gouv.fr

écoulée. Cependant les données présentées ci-dessus permettent de faire d'ores et déjà quelques constats.

Les progressions les plus remarquables concernent la fréquentation des spectacles de danse (+ 100 % en 14 ans) et des monuments historiques (+ 64 %). Le cinéma reste de loin la sortie la plus courante (en 2003, 52 % de la population adulte s'y est déplacé), suivi par les visites diverses (monuments historiques, musées, expositions, de 28 % à 46 % de la population en 2003). Le spectacle vivant vient en dernier, touchant de 4 % (pour l'opéra) à 25 % pour les concerts.

Enfin, il est à noter la place importante des spectacles amateurs (14 % en 1989, 20 % en 1997 (soit une progression de 43 %), non renseigné en 2003).

III.3) Le secteur le plus riche en bénévoles⁴¹

Le bénévolat a une grande importance numérique et symbolique, et c'est de lui que la vie associative tire une part essentielle de sa légitimité. Jean-Pierre Decool d'ailleurs, dans son récent rapport sur les modes de relation entre les pouvoirs publics et les associations, indique que celui-ci lui semble indispensable pour pouvoir prétendre à ce qu'il appelle l'*intérêt sociétal* : « Pour un fonctionnement sain de l'association, il est nécessaire d'avoir recours au bénévolat ». ⁴²

Cette importance se vérifie dans les chiffres. Pour le seul domaine culturel, on estime le nombre de bénévoles à **1 900 000**, soit 4 % de la population de 15 ans et plus. Ils fournissent un apport de main d'œuvre non négligeable : en agrégeant toutes les heures de travail fournies par ces bénévoles, on atteint une estimation de 96 700 équivalents temps plein⁴³. Cet apport serait donc supérieur à celui des salariés du secteur qui représentent, on l'a vu plus haut, seulement 82 000 équivalents temps plein.

Le bénévolat est donc une ressource essentielle pour les associations culturelles. En effet, en prenant en compte le coût de remplacement de ces bénévoles par un salarié, on estime la valeur monétaire de ce bénévolat à 1,8 milliards d'euros ce qui dépasse de loin la valeur des dons monétaires, toutes associations confondues (1,3 milliards d'euros en 2002).

Le domaine culture-loisirs compte 32,6 % des bénévoles tous secteurs confondus, ce qui en fait le plus riche en bénévoles. Cependant la durée moyenne d'activité dans ce domaine (86 heures par an) n'arrive qu'en troisième position derrière l'action humanitaire et le domaine religieux.

⁴¹ Données issues essentiellement de Prouteau Lionel & Wolff François-Charles, « Donner son temps : les bénévoles dans la vie associative », in *Economie et statistique* n° 372, INSEE, 2004, « Le travail bénévole : un essai de quantification et de valorisation », in *Economie et statistique* n° 373, INSEE, 2004 et de Tchernonog Viviane, *op. cit.*, à partir de données collectées par l'INSEE en 2002.

⁴² *Des associations, en général...vers une éthique sociétale*. Rapport au Premier ministre, Mission parlementaire auprès de Jean-François Lamour, Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, mai 2005

⁴³ Pour mémoire, toutes activités confondues, les bénévoles en 2002 sont 13 millions, ce qui représente 28% de la population de plus de 15 ans. Leur apport, régulier ou non, et très variable selon les individus, atteint finalement 1,3 milliards d'heures, soit 820 000 équivalent temps plein.

Plus précisément, un bénévole régulier⁴⁴ sur quatre s'engage dans le secteur culture-loisirs, et fournit en moyenne 178,3 heures par an ; un bénévole occasionnel sur trois participe à ce secteur, pour une durée moyenne de 30,1 heures par an.

D'une manière générale, et tous domaines associatifs confondus, le bénévolat est plus masculin que féminin (ceci est encore plus flagrant dans le domaine culture-loisirs), et subit l'influence incitative du niveau de diplôme (qui se stabilise à partir du baccalauréat).

Même s'il reste difficile de déterminer les véritables motivations des bénévoles, on peut toutefois noter une importante dimension relationnelle. Dans le domaine de la culture et des loisirs en effet, les motivations les plus citées⁴⁵ sont :

- 26,4 % se faire des amis
- 21,1 % aider autrui
- 13,5 % pratiquer une activité

Le bénévolat bien qu'associé au désintéressement et à la gratuité a donc également une importante dimension de satisfaction personnelle.

Enfin, on peut distinguer cinq fonctions principales du bénévole⁴⁶ :

- le politique : il donne les orientations de l'association (notamment à travers sa participation aux assemblées générales et, surtout, au conseil d'administration)
- le militant : s'il adhère, c'est avant tout pour soutenir l'action de l'association
- le gestionnaire : il participe à l'organisation, voire à la gestion de l'association (c'est le cas des membres du bureau)
- la cheville ouvrière : il participe à la réalisation concrète des actions
- le bénéficiaire : (mais peut-on le considérer comme un bénévole ?)

Evidemment, une même personne peut cumuler plusieurs fonctions du bénévolat.

III.4) Les volontaires : un nouveau statut à surveiller

Parmi les grands axes de sa politique associative, Jean-François Lamour, Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative a fait des suggestions pour créer le statut de volontaire. Sa proposition de loi a été adoptée en première lecture par le Sénat le 12 mai 2005.

« Le volontariat, écrit le ministre, doit devenir le troisième pilier des ressources humaines des associations et constituer un levier important pour le développement du mouvement associatif »⁴⁷.

Le volontaire s'engage, pour une durée maximale de deux ans et de façon exclusive, dans un

⁴⁴ Cette notion n'est pas définie. Le sondage *Vie associative* de l'INSEE demandait simplement aux sondés s'ils se considéraient eux-même comme bénévole régulier ou occasionnel.

⁴⁵ par Prouteau Lionel & Wolff François-Charles, *op. cit.*

⁴⁶ d'après Hélène Duclos et Hélène Jovignot « Comment évaluer son utilité sociale ? Bilan d'une expérimentation associative », *Dossiers pour notre temps* n°98, juillet-septembre. Réseau Culture et promotion, 40 p.

⁴⁷ Discours du 2 mars 2005, lisible sur le site www.jeunesse-sports.gouv.fr

projet associatif. Les missions qui lui sont confiées doivent relever de l'intérêt général. Pendant cette période, il ne peut prétendre aux revenus de remplacement (allocation chômage...), et perçoit une indemnité de l'association « dont le maximum sera fixé par décret. Il s'agit d'une indemnité qui n'aura pas le caractère d'un salaire ou d'une rémunération. Elle ne sera pas soumise à l'impôt sur le revenu ni aux prélèvements sociaux. »⁴⁸ Le contrat de volontariat sera écrit et ne relèvera pas du code du travail.

Seul l'avenir permettra de déterminer si ce nouveau statut peut répondre aux besoins des associations, sans remettre en cause le droit du travail...

III.5) Amateurs et professionnels : frères ennemis ?

On l'a dit, adhérents, amateurs et bénévoles sont la sève du mouvement associatif, mais les salariés en sont les branches. Ces différentes catégories sont d'ailleurs loin d'être étanches, et il est fréquent de voir certaines personnes appartenir à plusieurs d'entre elles, simultanément ou successivement. Ainsi, l'implication est forte dans le bénévolat parmi les adhérents des associations culturelles : 17 % d'entre eux sont par ailleurs dirigeant, trésorier ou participent aux tâches administratives ; 10 % sont animateurs. Par ailleurs, jusqu'aux années 1980 au moins, la majorité des salariés étaient issus des militants de base (ce qui est moins vrai aujourd'hui, mais peut toujours s'observer).

Il faut donc dépasser les représentations sociales qui nourrissent parfois les antagonismes : au professionnel le « professionnalisme » et l'excellence, mais aussi la soumission aux contingences financières, qu'elles soient celles du marché ou celle de la commande publique ; à l'amateur l'« amateurisme » et la médiocrité, mais aussi la passion et le désintéressement... On le voit, rien n'est tout noir ou tout blanc !

Au-delà des clichés, on ne peut que constater le manque de textes légaux sur le sujet. Concernant les amateurs, le décret de 1953 « relatif à l'organisation des spectacles amateurs et leurs rapports avec les entreprises de spectacle professionnelles » est limité et obsolète, et nécessite une réactualisation. A propos du bénévolat, seul un avis du Conseil Economique et Social précise que le bénévole est « celui qui s'engage librement pour mener une action non salariée pour autrui, en dehors de son temps professionnel et familial ». Par ailleurs, en matière de droit on constate une équivalence entre amateur et bénévole, et entre professionnel et salarié, du moins dans le domaine du spectacle vivant.

Ce vide juridique, ce flou dans les définitions a des conséquences au niveau pratique et financier. Il peut être à l'origine de conflits de « voisinage »⁴⁹ entre les deux parties : par exemple, dans le domaine du spectacle vivant, les professionnels cherchent à se prémunir d'une concurrence déloyale et de sa conséquence, le risque de sous-emploi ; les amateurs veulent pouvoir présenter leur travail artistique. C'est pourquoi les organisations professionnelles, comme le GEMAP (Groupement des Entrepreneurs des Musiques Actuelles et Populaires), interpellent les

⁴⁸ *idem*

⁴⁹ Selon l'expression de la Fedurok, *Réflexion et positionnement quant à l'amateur*, 2001

pouvoirs publics sur ces aspects. C'est pourquoi également le ministère de la Culture et de la Communication se penche sur le sujet et rédige actuellement un avant projet de loi sur la pratique amateur dans le spectacle vivant. On y trouve notamment dans l'article 1 la définition suivante : « Est dénommée amateur toute personne qui pratique une activité artistique à titre de loisir et qui tire ses moyens principaux d'existence de salaires ou de revenus étrangers à cette activité. »⁵⁰

Clarifier les choses permettra de se pencher plus sereinement sur ce qui rapproche ces deux composantes indispensables de la vie associative et culturelle. Car, l'imbrication entre ces deux groupes est réelle. En définitive : pas de professionnels sans amateurs, et pas d'amateurs sans professionnels !

⁵⁰ DMDTS, *Avant projet de loi sur la pratique amateur dans le spectacle vivant*, version de juin 2005, Ministère de la culture et de la communication

IV. Bref historique des relations entre associations et politiques culturelles⁵¹

Dès l'origine, les associations ont joué un rôle majeur dans la vie culturelle. Au XIX^e siècle, avant même l'officialisation du statut de l'association, des groupements sont déjà actifs : associations d'éducation populaire et patronages, qui comportent souvent un volet culturel, d'une part ; orphéons, fanfares et harmonies (il en existe 400 en 1860) et chorales (800 en 1860), d'autre part.

La loi du 1er juillet 1901 est l'aboutissement de longues luttes des défenseurs de la liberté d'association face à un pouvoir central méfiant vis-à-vis de ce qui s'organise indépendamment de lui. L'article 1 définit l'association comme « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leur connaissance ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices ».

Cette loi va immédiatement être utilisée dans le domaine culturel. Dans la première moitié du XX^e siècle, entre autre autour du Front Populaire, les associations ont créé ou recréé pratiquement tout le domaine culturel (théâtre, musique, musée, cinéma...).

A partir des années 1960, on assiste à une véritable explosion des associations culturelles. Elles vont alors être impliquées dans la mise en œuvre des politiques culturelles nouvelles, notamment avec une représentation des usagers dans les Conseils d'Administration des Maisons de la culture. Cela dit, cette cogestion des politiques culturelles entre militants et fonctionnaires des ministères de tutelle ne durera pas et les représentants des usagers seront souvent réduits à un rôle d'alibi. Le ministère des Affaires culturelles, nouvellement créé, va en effet rapidement montrer qu'il s'appuie plus sur les institutions que sur les associations, avec une séparation nette entre culture et éducation populaire.

Plusieurs phénomènes peuvent ensuite être observés dans les années 1960 et 1970. L'Etat et les collectivités territoriales utilisent (abusivement ?) le statut associatif pour mettre en place leur propre politique (théâtres, musées, FRAC (Fonds Régionaux d'Art Contemporain), ODAC (Offices Départementaux d'Action Culturelle)...). C'est ce qu'on appelle communément les « associations para-administratives ». Parallèlement s'engage une politique de contractualisation des associations culturelles, reconnues comme une composante importante de la vie culturelle locale. Ceci a pu créer des clivages entre associations paramunicipales, conventionnées, subventionnées ou indépendantes.

Depuis les années 1980, le développement des compétences et du budget culturel des collectivités territoriales, associé à la définition de nouveaux axes politiques (actions culturelles,

⁵¹ Lire à ce sujet Moulinier Pierre, *op. cit.* et Vadelorge Loïc « Le fait associatif dans les politiques culturelles locales aux XIX^e - XX^e siècles », in *Les Associations dans la vie et la politique culturelle. Regards croisés*, dir. Pierre Moulinier, *op. cit.*

ainsi que le chapitre III de Robert Berthier, *Les relations entre les associations culturelles membres de la COFAC et le Ministère de la Culture*, COFAC, 2003

nouvelles formes artistiques) a facilité la création de nouvelles associations : écomusées, cafés-musique, musiques traditionnelles, radios associatives... Cela dit, la coopération entre l'administration centrale et les associations reste quasi inexistante, ce qui n'est pas du tout le cas au niveau local.

Depuis le milieu des années 1990, on assiste à un début de sensibilisation des ministres de la Culture (Jacques Toubon d'abord, et surtout Catherine Trautmann⁵²) à la vie associative, mais depuis, le ministère de la Culture et de la Communication reste fortement réticent à la concertation avec les associations. « Le manque de curiosité du Ministère de la culture et de la communication à l'égard des aides accordées au tiers secteur reflète sans doute un état d'esprit partagé de ses fonctionnaires. Aux yeux de bon nombre d'entre eux, l'association n'a d'intérêt que dans la mesure où elle produit de la qualité ou relaie les objectifs de l'administration culturelle : former des professionnels, mener des actions exemplaires dans le champ artistique, contribuer à la diffusion de la culture [...] »⁵³. En définitive, le Ministère s'intéresse avant tout aux professions et aux professionnels, et méconnaît l'importance des associations.

Parallèlement, le secteur associatif s'est structuré, notamment par le développement des réseaux et des fédérations. C'est dans la continuité de cette démarche de structuration que la COFAC est née. Elle entend bien « placer les associations de culture et de communication au cœur des débats et des projets de la société d'aujourd'hui [...], faire entendre la voix des associations culturelles auprès de l'Etat et des collectivités territoriales [...] et] obtenir de l'Etat et des collectivités territoriales un partenariat autour des politiques culturelles»⁵⁴.

V. Les tensions actuelles

Quels sont les constats aujourd'hui ?

Premier constat : avant tout, malgré des efforts soutenus, l'échec de la démocratisation culturelle (« la facilitation de l'accès sociologique, géographique et économique à l'offre qualifiée de biens et de services culturels. »⁵⁵), et celui de démocratie culturelle (« l'égalité légitimité des expressions artistiques et culturelles, quelle que soit leur situation sociologique, et l'accès de tous aux outils nécessaires à cette expression. »⁵⁶).

La fréquentation des équipements culturels, en particulier ceux qui concernent le spectacle vivant, reste faible. Seuls 22 % de la population bénéficie d'un accès satisfaisant à la culture (12 % d'« amateurs avertis », 10 % de « branchés » ayant une fréquentation régulière et diversifiée)⁵⁷.

⁵² Auteur de la *Charte des missions de service public pour le spectacle*

⁵³ Moulinier, *op. cit.*, p.23-4

⁵⁴ Extraits de la plaquette de présentation de la COFAC

⁵⁵ Davidian Ani, Eliard Stéphane et de Montaignac Alexandre, « Entre l'art et la citoyenneté : la position des Ministères, ou l'action au risque de la définition », actes électroniques des Jeudis de la Sorbonne 1999 : *Arts et citoyenneté*.

⁵⁶ *idem*

⁵⁷ Chiffres issus de l'enquête du DEP « Pratiques culturelles des Français », citée par Frédéric Martel,

Malgré l'augmentation régulière des budgets et l'important développement de l'offre depuis la naissance du ministère de la Culture et de la Communication, trois personnes sur quatre n'en bénéficient donc toujours pas (une personne sur quatre est même totalement exclue de l'offre culturelle, les autres ayant des pratiques exceptionnelles ou occasionnelles).

Par ailleurs, même si les pratiques artistiques en amateur se sont développées, elles restent mal considérées. Qui plus est, il n'y a pas d'égalité de traitement entre les différentes expressions (par ex. : musique classique / musiques actuelles ; patrimoine / spectacle...).

Les raisons en sont multiples, bien entendu, et il ne s'agit pas ici de tenter de les expliciter, ce qui nécessiterait de faire appel notamment à l'étude des politiques culturelles, mais aussi à la sociologie pour étudier, avec Pierre Bourdieu, les « *habitus de classe* » qui sont à l'œuvre dans les pratiques culturelles. On peut cependant noter que le conflit entre animation socioculturelle et action culturelle, né dans les années soixante, laisse encore des traces, notamment à travers le partage institutionnel entre ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et ministère de la Culture et de la Communication.

Deuxième constat : un double mouvement d'**instrumentalisation des associations culturelles**, d'une part et de **faible reconnaissance du milieu amateur et bénévole**, d'autre part.

L'Etat et les collectivités utilisent souvent le statut associatif pour mettre en place leur propre politique. Leur Conseil d'Administration est composé de représentants des ministères de tutelle. On parle alors d'« associations para-administratives ». Un article de l'Express⁵⁸ démontre que les associations recevant le plus de subventions, tous domaines confondus, sont les organismes para-administratifs intervenant pour le compte de l'Etat.

Par ailleurs l'Etat et le monde professionnel (à l'inverse des collectivités locales) regardent souvent de haut la « plèbe » associative. En témoigne par exemple le peu de place réservé explicitement aux associations ou aux amateurs dans l'organigramme⁵⁹ du ministère de la Culture et de la Communication (voir page 47) :

Plusieurs directions n'ont pas de « correspondant » amateur. Celles qui en disposent montrent une disproportion entre le nombre d'agents attachés aux pratiques amateurs et associatives et le nombre de personnes concernées sur le terrain (cf. les données présentées pages 10 à 14).

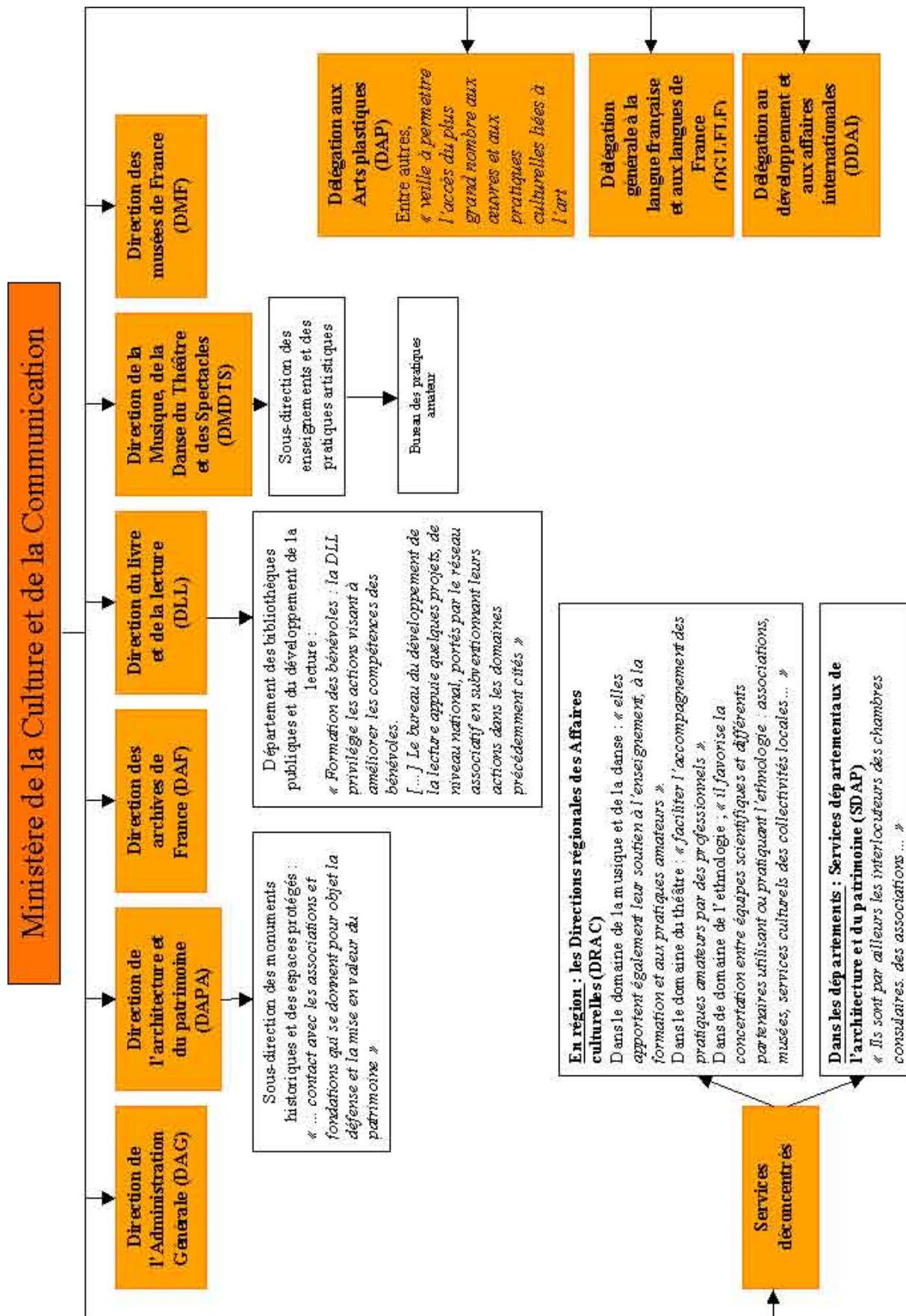
En fait, force est de constater que le ministère qui devrait se trouver en première ligne dans l'échange avec les associations culturelles n'est pas le plus actif dans le domaine, et que les véritables interlocuteurs institutionnels des associations sont avant tout le ministère de la Jeunesse, des Sports, et - depuis peu officiellement - de la Vie associative, la DIES (Délégation interministérielle à l'économie sociale, dont la suppression vient tout juste d'être programmée), voire d'autres ministères (Education nationale, Travail et emploi, Agriculture...).

Peut-on espérer voir se combler ce fossé ? C'est l'un des objectifs que s'est donné la COFAC.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité in Davidian & al., *op. cit.*

⁵⁸ cité dans son rapport par Jean-Pierre Decool, *op. cit.*

⁵⁹ Source : site internet du Ministère de la Culture et de la Communication : www.culture.gouv.fr



VI. Place de la COFAC et de ses associations dans le paysage culturel

La COFAC, Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication, a été créée en 1999 pour répondre à l'insatisfaction des fédérations membres quant à leurs rapports avec le ministère de la Culture et de la Communication⁶⁰.

Elle rassemble dix-sept fédérations (ou union d'associations) couvrant de nombreux champs culturels. Musiques d'abord, mais aussi musées et patrimoine, théâtre, cinéma, radios, danse, sans compter les fédérations pluridisciplinaires.

Certaines d'entre elles ont une origine très ancienne, prenant leur source dans des mouvements du XIX^e siècle ou du début du XX^e siècle. Leur principal point commun, outre le fait d'œuvrer dans le champ culturel, est de réunir de « véritables » associations affinitaires, issues de la société civile et caractérisées par l'importance accordée aux amateurs et aux bénévoles.

Depuis sa création, elle travaille dans deux directions principales :

- faire reconnaître les associations culturelles par les pouvoirs publics, Etat (et tout particulièrement le ministère de la Culture et de la Communication) et collectivités territoriales, ce qui implique non seulement des contacts mais aussi la mise en place de concertation ;
- représenter les associations culturelles auprès du monde associatif

Cependant, l'hétérogénéité des associations qui la constituent ne facilite pas la lisibilité de leurs actions sur le terrain, ni celle de leur impact sur la société, ni même de leur place dans le domaine culturel. D'où l'importance de se connaître soi-même pour mieux cerner ses actions et leurs conséquences. Ce sera l'objet de la troisième partie de cette étude.

⁶⁰ cf. notamment Robert Berthier, *op. cit.*

Troisième partie

Qui sont les fédérations de la COFAC ?

A la suite de la description de l'ensemble du secteur associatif culturel, cette partie a pour objectif de **présenter les seize fédérations et associations nationales membres de la COFAC**⁶¹. Le 5 avril 2005, l'Assemblée générale de la COFAC, a souhaité « mieux mesurer ce que représente le secteur des bénévoles et des amateurs de la culture, en terme d'emploi, de public touché, du nombre d'associations fédérées ». Nous actualisons aujourd'hui le travail effectué en 2005 et le complétons par des premiers indicateurs sur les impacts. On peut noter que certaines fédérations ont déjà pris conscience de la nécessité de cette réflexion qu'ils ont donc entamée, mais ce n'est pas le cas de toutes.

Nous montrerons ainsi l'importance de la COFAC, même s'il est difficile d'en cerner avec précision toutes les composantes. Nous soulignerons que malgré leur hétérogénéité, les fédérations et associations membres de la COFAC sont toutes, à des degrés divers, concernées par :

- la décentralisation ;
- la baisse des subventions de l'État et des emplois aidés ;
- une réelle dynamique du fait associatif mais en prise avec les évolutions récentes de la société française ;
- l'influence du cadre juridique et politique propre à chaque secteur.

I. Méthodologie

Deux personnes de l'agence Belokane ont rencontré entre le 12 décembre 2005 et le 2 février 2006 les membres de la COFAC qui le pouvaient (voir liste des personnes rencontrées en annexe 1), soit 15 fédérations ou associations nationales au total. L'UFF n'a pu se rendre disponible et a communiqué des éléments très complets par écrit. La rencontre avec la Ligue de l'enseignement fut très riche sur le plan qualitatif, mais leurs données chiffrées restent difficilement exploitables, tant il est malaisé d'y faire la part des associations spécifiquement culturelles.

Le questionnaire (annexe 2) avait été validé par le bureau de la COFAC au mois de décembre 2005. Certaines fédérations se sont vraiment emparées de cette étude et ont communiqué des questionnaires complètement renseignés. D'autres par manque de disponibilité nous ont donné des informations parcellaires, qu'il a été difficile de rassembler. Certaines informations restent toutefois manquantes, car non communiquées ou non connues par la fédération ou l'association elle-même.

On ne trouvera pas ici de monographie. Il nous a en effet paru plus intéressant de travailler de façon comparative pour mettre en exergue ce qui rassemble ou au contraire différencie les fédérations. Cependant, nous n'avons pas cherché à faire des classements artificiels entre les fédérations mais à plutôt relever les cas concrets illustrant un enjeu, un thème, un problème au

⁶¹ La COFAC rassemble aujourd'hui dix-sept fédérations et associations nationales. La CMJCF a adhéré après la réalisation de cette enquête.

regard du sujet de notre étude sur les impacts des associations culturelles et de communication.

Sur la terminologie : la COFAC rassemble des fédérations et des associations nationales. Pour la commodité de la lecture, nous utiliserons ci-dessous pour les désigner le terme de « fédération ».

II. Vers une représentation du secteur associatif culturel

La COFAC (hors Ligue) :

- **une présence nationale**
- **11 000 associations fédérées**
- **plus de 3 580 salariés**
- **plus de 86 500 bénévoles**
- **1 153 000 personnes adhérentes et assimilées**
- **près de 20 millions de visiteurs, spectateurs**
- **un budget cumulé (des fédérations) de 14 822 410 €**

La Ligue de l'enseignement (tous secteurs confondus) :

- 33 000 associations fédérées, dont 10 090 touchant à la culture
- 18 000 salariés
- 290 000 bénévoles
- un budget de 75 500 000 € en 2004

Nous détaillerons et analyserons dans les points suivants les données synthétiques présentées ci-après.

Les entretiens, les questionnaires et la documentation consultée ont permis d'affiner la carte d'identité mise en chantier par la COFAC en interne⁶² début 2005. Ces résultats regroupent donc les informations fournies par les fédérations constituant la COFAC⁶³. Ils sont malheureusement encore incomplets car plusieurs fédérations manquent elles-mêmes d'une vision précise de leur réseau.

Pour mémoire, on citera les chiffres concernant l'ensemble des associations culturelles en France, tels que nous les avons compilés dans notre précédent rapport :

- 157 à 180 000 associations culturelles ;
- 1,9 million de bénévoles (96 700 ETP)
- 150 000 emplois salariés (82 000 ETP)
- 4,3 millions de personnes de plus de 15 ans adhèrent à une association culturelle

Il est cependant délicat de comparer ces données : les chiffres obtenus lors de notre enquête sont, on l'a dit, fragmentaires. Par ailleurs, les populations étudiées sont loin d'être homogènes : les chiffres cités dans notre précédent rapport pour l'ensemble des associations culturelles, par exemple, concernent les personnes de plus de 15 ans, alors que nous n'avons pas établi de telles distinctions dans notre propre enquête.

Remarquons simplement que même si la COFAC ne rassemble qu'environ 7 % des associations culturelles en tant que structures, elle rassemble vraisemblablement une part supérieure des personnes adhérentes à une association, illustrant par là son importance pour les pratiques en amateur. Affiner la comparaison supposerait de pouvoir obtenir des chiffres incluant également les personnes de moins de 15

ans sur l'ensemble des associations culturelles de France, ou l'inverse.

⁶² compilation réalisée par Claire Bizet, alors salariée de la COFAC

⁶³ hors Ligue de l'Enseignement, dont les données sont manquantes ou trop peu précises dans la Carte d'identité COFAC (impossibilité de distinguer la part de la culture, par exemple parmi les associations qu'elle fédère).

Par ailleurs, ces données concernent, selon les cas, les années 2004 ou 2005.

III. Historique comparé des fédérations et associations de la COFAC

La création de fédérations d'associations culturelles correspond à un processus de structuration de la vie associative culturelle en réponse aux évolutions et aux besoins des associations tout au long de leur histoire. Cette histoire, qui n'a pas fait l'objet de travaux synthétiques remontant, bien avant la loi de 1901, aux sociétés savantes et musicales.

Au regard des dates de création des fédérations de la COFAC, nous distinguons trois périodes :

III.1) De 1850 à la fin de la Deuxième Guerre Mondiale : Les débuts de la structuration de la vie culturelle associative

Autour de la loi de 1901, la liberté d'association est reconnue et le nombre d'associations - en particulier culturelles - explose, à une époque où s'organisent également les forces syndicales (loi sur les syndicats de 1884) et politiques. L'enjeu est le développement physique et moral de la jeunesse ouvrière pris en charge par les parents eux-mêmes, en complément du développement de l'instruction publique. Ce sont les événements très populaires des orphéons et cliques accompagnant les défilés de gymnastes.

Tout était à inventer : premières rencontres, encadrement des pratiques, lieux... Ainsi, pour rassembler ces florissantes initiatives, la plupart locales, sont créées dans cette période la Ligue de l'enseignement (1866), la FSCF (1898), la CMF (1902), l'UFF (1906) et la FNCTA (1907).

Selon Loïc Vadelorg⁶⁴, « il est clair que cette mutation de la sphère associative génère des revendications culturelles qui sont à l'origine des premières formes de politiques culturelles » et notamment par la création d'institutions : bibliothèques, musées, théâtres, conservatoires et l'apparition des premières subventions. Il faut attendre le Front populaire pour voir l'État, à la suite des mairies, utiliser les associations comme moyen d'une politique culturelle. L'affrontement vif entre laïques et catholiques est un des éléments clés du contexte de développement et de structuration du secteur associatif.

⁶⁴ *Les associations dans la vie et la politique culturelles. Regards croisés.* Sous la direction de Pierre Moulinier. Département des études et de la prospective, juillet 2001.

III.2) De l'après-guerre à mai 68 : La naissance d'une incompréhension entre association et élus

C'est dans le contexte de reconstruction du pays qu'à cœur joie et la FNCMR (1948) se créent. Un peu plus tard, c'est le même contexte qui rassemble dans la FNASSEM (1967) les associations de personnes sensibles à la préservation du patrimoine. En 1966, autour de Jean Vilar et des idéaux du théâtre populaire vont naître les ATP.

La question émergente à cette époque, encore d'actualité aujourd'hui, n'est pas tant le poids du secteur associatif que la place de celui-ci dans la vie culturelle française. L'État Providence s'investit fortement dans la culture. André Malraux fait de la culture une affaire d'État et son attitude laisse penser qu'il considère les associations comme appartenant à une période révolue. Enfin, dans la foulée du mouvement de contestation générale de mai 68, la notion d'animation socioculturelle va remplacer celle d'éducation populaire. Le mythe de l'école libératrice est ébranlé. L'animation socioculturelle deviendrait alors le moyen de la transformation sociale.

III.3) Des années 1970 à aujourd'hui : Un nécessaire renouveau

On assiste à une nouvelle résurgence quantitative des associations dans les années 70 en même temps qu'au renforcement de l'artiste et du professionnel. La gauche arrive au pouvoir, augmentant sensiblement les moyens disponibles et les champs d'intervention et soulevant de nombreux espoirs dans les associations culturelles. La Ligue de l'enseignement pense ainsi le moment venu de concrétiser son projet de regrouper loisirs, sport, formation professionnelle, culture, communication au sein d'un grand service public de l'éducation permanente. Mais ces secteurs sont devenus l'affaire d'appareils spécialisés et il n'en sera rien.

Cette question de la relation amateurs-professionnels est au cœur de l'identité et de l'action des associations qui se regroupent au sein de la FFSSAM (1973). À cette époque se créent les fédérations dans les secteurs encore peu organisés : musiques traditionnelles (FAMDT, 1985), écomusées (FEMS, 1989) et radios associatives (CNRA, 1991). La CFBF (1980) naît d'une scission de quelques bénévoles de la FSCF pour moderniser le répertoire et développer la formation dans le domaine des batteries-fanfares.

Enfin, le renouvellement nécessaire de l'action culturelle est la question fondamentale qui interroge toutes les associations culturelles fédérées, ou récemment fédérées, et les appelle ainsi à évoluer. Marc Caillard d'Enfance et Musique (1981) fait ainsi le constat d'un « dépérissement des pratiques vivantes de la musique » et investit les lieux de vie sociale de l'enfant et particulièrement les lieux exclus de l'action culturelle. Des élus et des responsables de salles de cinéma, à la suite de l'essoufflement des ciné-clubs créent ensemble en 1989 Villes (devenu Territoires) et Cinéma, reprenant l'action de Groupe Cinéma, fédération d'éducation populaire. Au tournant du XXIe siècle, il y a certes des signes d'espoir liés à la célébration du centenaire de la loi 1901, souvent contredits par les réalités des politiques culturelles et des changements brutaux à l'œuvre dans la société française. Malgré cela, ces questions sont encore au cœur des réflexions et des initiatives des militants fédéraux d'aujourd'hui.

III.4) Les fondateurs, figures exemplaires du monde associatif

La grande majorité des fédérations s'est construite grâce à l'élan des personnes qui ont su dynamiser un mouvement dans un contexte précis, répondant parfois à des événements déclencheurs. Le modèle du militant politique est la figure emblématique du mouvement associatif, celle qui caractérise au mieux sa dimension collective parce que, par son implication idéologique, le militant politique donne à l'association son identité.

Jean Macé, journaliste républicain et professeur, lance dans le journal *L'Opinion nationale* un appel au rassemblement de tous ceux qui désirent contribuer à l'enseignement du peuple. Il considère que, pour garantir la démocratie, « l'éducation au suffrage universel » est indispensable, et pose donc les bases de la Ligue de l'enseignement.

Le docteur Paul Michaux organise à la fin du XIXe siècle le premier Concours de Gymnastique des patronages et des œuvres de jeunesse qui deviendra la FSCF.

« Lorsque les voix s'unissent, les cœurs sont prêts de se comprendre » (Confucius) : s'il est difficile de résumer le projet ou la pensée d'un homme en une phrase, celle-ci marque bien la dimension humaniste et le rayonnement de César Geoffroy, fondateur d'À cœur joie en 1948.

C'est à la même période, dès 1943, que Jacques Serres fédère autour de lui des enthousiastes qui développent et organisent leurs premières chorales, cours, stages et colonies musicales en milieu rural, à l'origine de la FNCMR.

On peut citer également Henry de Ségogne pour la FNASSEM...

Enfin, il nous semble que la personnalisation des origines en une ou quelques figures du militantisme associatif s'efface à partir des années 1980 au profit d'un petit groupe de fondateurs, ou de présidents dont l'action est longue et fondatrice: (Annick Bourlet FFSAM, Marc Caillard Enfance et musique...) ou de différentes associations qui décident de se fédérer. Peut-être seront-ils à leur tour reconnus comme figure exemplaire par leurs successeurs...

Les problèmes actuels des associations ne constituent souvent qu'une actualisation de problèmes séculaires. En conclusion, les fédérations, lieu de définition de l'identité commune aux associations qui la composent, semblent attachées à la transmission de la mémoire, témoignant des ruptures et de la continuité pour illustrer les valeurs et les fondements de leurs actions. Un gage d'évolution face au corps organique que constitue la société française ?

IV. Des valeurs fortes et communes

Comme nous l'avons écrit dans notre précédent rapport, la finalité d'une action associative se définit comme un état idéal souhaité qui fait souvent référence à des valeurs. Une action permet d'y contribuer, mais ne permettra pas de l'atteindre pleinement.

Nous avons relevé quelques formulations piochées dans les objets statutaires et lors de nos entretiens. Notre objectif est d'identifier les **valeurs** communes souvent formulées de manières différentes.

Ce qui rassemble chaque membre d'une fédération est avant tout son attachement à une pratique artistique et culturelle et sa motivation pour la **partager avec le plus grand nombre**. Certaines portent une attention particulière aux situations d'exclusion de la vie sociale et culturelle : pauvreté, handicap, hospitalisation, prisons, milieu rural désertifié (Enfance et Musique, FNCMR).

Prenons quelques exemples :

- « valoriser la culture musicale, la création et la diffusion de répertoires ouverts et variés » et « promouvoir et développer la musique » (UFF)
- « le développement et le rayonnement de la culture musicale » (CMF)
- « Favoriser l'accès à la musique pour tous » (FNCMR)
- « élargissement du public théâtral » (ATP)
- « la recherche et la fidélisation des publics » (FFSAM)
- « promouvoir la pratique instrumentale » (CFBF)
- « Développer l'action, la formation et la création artistique dans les multiples lieux de vie sociale de l'enfant, particulièrement dans les lieux exclus de l'action culturelle » (Enfance et musique)

Par ailleurs, parmi les membres de la COFAC, les vertus de l'**éducation**, et pour certains de l'éducation populaire sont largement reconnues pour mener à bien cet accès de tous à la culture. Citons notamment :

- « dans le cadre d'une ouverture à tous, favoriser l'éducation de la jeunesse dans les loisirs » (FSCF)
- « développement de la pratique amateur en incitant les musiciens à une meilleure formation » (UFF)
- « contribuer à l'Éducation Populaire » (FNCTA)
- « La recherche et l'action du Mouvement se caractérisent essentiellement par : I. Éducation par la participation à l'œuvre chorale » (À cœur joie)
- « faire prévaloir le progrès social et culturel » (La Ligue de l'enseignement)

Les convictions à l'œuvre sont celles selon lesquelles la pratique d'un art ou d'une activité culturelle contribue au développement de l'individu en tant que citoyen. Appartenir à une association est déjà un pas vers une action collective, vers l'adhésion à un système de normes, vers

des manières d'agir qui surpassent l'individu, même si l'adhérent est passif, même s'il est simple consommateur. En effet, par sa volonté d'entrer dans une association pour son usage personnel, chacun accepte en réalité de respecter le système de valeurs défendu par le groupement.

La COFAC a ainsi évoqué dans sa plaquette les valeurs des associations culturelles qui la composent. La coordination assure la « promotion d'une réelle et libre vie associative culturelle qui vise à développer des activités sans finalité lucrative, exprimant ainsi la participation de la société civile à la gestion de l'intérêt général. »

Quant à la CPCA (Conférence permanente des coordinations associatives), elle a pour but de « défendre les acteurs de la vie associative qui adhèrent aux valeurs de citoyenneté, de démocratie et de respect des droits de l'homme ». Il semble donc bien que la COFAC et ses membres soient particulièrement légitimes à s'intégrer dans les instances de réflexion de la vie associative.

Sans nous substituer à un travail entre les membres de la COFAC, nous avons recolté au cours de nos différents entretiens des propos qui nous permettent de préciser ces valeurs qui nous semblent largement partagées. En effet, comme nous l'évoquions, les responsables de fédérations ont pour la plupart réussi à nous faire passer leur sens du militantisme et leurs convictions :

- l'attrait pour la beauté, la qualité, la sensibilité, la progression dans la pratique voire l'excellence tout en respectant l'amateurisme ;
- l'ouverture aux autres, l'échange, la convivialité, le partage, le lien social, le désintéressement et même l'amitié pour ainsi éviter les cloisonnements sociaux et générationnels ;
- l'autonomie des individus, le sens de l'action, de la responsabilité individuelle et collective, la citoyenneté.

Nous avons constaté que pour certaines fédérations ces valeurs étaient formulées en référence à un courant de pensée précis :

- la laïcité,
- le message de l'Évangile

Enfin, de façon plus anecdotique, et alors que nos entretiens se sont déroulés juste après la « crise des banlieues », nous avons constaté que beaucoup de nos interlocuteurs se sont sentis concernés. Ils ont évoqué leur conviction que les valeurs qu'ils portent peuvent avoir un impact positif sur ces problèmes sociaux, ce qu'ils ont étayé par des exemples. La CFBF a ainsi rapporté l'expérience d'une batterie-fanfare travaillant dans les quartiers sensibles de la banlieue de Dunkerque auprès de jeunes en situation sociale et familiale très difficile. Dans des classes en difficulté, la CMF a créé des orchestres en temps scolaire et périscolaire avec le soutien de facteurs d'instruments et en partenariat avec l'Éducation nationale, et a constaté des progrès sur les résultats scolaires et le comportement des enfants. Enfin, la FNASSEM réfléchit au lien entre patrimoine, cadre de vie, et logement social : « La laideur est le germe de la violence », déclare ainsi Charles Batiste, son secrétaire général.

V. Six catégories d'activités

Les activités mises en place par les fédérations sont nombreuses et très diversifiées. D'ailleurs les interviewés n'en ont pas toujours communiqué une liste exhaustive. Nous les avons regroupées en six grandes catégories (cf. annexe 3) :

1. Animation du réseau
2. Représentation et actions auprès des pouvoirs publics
3. Formation
4. Diffusion
5. Services spécifiques liés aux activités des associations
6. Sauvegarde et renouvellement d'un patrimoine artistique et culturel

Nous avons ensuite essayé de déterminer les impacts potentiels de ces six catégories et de dégager des indicateurs communs aux membres de la COFAC, permettant de les évaluer.

Certains indicateurs ont été renseignés lors de l'enquête, mais pas toujours sur l'ensemble des fédérations. Une évaluation plus approfondie de ces impacts nécessiterait un travail au sein de chaque fédération pour mesurer et collecter ces données, puis poursuivre un travail collectif.

V.1) L'animation du réseau, une action primordiale

- **15 sites internet**
- **4 newsletters**

- **12 revues
soit 126 000
exemplaires**
- **6 lettres d'information**

Elle est principalement axée sur la communication et l'information⁶⁵ (revue, lettre d'information, site internet,...) sur l'organisation de rencontres et colloques autour de diverses thématiques d'actualité pour les membres du réseau, ainsi que sur la veille et les travaux de fond.

Toutes les fédérations, exceptée la FATP, ont un site internet.

12 ont une revue⁶⁶ - à laquelle s'ajoutent parfois une lettre d'information et/ou une newsletter - qui semblent toucher l'ensemble de leurs adhérents et/ou de leurs structures partenaires.

Le nombre de 130 000 lecteurs pourrait être largement revu à la hausse si l'on ajoutait les données non renseignées et si on appliquait un coefficient de reprise en main, qui peut selon les cas être relativement important, notamment lorsque la cible est une structure.

Certaines fédérations affichent un réel travail de veille et de réflexion de fond sur des thématiques soit techniques, soit généralistes pour anticiper sur les problèmes à venir et les solutions à inventer. Presque toutes organisent des rencontres et des colloques.

⁶⁵ Tableau sur les supports d'information en annexe 3

⁶⁶ le nombre de tirages n'a été renseigné que par la moitié des fédérations ayant une revue

La moitié des fédérations a des commissions qui cadrent leurs travaux. Certaines ont des commissions sur des secteurs spécifiques adaptées à leurs activités. Il est cependant difficile d'identifier avec précision la mission réelle de chaque commission portant des appellations non standardisées. Toutefois, on pourrait tenter une typologie en quatre grandes parties :

- gestion de la fédération, animation du réseau et réflexion de fonds ;
- activités sectorielles
- pédagogie, formation et diplômes (majoritairement dans le secteur de la musique) ;
- sauvegarde, renouvellement et diffusion d'un patrimoine artistique et culturel.

Seule la FATP qui n'a pas de salarié et trouve ces différentes tâches trop lourdes pour le bénévolat ne réalise pas ce travail et n'a aucun support d'information. Les réunions de CA et de bureau suffisent aux dix-sept adhérents pour échanger leurs projets ou mener les réflexions dans les moments de crise.

Pratiquement toutes les fédérations ont évoqué que cette activité contribuait à rompre « l'isolement professionnel ».

Tableau 1 : Impact des activités d'animation de réseau

Action	Impacts	Indicateurs renseignés ou partiellement renseignés	Proposition d'indicateurs complémentaires à renseigner
Animation du réseau	<ul style="list-style-type: none"> - lien entre les membres - valorisation de la vie associative - contribution au débat national - moindre coût des travaux de réflexion menés 	<ul style="list-style-type: none"> - type de supports d'information - nombre d'exemplaires revue ou lettre d'info - nombre et nature des commissions 	<ul style="list-style-type: none"> - appréciation qualitative du lectorat - typologie du lectorat - fréquentation du site internet - type et nombre de rapports et études réalisés - nombre de personnes impliquées dans les travaux - temps passé - ressources engagées

V.2) La représentation et les actions auprès des pouvoirs publics

Le chapitre 11 est spécifiquement consacré aux relations avec les pouvoirs publics.

Les fédérations se chargent de représenter leurs membres auprès des élus et de siéger dans les instances publiques.

Cette activité représente également une part capitale du travail mené par toutes les fédérations sauf peut-être pour À Cœur Joie qui ne l'affiche pas précisément.

Tableau 2 : Impact des activités de représentation

Action	Impacts	Indicateurs renseignés ou partiellement renseignés	Proposition d'indicateurs complémentaires à renseigner
Représentation et actions auprès des pouvoirs publics	<ul style="list-style-type: none"> - défense de la vie associative culturelle - défense de la démocratie culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> - participation aux instances - prise en compte des propositions dans les lois et budgets publics - agréments - subventions 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de réunions avec instances et pouvoirs publics

V.3) La formation

On distinguera deux types de formation : l'enseignement à destination des amateurs, et la formation à destination des formateurs et encadrants.

Cette activité a également toute son importance, puisque 7 fédérations proposent de l'enseignement à destination des amateurs et 10 de la formation à destination des encadrants. C'est même souvent l'activité la plus visible. La CMF par exemple, qui s'assume certes comme une fédération en relation avec la pratique en amateur, se revendique aussi comme une fédération d'enseignement. Enfance et Musique, À cœur joie et la FNCMR possèdent même un centre de formation.

V.3.1) L'enseignement aux amateurs

- **395 emplois de formateurs***

* Tous statuts confondus (permanents, vacataires ou intermittents), salariés directement par les fédérations

Une partie de l'enseignement est à destination des amateurs. Le principal domaine concerné est la musique (ACœur Joie, CFBF, CMF, FNCMR, UFF, FSCF), mais aussi le théâtre avec la FNCTA (d'ailleurs le « A » de son sigle, signifiant « animation » va probablement redevenir « amateur » prochainement afin d'affirmer le positionnement de la fédération dans ce sens...).

La Ligue de l'enseignement propose des formations de disciplines plus variées (cirque, danse, arts plastiques...).

À part à la FNCMR, qui est l'équivalent d'une grande école de musique décentralisée, l'encadrement de cet enseignement est principalement sous la responsabilité des associations membres. L'enseignement complémentaire proposé par les fédérations à destination des amateurs a donc souvent pour but de dynamiser la pratique, d'enrichir sur des aspects plus spécifiques et de favoriser les échanges.

D'après la CMF, l'État ne couvre que 20 % de l'enseignement de la musique en France (écoles nationales de musique et conservatoires nationaux).

Tableau 3 : Impact des activités d'enseignement aux amateurs

Action	Impacts	Indicateurs renseignés ou partiellement renseignés	Proposition d'indicateurs complémentaires à renseigner
Enseignement d'une pratique artistique (amateurs)	<ul style="list-style-type: none"> - apprentissage d'un art - développement de la personne - développement du public 		<ul style="list-style-type: none"> - nombre de pratiquants - nombre de sessions de pratique - type de pratiquants - assiduité des pratiquants - mesure de l'amélioration de la pratique - appréciation par les pratiquants des apports de la pratique - nature des échanges au sein du groupe - fréquentation des lieux culturels par les pratiquants - ...

V.3.2) La formation des encadrants : développer la qualité de la transmission

Une autre partie de la formation est à destination des formateurs et encadrants professionnels et/ou bénévoles. C'est également une activité particulièrement importante, quantitativement et qualitativement. Elle est proposée par les mêmes fédérations que celles qui font de l'enseignement pour les amateurs, auxquelles s'ajoutent Enfance et Musique, la FAMDT et la FEMS.

Certaines fédérations recensent les besoins et proposent des stages ou des formations particulières, qui peuvent même être ouvertes dans certains cas à des non adhérents ; d'autres ont des cursus très précis. On peut citer l'exemple de la FNCMR qui a participé à la création d'un « métier » du musicien intervenant. Tous ceux qu'elle emploie sont salariés en CDI et à temps complet sous la convention collective de l'animation. Tous auront, à terme, bénéficié d'une formation sur trois ans, suivie de formation continue. Il s'agit de formation en interne ou en partenariat avec des universités ou des CFMI.

Il est important de constater que, quels que soient les cadres mis en place, l'objectif commun est de développer la qualité de cette transmission. Peut-être la COFAC pourrait-elle se saisir de ce chantier et définir en commun des critères de qualité.

Par ailleurs, la FSCF (et probablement la Ligue de l'enseignement) forme au BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) et au BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur), et la FEMS détient un agrément Formation professionnelle.

Seuls À cœur joie et la FEMS ont explicitement annoncé qu'ils proposaient des formations administratives.

Cette activité de formation passe fréquemment par un travail d'innovation pédagogique, surtout dans le domaine musical : la CMF a ainsi mis en place une formation à la direction d'orchestre avec plusieurs options (plectre, chœur, harmonie, vent...) ; de même, il n'existait pas de formation de chef de chœur avant que César Geoffroy, fondateur d'À cœur joie, n'en mette en place. Plusieurs fédérations travaillent également ou ont travaillé sur la normalisation des formations et la reconnaissance de diplômes (CMF, FAMDT : DE musiques traditionnelles et le projet de formation de formateurs en danses issues des traditions, CFBF : diplôme d'État de direction d'ensemble à vent). Les échanges avec le ministère de la Culture et de la Communication semblent délicats sur ce sujet. Plusieurs témoignages de manque de concertation et de manque de prise en considération nous ont été rapportés.

Tableau 4 : Impact des activités de formation des encadrants

Actions	Impacts	Indicateurs renseignés ou partiellement renseignés	Proposition d'indicateurs complémentaires à renseigner
<p>Formation de formateurs et encadrants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - contribution à l'amélioration de la pratique - professionnalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - nombres d'emplois de formateurs ou encadrants 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de formateurs et d'encadrants salariés ou bénévoles - documents pédagogiques - contenu des formations - niveau des diplômes - nombre de stages ou formations organisés - nombre et type de stagiaires

V.4) La diffusion

Elle concerne l'organisation d'événements à destination directe du grand public en complément de ceux organisés par les associations, ainsi que la vente de CD et de livres ou de fournitures musicales.

L'organisation d'événement est une activité que l'on retrouve dans plus de la moitié des fédérations (À cœur joie, CFBF, Enfance et Musique, FAMDT, FATP, FNASSEM, FNCMR, FSCF, UFF).

Les Choralies (À cœur joie), Planètes musiques (FAMDT), les Journées du patrimoine de pays (FNASSEM), notamment, sont d'ores et déjà des événements d'envergure dont la reconnaissance est nationale et qui touchent de nombreuses personnes.

Il serait peut-être intéressant de faire un recensement, voire de mener un travail plus approfondi, sur les manifestations organisées au niveau national et/ou local, pour une meilleure coordination. Peut-être pourrait-on même envisager la création d'un événement phare pour le développement et la valorisation du secteur (pourquoi pas un week-end des associations culturelles,

ainsi que le suggère Robert Berthier⁶⁷ ?)

- **120 000 CD vendus**
(Enfance et Musique uniquement, FAMDT non communiqué)

La FAMDT a monté un service de vente par correspondance (VPC) et de vente directe de CD et de livres, et gère actuellement le plus gros fonds français de musiques traditionnelles et musiques du monde (3500 références). Elle également créé une filiale spécialisée dans l'édition (Modal). Enfance et Musique édite des CD, livres et DVD de musique pour enfants et a filialisé l'activité de distribution. La CFBF dispose d'un service de fournitures musicales (ouvrages, partitions et enregistrements) sous forme de coopérative d'achat. Cette vente est destinée principalement aux adhérents mais sert également aux non-adhérents.

Tableau 5 : Impact des activités de diffusion

Actions	Impacts	Indicateurs renseignés ou partiellement renseignés	Proposition d'indicateurs complémentaires à renseigner
<p>Diffusion ou organisation d'événements</p> <p>Vente</p>	<ul style="list-style-type: none"> - accès à la culture - lien social - lutte contre l'exclusion - valorisation d'un territoire - retombées économiques (emplois, tourisme...) - participation au développement d'un secteur culturel et artistique 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'exemplaires de CD et livres vendus 	<ul style="list-style-type: none"> - prix minorés de l'accès - typologie du public - type et nombre de partenariats - cohérence de la manifestation avec les actions des partenaires et attentes des participants - qualité de l'appréciation par les participants - résonance de la manifestation et couverture presse - nombre d'emplois - nombre et type de manifestations - type et nombre de bénévoles - fréquentation - ...

V.5) Des services spécifiques liés aux activités

Il s'agit principalement des services d'interface avec la SACD, la SACEM, les assurances, mais aussi les conseils juridiques et autres, l'assistance et/ou l'expertise.

Les services proposés sont bien évidemment liés aux activités des associations membres. Si

⁶⁷ Robert Berthier : *Les relations entre les associations culturelles membres de la COFAC et le Ministère de la culture* - Juin 2003

on peut penser que toutes les fédérations répondent aux demandes de conseils informels émanant de leur réseau, seules six (CMF, FAMDT, FEMS, FNASSEM, FNCMR et UFF) affichent précisément leur activité de conseil, surtout juridique. La FEMS et la FNCMR proposent également un travail d'assistance et d'expertise. Ainsi la FEMS apporte son aide au montage de boutiques de musées et a même édité un *Manuel de gestion des boutiques de musée*, en partenariat avec le ministère du Tourisme.

Les services d'interface proposés aux membres (SACD, SACEM, assurances, traitement des salaires, aide aux déplacements...) répondent à un des besoins très pratiques du secteur et peuvent parfois être de véritables « produits d'appel » pour les adhérents.

La comparaison au sein de la COFAC des rapports qualité/prix des services proposés pourrait être intéressante, voire même inspirer des mutualisations.

Tableau 6 : Impact des activités de services

Action	Impacts	Indicateurs renseignés ou partiellement renseignés	Proposition d'indicateurs complémentaires à renseigner
Services aux membres	<ul style="list-style-type: none"> - amélioration de la gestion des associations - réduction des coûts 		<ul style="list-style-type: none"> - évaluation quantitative des différents services fournis (par ex : nombre de polices d'assurances) - évaluation qualitative - différence entre prix négocié et prix individuel

V.6) Sauvegarde et renouvellement d'un patrimoine artistique et culturel

• 6 fonds documentaires spécialisés

Ces activités comprennent la gestion de fonds documentaire, la coordination d'activités de documentation, et le développement de la création.

La CFBF, la CMF, la FEMS, l'UFF, Enfance et Musique et la FNCTA possèdent un fonds documentaire spécialisé sur leur domaine d'activité, qui se révèle dans certains cas avoir une véritable fonction de sauvegarde d'un patrimoine.

Ces fonds sont parfois accessibles à des personnes ou structures qui ne sont pas membres, et servent donc la collectivité.

Si pour certains, comme la FNCTA qui pense léguer ce fonds, c'est un outil trop lourd à gérer, d'autres misent sur son développement, comme la CFBF qui veut créer un centre de ressources de la batterie-fanfare.

Citons également l'exemple de la FAMDT qui n'est pas propriétaire de fonds documentaire, mais qui organise la mise en place de la numérisation des fonds d'archives sonores dans les

associations. Elle a publié un Guide de traitement documentaire des archives sonores qui fait référence en la matière et anime un pôle associé de la Bibliothèque Nationale de France. De même, la FEMS a travaillé en partenariat avec la DMF (Direction des musées de France) sur le projet « Inventaire et informatisation », pour normaliser les bases de données traitant des riches collections des écomusées.

- **120 titres CD**

Certaines fédérations sont également moteur dans le renouvellement de ce patrimoine, par des coproductions avec des professionnels (FATP), des commandes de créations (ACJ, CFBF, CMF), des résidences, des éditions de disques (FAMDT - filialisées -, Enfance et Musique)...

Certaines fédérations ont tellement développé leurs activités d'éditions et de ventes que, pour des raisons économiques et fiscales, elles les ont filialisées.

Tableau 7 : Impact des activités de sauvegarde et renouvellement du patrimoine

Action	Impacts	Indicateurs renseignés ou partiellement renseignés	Proposition d'indicateurs complémentaires à renseigner
Sauvegarde et renouvellement du patrimoine artistique et culturel	<ul style="list-style-type: none"> - préservation du patrimoine - meilleure connaissance du patrimoine - renouvellement du patrimoine - diffusion du patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de fonds documentaires - nombre de titres édités - type et diffusion des publications 	<ul style="list-style-type: none"> - outils de documentation disponible - nature des fonds documentaires - volume des fonds documentaires - liste des études menées - ressources humaines - nombre d'œuvres créées - fréquentation des centres de documentations

VI. Des structurations hétérogènes

VI.1) Organisation

C'est certainement sur ce point que l'hétérogénéité est la plus complexe. Presque chaque fédération a une structuration différente, liée à son historique et ses activités. D'ailleurs les fédérations elles-mêmes ont souvent du mal à se donner une identification précise entre fédération, confédération, association nationale...

Le système d'adhésion est également très disparate : adhésions individuelles ou de personnes morales (associatives ou non), ascendantes ou descendantes pour les organisations pyramidales, représentations à des niveaux différents (régionaux, départementaux et locaux)... Pour cette raison, plutôt que de chercher des regroupements nous avons préféré faire une description simple pour chaque fédération.

À **Cœur Joie** est une association nationale structurée en région. Les 32 délégations régionales collectent les cotisations des membres, qui sont uniquement des personnes physiques (et non pas des chorales) et les reversent au siège national.

La **CFBF** est une union d'associations regroupant 13 fédérations régionales, elles-mêmes constituées d'associations locales (réseau pyramidal). Les adhérents sont ces fédérations régionales, les associations locales situées dans des régions non pourvues de fédération, et des personnes physiques titulaires d'une carte de membre.

La **CMF** est une fédération avec réseau pyramidal. Les sociétés musicales adhèrent aux délégations départementales (91) ou régionales (24).

Le **CNRA** est un organe syndical regroupant des radios associatives de la FM éligibles au Fonds de soutien. Il n'est que l'émanation des fédérations régionales. Les associations adhèrent soit directement soit par l'intermédiaire des 11 fédérations régionales et 4 fédérations nationales (Association des Radios Juives, Fédération Française des Radios Chrétiennes, Fédération des Radios et Télévisions Chrétiennes, Radios Chrétiennes en France).

Enfance et Musique est une association nationale sans adhérents. Elle se définit plus comme une plate-forme de transmission, un lieu ressource.

La **FATP** est une fédération d'associations. Ses adhérents sont les associations des Amis du Théâtre Populaire.

La **FAMDT** est une fédération d'associations : ses adhérents sont les 12 centres de musiques et danses traditionnelles en région et des associations adhérents directement.

Les adhérents de la **FEMS** sont des structures associatives ou non. Des délégués régionaux

sont en place parmi les établissements membres.

La **FFSAM** est une fédération d'associations. Ses membres se regroupent également en 18 groupements régionaux.

La **FNASSEM** regroupe directement les associations s'occupant de patrimoine classé ou inscrit, ou non classé. Il y a des délégués départementaux et 5 régionaux.

Les adhérents de la **FNCMR** sont les associations départementales, ainsi que les carrefours d'animation et d'expression musicales et les centres musique et découverte.

La **FNCTA** est une fédération d'associations. Les 13 fédérations régionales sont chargées de coordonner ou de fédérer les associations au niveau territorial.

À la **FSCF**, les personnes physiques peuvent être adhérentes (détenir une licence qui seule leur permet de participer aux activités départementales, régionales ou nationales, licence nationale qu'ils obtiennent dans leur association locale) ou seulement membres d'une association adhérente. Selon le principe organisationnel du sport, les associations locales sont affiliées au niveau départemental, qui reverse une part de cotisation au niveau régional puis national (réseau pyramidal).

La **Ligue de l'enseignement** au niveau national est composée de fédérations départementales (FOL, FLEP, FALEP...). Les associations locales adhèrent à ces fédérations. Depuis deux ans, certaines de ces associations qui souhaitent participer à la réflexion du projet politique collaborent à l'élaboration du projet départemental. L'échelon régional est nouveau, mais n'est pas un échelon statutaire. Les personnes physiques peuvent adhérer depuis deux ans. C'est un retour de l'histoire car il n'y avait auparavant que des adhérents individuels agissant localement.

Territoires et cinéma est une association nationale regroupant des salles de cinémas, des villes, des départements, des régions. Des associations régionales sont en cours de création et reprendront l'objet statutaire de l'association nationale.

L'**UFF** fédère des associations locales. Les fédérations régionales sont des instances déconcentrées, sous tutelle nationale. Elles assurent le lien entre l'UFF et les sociétés adhérentes.

Malgré cette hétérogénéité de structuration, il est à noter toute l'importance que les fédérations donnent aux conseils d'administration. Nombreux ont été les témoignages de la réflexion portée sur l'optimisation de la représentativité des membres des CA, les objectifs étant de défendre une représentativité démocratique et d'enrichir la réflexion collective.

VI.2) Territoire

La grande majorité couvre l'ensemble ou une grande partie du territoire national (À cœur joie, CMF, FEMS, FSCF, UFF). Les autres (CFBF, CNRA, FNCTA et FNCMR) sont implantées dans près de la moitié des régions, avec des représentations régionales, excepté la FNCMR qui a des représentations départementales, et la FEMS et la FAMDT qui n'en ont pas.

Certaines ont une implantation privilégiée sur les régions qui ont vu naître le mouvement (par exemple l'Est pour l'UFF, le Sud pour la FATP et la FNCMR) ou qui pour des raisons sociologico-historiques ont plus d'affinités avec elles (par exemple implantation majoritaire de la FSCF dans les régions historiquement catholiques, l'Ouest). Elles ne cherchent pas forcément à couvrir le territoire national dans son entier, mais à rester cohérentes dans leurs missions.

VII. Réseau

VII.1) Secteur

- **11 000 associations adhérentes ou assimilées** (+ La Ligue : 33 000 associations adhérentes, dont environ 10 090 dans le secteur culturel)
- **18 000 structures utilisatrices**
- **1 153 000 personnes adhérentes ou assimilées**
- **près de 20 millions de personnes touchées**

Certaines fédérations se sont axées sur un secteur spécifique comme le chant choral pour À cœur joie, les musiques et danses traditionnelles pour la FAMDT, les radios associatives pour le CNRA, etc. D'autres ont une dominante, mais sont ouverts à d'autres domaines et ont donc des fédérations « voisines », dont les objectifs et/ou les services peuvent être différents. C'est le cas par exemple pour la CMF qui, en s'intéressant à toutes les sociétés musicales, englobe les champs couverts par l'UFF, la CFBF ou À cœur joie. La Ligue de l'enseignement et la FSCF sont encore plus généralistes, puisqu'elles débordent largement le champ culturel.

Ainsi une association peut être adhérente de l'une ou l'autre des fédérations et parfois de plusieurs, principalement dans la musique.

Sans que l'on puisse l'estimer, il y a bien sûr aussi des associations qui restent indépendantes et qui n'adhèrent à aucune fédération.

Par rapport à l'ensemble du secteur qu'elles pourraient toucher, certaines fédérations semblent très « représentatives » (CMF), d'autres moins, pour autant qu'on puisse l'estimer. Cela dit, certaines fédérations sont en fait les seules en France dans leur domaine (FFSAM, FAMDT) et font ainsi figure de référence même si elles ne regroupent pas l'ensemble de leur secteur.

VII.2) Les adhérents

Un indicateur très complexe à définir est le nombre d'adhérents. L'appropriation de la définition est très large et variée : les adhérents, les membres, les affiliés, les abonnés, les licenciés, les utilisateurs, les pratiquants, etc. Par ailleurs, l'entrée de l'adhésion d'une personne ou d'une structure est comptabilisée à des niveaux très différents : directement au niveau national ou aux différents niveaux régionaux, départementaux ou locaux, comme nous l'avons vu précédemment dans la structuration.

Afin de trouver une cohérence, nous avons donc choisi, non pas de présenter le nombre d'associations ou personnes adhérentes stricto sensu, mais de réaliser quatre catégories (cf. tableau du réseau en annexe 7) :

- Les adhérents ou assimilés : les personnes physiques directement adhérentes à la fédération ou participant régulièrement aux activités du réseau.
- Les associations : qu'elles soient directement adhérentes au niveau national ou à un autre niveau
- Les structures utilisatrices : certaines fédérations proposent leurs services à des structures sans aucun lien d'adhésion.
- Le public touché : il s'agit des personnes assistant aux manifestations, écoutant les disques ou fréquentant les équipements.

Certaines fédérations (FAMDT, FATP, FEMS, FNCF) n'ont pas comme priorité de développer le nombre de leurs associations adhérentes. Elles sont ouvertes à de nouvelles adhésions, mais après une étude permettant de s'assurer que le projet de l'association est en accord avec les objectifs de la fédération, et que celle-ci pourra lui proposer un réel accompagnement. Le volume de leurs adhérents est donc relativement stable, sauf pour la FATP qui voit ses membres passer de 60 il y a quelques années à 17 aujourd'hui. Ses anciennes ATP membres ont donné naissance à de nouvelles structures professionnelles comme des scènes nationales, ou ont cessé leur activité.

D'autres ont plutôt une politique d'expansion, comme la FSCF par exemple, dont la représentativité peut dépendre du nombre de personnes physiques adhérentes, qu'elle cherche donc logiquement à accroître (c'est le fonctionnement du modèle sportif), ainsi que pour des raisons affinitaires et de projet.

Sans avoir de données précises sur les catégories d'âges, on peut noter que les fédérations s'adressent souvent à tous les âges de la vie, de la petite enfance jusqu'aux retraités, implicitement ou explicitement (FNCTA, ACJ, FSCF...)

Des actions sont spécifiquement développées en direction de la jeunesse. C'est évidemment le but premier d'Enfance et Musique. La CMF, quant à elle, a créé des conseils de jeunes dans certaines régions depuis 2001, ainsi qu'un orchestre de jeunes (l'ONHJ) et a en projet une nouvelle commission « Orchestre ou musique à l'école ». La FNCF, À cœur joie, la FSCF, la FNCTA et la CFBF proposent aussi directement des actions à destination des enfants ou des jeunes.

On notera par ailleurs qu'À cœur joie et la FSCF ont des actions spécifiques auprès des « aînés » et enfin Enfance et musique et la FNCF envers des publics en difficulté.

VIII. Ressources humaines

VIII.1) Emplois permanents

VIII.1.1) Dans les fédérations

- **379 emplois dans les fédérations** (hors La Ligue de l'enseignement)
- **83% de CDI**
- **peu d'emplois aidés**
- **peu de turn-over**
- **72% de temps plein**
- **des effectifs faibles**

Les fédérations membres de la COFAC emploient 379 permanents (voir le tableau en annexe 8), dont 260 musiciens intervenants et 40 personnes mis à la disposition des centres musique et découverte par la FNCMR, ce qui représente une moyenne de 5,3 emplois par fédération (hors ces 300). Les fonctions principales sont : assistant ou secrétaire (26 postes), coordinateur d'activités ou chargé de mission (15 postes), direction de la fédération (9 postes), communication (8 postes). À part à la FNCMR, on compte peu de formateurs permanents. Par ailleurs, il est intéressant de noter qu'Enfance et Musique et la FNCMR comportent des postes d'animation du réseau.

L'essentiel de ces emplois est constitué par des CDI (83 % des postes, contre 6 % en CDD, le reste est non renseigné).

On trouve peu d'emplois aidés, puisqu'ils représentent seulement 7 % des emplois. Ce sont surtout des postes FONJEP (11) ou des postes emplois-jeunes (9).

L'ensemble des postes ont été créés entre 1898 et 2005, en moyenne il y a 14,8 ans. Le turn-over est peu important : les postes ont été occupés par 1,8 personne en moyenne ; les salariés restent en moyenne 7,8 ans en poste et près du quart des emplois est occupé par le créateur du poste.

La majorité des emplois sont à temps plein (72 % des emplois, contre 18 % pour les temps partiels⁶⁸). La durée moyenne du travail est de 32 heures par semaine.

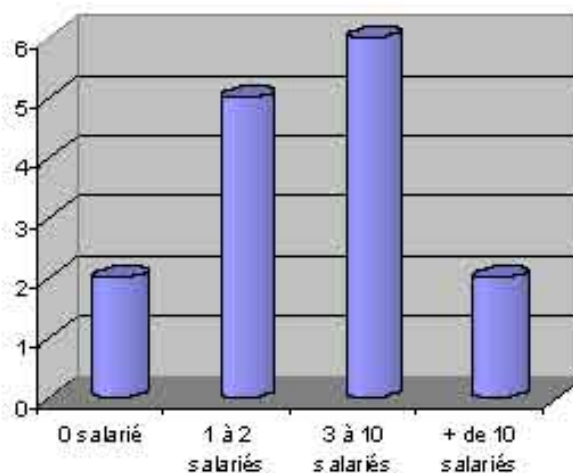
Comme on peut le lire dans le graphique ci-dessous, les effectifs restent faibles (en dehors de La Ligue de l'enseignement, où il est difficile d'isoler les emplois ayant trait à la culture) :

- 2 fédérations n'ont pas de salariés (CNRA et FATP) ;
- 5 en ont 1 (CFBF, FFSAM) ou 2 (FNASSEM, Territoires et Cinéma, UFF) ;

⁶⁸ Nous n'avons pas intégré les 330 formateurs de la FNCMR dans ce calcul, par manque de données plus précises à leur sujet.

- 6 en ont entre 3 et 10 salariés (FEMS, FAMDT, CMF, FNCTA, À cœur joie, Enfance et Musique) ;
- seules la FSCF (24 salariés) et la FNCFMR (308 salariés) ont des effectifs beaucoup plus importants.

Graphique 1 : Répartition des effectifs



Plusieurs fédérations (FFSAM, FEMS, FAMDT) signalent qu'elles ont dû faire face à des réductions d'effectifs, et ce à cause de problèmes budgétaires. La fin des emplois-jeunes, notamment, a pesé et pèse encore sur les finances fragiles des fédérations sans que les marges de manœuvre en termes de ressources propres soient évidentes.

Elles soulignent également (FNCTA, UFF, CFBF) que les subventions leur sont indispensables pour maintenir l'emploi. Même si l'emploi n'est pas directement aidé, il reste donc fortement subventionné.

VIII.1.2) Dans les réseaux

Quant au nombre de salariés dans le réseau, il est souvent mal connu par la fédération, car il a rarement fait l'objet d'une étude spécifique.

Tableau 8 : Salariés dans les réseaux des fédérations

	Nb salariés	Commentaire
FEMS	1 500	
CNRA	1 200	
FAMDT	216	
FNCMR	130	
CFBF	53	dont 3 à l'échelon régional
FNCTA	20	à l'échelon régional, nc pour les associations
FSCF	50	
FFSAM	30	
ACJ	3	à l'échelon régional, nc pour les associations
FATP	2	
Enf & Mus	0	
FNASSEM		très peu
CMF	nc	
Terr & Ciné	nc	
UFF	nc	
Total	3 204	

La Ligue de l'enseignement	18 000	dans les fédérations régionales et départementales, pas nécessairement sur le secteur culturel. 8 000 équivalents temps plein 150 animateurs et musiciens intervenants dans les séjours musicaux
----------------------------	--------	--

Le chiffre total de 3 204 est donc un minimum, non aisément convertible en équivalent temps plein.

Les informations sont encore plus succinctes concernant la nature et les caractéristiques de ces emplois, ce qui ne nous permet pas de déterminer la part des CDI, des temps pleins ou des emplois aidés.

VIII.2) Emplois non permanents

Les fédérations faisant appel à des intermittents du spectacle, artistes, techniciens ou - plus rarement - formateurs, sont surtout celles qui organisent des événements ou des spectacles faisant intervenir des professionnels. C'est notamment le cas de la FAMDT, de la Ligue de l'enseignement, d'Enfance et musique ou d'À Cœur Joie.

Par contre, elles sont un peu plus nombreuses à faire appel à des vacataires ou à des saisonniers, dans des fonctions de formateur essentiellement (UFF, FNCMR, FSCF, CMF, CFBF, Ligue

de l'enseignement). Pour tous ces emplois (voir le tableau en annexe 8), il nous a été difficile d'obtenir des estimations d'équivalents temps plein (même si une telle mesure est réalisable grâce à la DADS).

VIII.3) Les bénévoles

Les bénévoles sont très nombreux, puisqu'ils représentent plus de 86 500 personnes (hors Ligue de l'enseignement, qui compte 290 000 bénévoles réguliers dans les fédérations régionales et départementales, soit 43 500 ETP, mais pas nécessairement liés à la culture). L'estimation en équivalent temps plein se révèle particulièrement difficile à évaluer. Le bénévole, par définition, donne sans compter. Mais au-delà des chiffres, il faut rappeler que le bénévolat est l'essence même de l'association. Ce sont les bénévoles qui assurent l'encadrement, qui insufflent l'énergie des projets. Et s'il existe des fédérations sans salarié, on n'en connaît pas sans bénévole...

Tableau 9 : Bénévolat

Sigle	Bénévoles fédération	dont réguliers	estimation ETP fédération	Bénévoles réseau	estimation ETP réseau	Total bénévoles	Total ETP
UFF	46	30	3,0	50 200		50 246	3,0
FSCF ⁶⁹	300	30	60,0	10 000		10 300	60,0
CNRA	20	5		10 000		10 020	
CFBF	55	25	3,6	4 700	380	4 755	383,6
ACJ	460	60		2 680		3 140	
FEMS	15	15		3 000		3 015	
FAMDT	25			1 435		1 460	
FFSAM	23	23	0,6	1 200	160	1 223	160,6
FNASSEM	23	5		1 015		1 038	
FNCTA	300	120	30,0	360	30	660	60,0
FNCMR	15	15		378		393	
CMF	200	200				200	
FATP	18	18				18	
Terr & Ciné	10	4	2,0	1		11	2,0
Enf & Mus	5			0		5	
Total	1515	550	99,2	84 969	570	86 484	669,2
La Ligue de l'enseignement				290 000	43 500	290 000	43 500

⁶⁹ Ces chiffres représentent seulement la part des activités culturelles.

Afin de comparer le nombre de bénévoles et celui des salariés ou des adhérents et assimilés, nous avons réalisé le tableau suivant :

Tableau 10 : Ratios bénévoles / salariés, et adhérents et assimilés / bénévoles

	nb bénév fédération / nb salarié fédération	nb adhérents et assimilés / nb bénév réseaux
ACJ	58	5
CFBF	55	1
FNCTA	43	23
CMF	29	3500
FFSAM	23	123
UFF	23	1
FSCF	13	8
FNASSEM	12	
FAMDT	5	
FEMS	5	
Territoires et Cinéma	5	
Enfance et Musique	1	
FNCMR	0,05	331
CNRA	pas de salarié	
FATP	pas de salarié	222
La Ligue de l'enseignement	nc	nc
Total	4	13
Moyenne	21	468

Lecture : à À cœur Joie, il y a 58 bénévoles (au niveau national) pour 1 salarié, et 5 fois plus d'adhérents que de bénévoles dans l'ensemble de son réseau. Dans l'ensemble des fédérations, il y a au total 4 bénévoles pour 1 salarié, et 13 fois plus d'adhérents et assimilés que de bénévoles, mais en moyenne chaque fédération a 21 bénévoles pour 1 salarié, et 468 fois plus d'adhérents et assimilés que de bénévoles.

Concernant le rapport entre nombre de bénévoles et nombre de salariés, deux groupes se dégagent :

- les fédérations qui comptent 12 à 58 bénévoles pour un salarié : ce sont notamment celles qui s'attachent à la pratique musicale amateur collective (À cœur joie, CFBF, CMF, UFF, FSCF), mais aussi celles qui ont un fonctionnement proche, par exemple dans le domaine du théâtre (FNCTA) ou de l'art et du patrimoine (FFSAM, FNASSEM) ;
- les fédérations qui comptent moins de 5 bénévoles pour 1 salarié. Leurs activités sont réalisées en grande partie par leurs salariés, et les bénévoles sont surtout des administrateurs. Elles rassemblent des structures qui elles-mêmes fonctionnent avec des professionnels : FAMDT, FEMS, Territoires et Cinéma, Enfance et Musique, FNCMR.

Il faut bien noter que le partage entre ces deux groupes s'effectue non pas en fonction du nombre de salariés, mais bien autour du fonctionnement : les membres du second groupe n'ont pas d'effectifs plus importants que ceux du premier groupe (à l'exception de la FNCMR, la seule à

compter moins de bénévoles que de salariés).

Notons que la FEMS a souhaité réfléchir à la médiation et à la répartition bénévoles/salariés. Elle mène actuellement une enquête dans son réseau à ce sujet.

Le ratio adhérents et assimilés / bénévoles nous semble plus difficile à exploiter. Certaines fédérations (CMF, FNCMR, FATP, FFSAM) comptent plus de 100 fois plus d'adhérents et assimilés que de bénévoles. Pour d'autres au contraire (FNCTA, FSCF, À cœur joie, CFBF, UFF), le nombre d'adhérents et assimilés se rapproche de celui des bénévoles : les participants aux activités y sont donc nombreux à s'engager comme acteur. Ce phénomène est particulièrement remarquable, là aussi dans les associations de pratique musicale amateur collective. À la CFBF et l'UFF, on déclare même que presque tous les adhérents sont également bénévoles !

Les fédérations ont donc une fonction de création d'emploi à ne pas négliger, mais l'apport bénévole dont elles bénéficient est encore plus notable.

IX. Eléments budgétaires

Les budgets des fédérations⁷⁰ sont compris dans une fourchette très large, allant de 30 000 € à 6,2 millions d'euros :

Tableau 11 : Budget des fédérations

	2003	2004	2005	<i>moyenne</i>
FATP	59 490	38 650	2 487	33 542
CNRA	30 000	45 000	nc	37 500
FFSAM	73 700	55 400	59 125	62 742
FNASSEM	nc	93 000	nc	93 000
CFBF ⁷¹	130 667	109 221	97 241	112 376
FEMS	280 000	267 000	230 000	259 000
Territoires et Cinéma	nc	310 000	nc	310 000
FNCTA	442 000	436 000	417 000	431 667
FAMDT	931 000	425 665	505 755	620 807
CMF	683 500	729 000	nc	706 250
Enfance et Musique	1 002 564	958 341	nc	980 453
ACJ	1 279 800	2 716 661	1 471 000	1 822 487
FSCF ⁷²	2 442 533	2 403 838	2 572 401	2 472 924
FNCMR	6 066 529	6 234 633	nc	6 150 581
UFF	nc	nc	nc	
Budget cumulé		14 822 409		
Budget moyen		1 058 744		
Budget médian		367 833		
La Ligue de l'enseignement ⁷³	72 000 000	75 500 000	77 800 000	75 100 000

Le graphique 2 ci-dessous permet de comparer plus aisément les budgets de chaque fédération. Pour cela, nous avons préféré utiliser la moyenne de ces budgets sur deux ou trois ans, afin de gommer les disparités annuelles générées par les activités⁷⁴.

On peut en fait déterminer trois grands groupes selon l'importance comparée des budgets (hors Ligue de l'enseignement) :

- les fédérations à petit budget, inférieur à 300 000 € : FATP, CNRA, FFSAM, FNASSEM, CFBF et FEMS.

⁷⁰ Pour plus de détails, voir le tableau en annexe 8

⁷¹ le budget 2004 ne comporte en réalité que trois trimestres. Pour permettre une comparaison plus aisée avec les autres fédérations, nous avons ajouté 1/3 aux chiffres disponibles pour obtenir un volume sur une année complète. La CFBF fonctionne depuis en année scolaire : les chiffres de 2005 correspondent en réalité à l'exercice 2004-05.

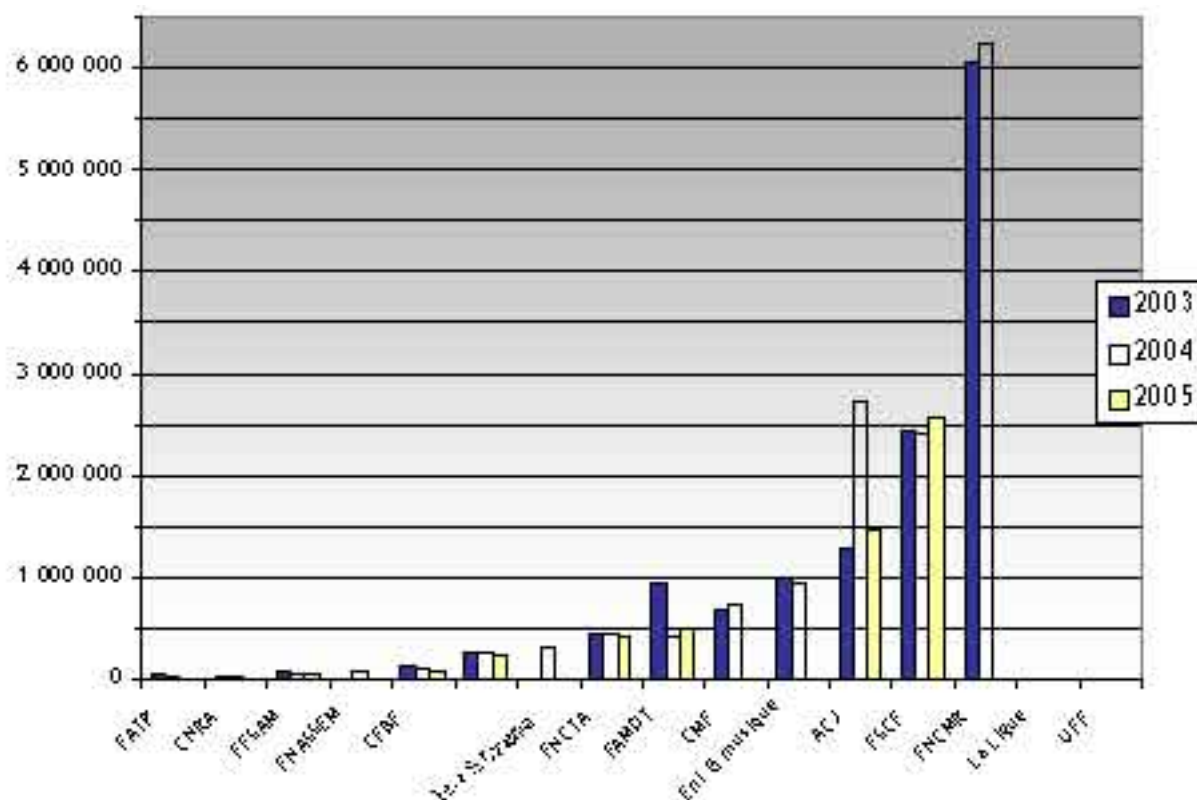
⁷² la FSCF fonctionne par année scolaire ; les chiffres présentés correspondent donc en réalité aux exercices 2002-03, 2003-04 et 2004-05. Ils représentent l'ensemble des activités, qu'elles soient culturelles ou non.

⁷³ Nous n'intégrons pas les chiffres de La Ligue, trop démesurés par rapport aux autres fédérations, et surtout non exclusivement culturels.

⁷⁴ Ainsi, A Cœur Joie organise les Choralies tous les 3 ans (2004), ce qui double son budget ; la FAMDT a réalisé un important projet européen en 2003

- les fédérations à budget moyen, compris entre 300 000 € et 1 million d'euros : Territoires et Cinéma, FNCTA, FAMDT, CMF, et Enfance et Musique.
- les fédérations à gros budget, supérieur à 1 million d'euros : À Cœur Joie, FSCF⁷⁵ et FNCFMR.

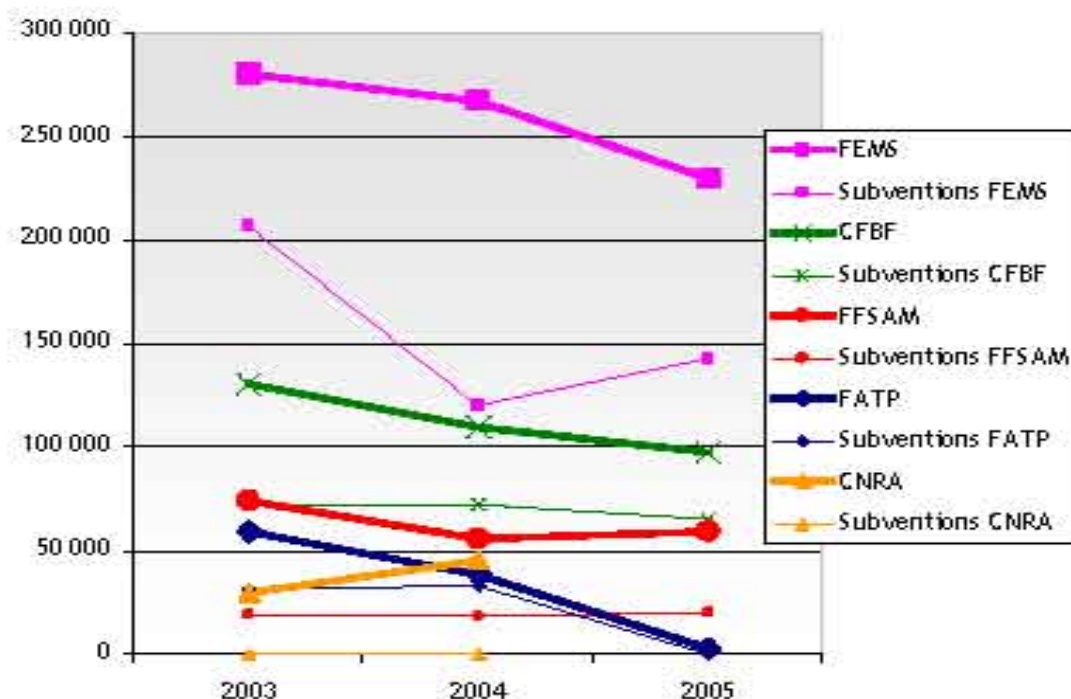
Graphique 2 : Budget des fédérations



Les graphiques 3 à 5 permettent de comparer, dans chaque groupe ainsi déterminé, l'évolution du budget des fédérations et le montant des subventions qu'elles perçoivent.

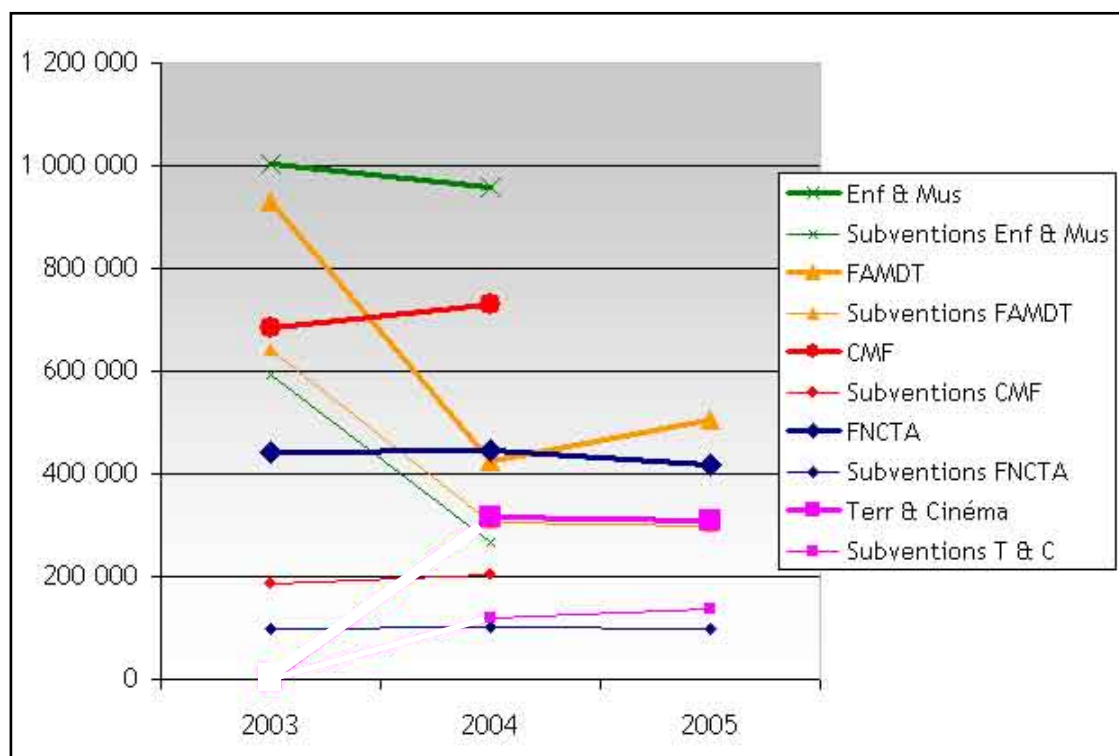
⁷⁵ Même si ce terme de « gros budget » est à nuancer, et à comparer au nombre d'adhérents. Ainsi, à la FSCF, il représente seulement un ratio de 11 € par adhérent !

Graphique 3 : «Petits budgets» et subventions



Ce groupe montre une certaine fragilité : à l'exception notable du CNRA (le seul, d'ailleurs, à ne fonctionner que grâce à des ressources propres), toutes les fédérations voient leur budget décliner nettement au cours des trois dernières années, souvent de 15 à 25 % (pour la FATP, ceci est dû à un décalage de subvention). L'évolution des budgets est d'ailleurs parallèle à celle des subventions. Trois des six fédérations de ce groupe semblent particulièrement dépendantes des subventions, qui représentent 66 % (CFBF, FEMS), voire 86 % de leur budget (FATP).

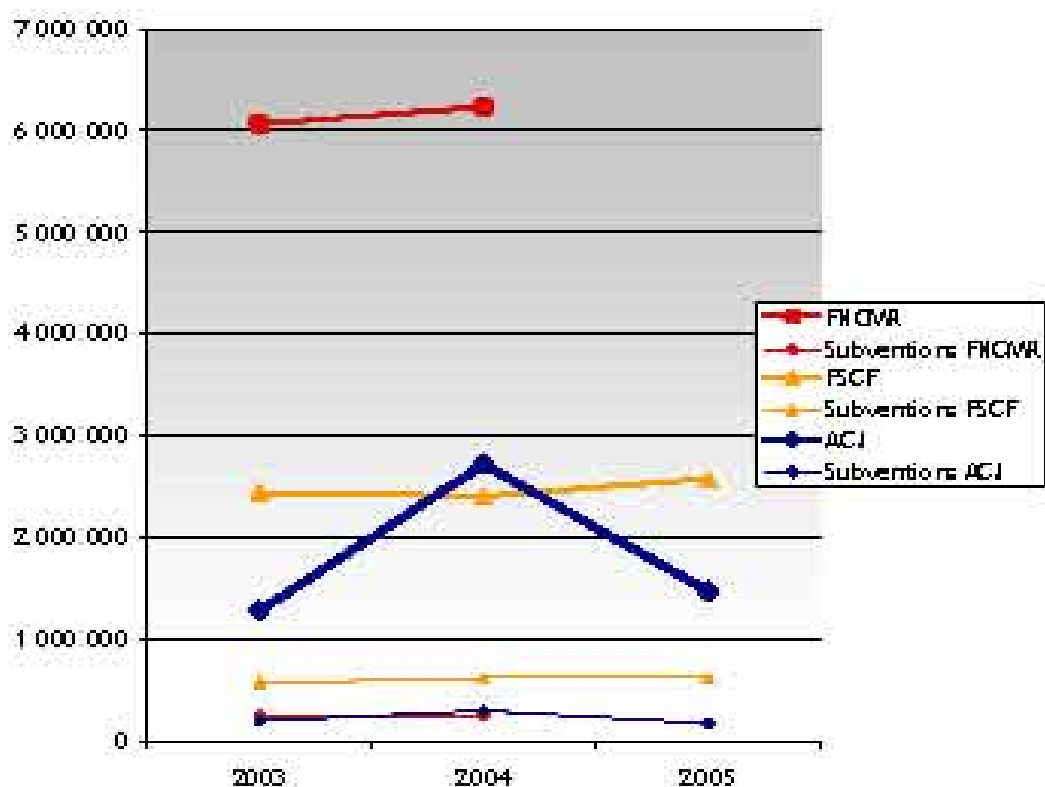
Graphique 4 : Budgets «moyens» et subventions



Dans ce groupe aussi, la tendance est à la baisse, même si elle s'effectue dans une proportion moins alarmante, plutôt de l'ordre de 2 à 6 % (Territoires et Cinéma, Enfance et Musique et FNCTA). La FAMDT présente une baisse beaucoup plus importante, mais conjoncturelle (en 2003, dernière année d'un projet européen) plus que structurelle.

Toutes ces fédérations sont subventionnées, de façon assez importante (chiffres 2004 : FNCTA : 23 % de son budget ; CMF et Enfance et musique : 28 % ; Territoires et Cinéma : 38 %), voire très importante (FAMDT 72 %), et avec un apport du ministère de la Culture et de la Communication qui peut être assez conséquent.

Graphique 5 : «Gros budget» et subventions



Les fédérations de ce groupe sont peu subventionnées : en 2004, 25,8 % du budget de la FSCF, 10,7 % pour À cœur joie est abondé par des subventions, 4 % pour la FNCMR. L'apport financier du ministère de la Culture et de la Communication représente une part dérisoire de leur budget (de 1 à 3,2 %). Celui-ci est en légère augmentation sur les trois dernières années.

Quel que soit le groupe budgétaire, l'apport du ministère de la Culture et de la Communication reste supérieur à celui du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Deux exceptions à cette affirmation : la FSCF, dont la principale activité reste le sport, et Territoires et Cinéma, qui ne bénéficie d'aucune subvention du ministère de la Culture et de la Communication mais d'une aide directe du CNC (Centre national de la cinématographie). La rue de Valois peut même être la principale source de financement dans certaines fédérations : en 2004, il représente ainsi 36 % du budget de la CFBF, 59 % de celui de la FAMDT, et 80 % pour la FATP !

Les principaux postes de dépenses, pour autant que nous pouvons en juger d'après les informations parcellaires dont nous disposons, sont la masse salariale, les activités, et les déplacements et missions.

Disons deux mots, enfin, des ressources matérielles des fédérations : toutes, sauf la FATP, disposent de locaux pour leur fonctionnement, allant de modestes bureaux d'une seule pièce (CFBF, Territoires et Cinéma) à un ou plusieurs immeubles (La Ligue de l'enseignement, FSCF). Les fédérations peuvent être propriétaires ou locataires de ces locaux, qui sont par ailleurs parfois mis à leur disposition par une collectivité. Enfin, À Cœur Joie et la FNCMR sont également propriétaires

de centres de formation et d'hébergement.

En conclusion, notons que la situation budgétaire de la plupart des fédérations est préoccupante, parfois même alarmante. A l'exception des plus grosses d'entre elles, qui sont moins dépendantes des subventions, elles subissent toutes le contrecoup des restrictions budgétaires imposées par l'État, d'autant plus gravement que les fédérations nationales n'ont pas accès aux aides des collectivités territoriales. Plusieurs semblent être touchées par le phénomène pointé dans le rapport d'inspection sur Enfance et Musique réalisé par le ministère de la Culture et de la Communication en 2001 : l'association est amenée à chercher de plus en plus de sources différentes de subventions, qui abondent chacune de manière peu importante.

Il paraît donc indispensable de trouver les moyens d'un développement régulier et serein.

X. Relations avec les pouvoirs publics

X.1) Relations avec l'État

L'ensemble des fédérations a des relations avec les pouvoirs publics, que ce soit par le biais d'agrément, de financements ou de participation à des instances consultatives.

Tableau 12 : Les agréments des fédérations

	Utilité publique	Jeunesse et sport	Jeunesse et Éducation populaire	Éducation nationale	Formation professionnelle	Autre
ACJ	X	X		X		
CFBF			X			
CMF	X	X	X		X	
CNRA	néant					
Enfance & musique			X			
FAMDT		X				
FATP	néant					
FEMS					X	
FFSAM	néant					
FNASSEM	X	X				Min. écologie
FNCMR		X	X	X	X	Min. agriculture
FNCTA		X	X			
FSCF		X	X	X	BAFA	Fédération sportive
La Ligue de l'enseignement	X	X	X	X	BAFA	Tourisme
Territoires et Cinéma			X			
UFF		X	X			

Tableau 13 : Les conventions des fédérations

Sigle	ministère de la Culture		Conventions autres ministères
	Convention annuelle	Convention pluriannuelle d'objectifs	
ACJ		X	
CFBF		X	
CMF		X	
CNRA			
Enf & Mus		X	
FAMDT		X	Jeunesse et sports
FATP			
FEMS	X		Tourisme (annuel)
FFSAM			
FNASSEM			
FNCMR		X	Education nationale (CPO), Jeunesse et sports (CPO)
FNCTA		X	
FSCF			Jeunesse et sports (CPO)
La Ligue de l'enseignement		X	Education nationale, Jeunesse et sports
Terr & Ciné		néant	
UFF		X	Jeunesse et sports (CPO)

La FFSAM et le CNRA n'ont aucun agrément ou aucune convention de la part des ministères. L'agrément, ou tout autre forme de contractualisation, n'est d'ailleurs pas nécessairement recherché par les fédérations. Certaines nous ont fait part du peu d'intérêt de ceux-ci et notamment celui de la Jeunesse et sport au regard de leurs besoins.

Certaines peuvent également avoir des agréments ou subventions d'autres ministères (ministère de l'Agriculture, ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, ministère du Tourisme...)

La majorité reçoit des subventions, dans des proportions très variables, du ministère de la Culture et de la Communication et de celui de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Toutes les fédérations, à l'exception du CNRA, de la FFSAM, de la FSCF et de Territoires et Cinéma ont signé avec le ministère de la Culture et de la Communication, qui ne délivre pas d'agrément, des conventions pluriannuelles allant de 22 900 à 251 000 euros en 2004⁷⁶ et constatent toutes que ces conventions ne les mettent pas à l'abri des gels, reports et diminutions progressives des engagements de l'État.

Comme l'ont analysé quelques-uns de nos interlocuteurs, l'enjeu est à présent certes la question du soutien financier de l'État à la vie associative culturelle mais surtout la reconnaissance de celle-ci et sa participation à la définition de la politique culturelle française. Ainsi, « *La Ligue reconnaît évidemment la légitimité des élus, tant nationaux que locaux et européens, à faire la*

⁷⁶ voir le tableau des données budgétaires en annexe 8

loi, mais pas sans contrôle citoyen et [mettre en place une] évaluation qui associe le mouvement social, dont le mouvement associatif », nous ont indiqué nos interlocuteurs.

Les relations avec l'État dépassent largement le cadre de la subvention. Nous l'avons constaté sur trois points :

- les diplômes d'État et la participation à la définition des schémas départementaux des enseignements artistiques demandés par ;
- la participation aux débats législatifs ;
- les réflexions sur l'avenir d'un secteur artistique et culturel donné.

Prenons trois exemples. L'innovation pédagogique de nombreuses fédérations du domaine musical ont inspiré l'État pour créer des diplômes, sans pour autant les associer complètement à sa démarche. Des fédérations participent activement en apportant analyses et propositions à la définition des cadres qui organisent les pratiques de leur secteur culturel respectif : loi sur les Musées de France pour la FFSAM, loi de finances et son volet communication pour le CNRA. Enfin, Territoires et cinéma compte parmi ses chantiers l'impact des technologies numériques sur le cinéma.

Les rapports des fédérations avec le ministère de la Culture et de la Communication sont complexes et altérés par des angles de vue historiquement différents. Fondamentalement, leurs rapports matérialisent le conflit de légitimité à l'oeuvre entre démocratie représentative et démocratie participative, entre représentativité des élus et poids de la société civile structurée, entre centralisme et citoyenneté culturelle. Les deux parties ont échoué pour le moment à établir de réels partenariats au sens de la création d'une synergie d'acteurs. Un tel partenariat s'organiserait autour d'un projet précis et de l'adhésion à un contrat assorti d'objectifs opérationnels.

Aux différents niveaux locaux, il semble que les fédérations aient autant de difficultés à travailler avec les échelons régionaux des représentations de l'État (DRAC, DDJS, Rectorat...) qu'au niveau national. Et c'est sans compter l'extrême disparité des contextes locaux.

X.2) Relations avec les collectivités territoriales

À ce sujet, nous pouvons observer une ligne de partage entre les fédérations ayant des relations suivies avec elles, et celles dont les relations existent mais qui n'ont pas franchi le pas de la reconnaissance ou de la contractualisation.

Dans le premier cas de figure, citons Territoires et cinéma, fédération composée de salles de cinéma et de collectivités territoriales et d'ailleurs présidée par un Président de Conseil général. Par ailleurs, la FNCMR, en tant qu'interface entre des collectivités territoriales souhaitant développer l'éducation musicale et des musiciens-intervenants qu'elle recrute et encadre, a passé des conventions avec plus de 500 communes ou groupements de communes.

Se faire connaître, connaître les acteurs de la vie politique locale et identifier les lieux de dialogue nécessite un investissement humain dont peu de représentations régionales des fédérations ont les moyens. Pourtant la décentralisation est bien en marche. De nombreuses fédérations lancent donc des initiatives auprès des élus locaux et créent ou complètent leurs

représentations régionales, comme Territoires et Cinéma et la FNASSEM. Enfance et Musique qui n'a pas de représentations régionales souhaiterait même se rapprocher des opérateurs culturels tels que les ADDM, ARMD et les conservatoires de musique, qui agissent parfois de manière non coordonnée avec les associations culturelles.

Notre analyse des informations en notre possession nous conduit donc à présenter les fédérations les plus évidemment positionnées :

- sont bien implantées au niveau national, par leur relation avec des députés et les ministères, pour travailler régulièrement avec eux : La Ligue de l'enseignement, la FSCF, le CNRA, Territoires et cinéma, la FFSAM, la FAMDT, la FEMS...
- sont bien implantées au niveau municipal, intercommunal, départemental voire régional : La Ligue de l'enseignement, Territoires et cinéma, la FNCMR, la FSCF.

XI. Relations avec les autres fédérations et instances de la vie associative

XI.1) En France

Du fait de la bonne représentativité de chaque fédération de la COFAC, elles sont bien impliquées dans les travaux ou instances propres à leur secteur culturel. Seules À cœur joie et la FATP, qui sont les uniques fédérations du secteur en question, échappent à ce constat.

Avant la naissance de la COFAC, dans les années 1990, la CAM (Coordination des associations musicales) rassemblait une partie du secteur musical, et notamment les JMF (Jeunesses musicales de France), la FNACEM (Fédération nationale des associations culturelles d'expansion musicale), Enfance et Musique, le GMEB (Groupe de musique expérimentale de Bourges), la CFBF, la CMF, l'UFF, la FSCF, la FAMDT et les structures Baschet, entre autres. En 2005, la CAMPA (Coordination des associations musicales de pratique amateur), regroupe la CMF, l'UFF, la FSCF et la CFBF. Elle a réalisé un premier inventaire du répertoire pour batteries-fanfaires, un modèle de fiche d'analyse d'œuvres musicales et lancé un concours européen de composition pour batteries-fanfaires et harmonies-fanfaires avec le soutien des ministères de la Culture et de la Communication et de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative ainsi que de la Ville de Paris et de la SACEM. Cette coopération a provoqué un regard nouveau de la part des milieux institutionnels, au premier rang desquels le Conservatoire national supérieur de musique de Paris. Toujours dans ce domaine, certaines fédérations participent aux travaux du Conseil supérieur des musiques actuelles, du Forum des musiques actuelles, du Comité national de la musique...

La participation des fédérations au sein d'instances de concertation ou de décision de la vie associative, de l'éducation populaire et de la jeunesse au niveau national et régional est très disparate. D'un côté les plus « isolées » de ce type d'instances, les ATP et À cœur joie, et de l'autre côté du spectre, en tant qu'acteurs historiques, la Ligue de l'enseignement et la FSCF qui ont participé à la structuration de la vie associative en France.

Seules la FSCF, la Ligue de l'enseignement, la FNCMR et Territoires et cinéma siègent au CNAJEP (Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire). La référence à l'éducation populaire est propre à chaque fédération et ne semble pas faire l'unanimité au sein de la COFAC.

Instance consultative sur les questions concernant la vie associative, le CNVA (Conseil national de la vie associative) compte désormais 76 membres, dont 66 membres représentant des associations et 10 personnes qualifiées. Le Premier ministre désigne les associations (sur proposition des ministres) membres du CNVA puis nomme leurs représentants (sur proposition des associations). La COFAC, le CNRA, la FNASSEM sont parmi les titulaires et la FFSAM et la CMF parmi les suppléants.

Créée en 1992, la CPCA (Conférence Permanente des Coordinations Associatives), organisme indépendant, rassemble les organes représentatifs des divers domaines de l'activité associative, soit aujourd'hui seize coordinations associatives structurées nationalement, dont la COFAC et la Ligue de l'enseignement.

À ce stade de nos travaux, nous n'avons pas d'information sur les relations des fédérations et de la COFAC avec d'autres fédérations nationales du domaine culturel : Fédération des centres sociaux et socioculturels de France, Fédération française de cinéma et vidéo, Fédération française de danse, Fédération française des maisons des jeunes et de la culture, Fédération nationale des activités musicales, Comité de liaison national des associations culturelles, historiques et scientifiques, Confédération nationale des foyers ruraux et associations de développement et d'animation du milieu rural, Coordination des fédérations de ciné-clubs, Culture et liberté, Culture et promotion, Culture et vie, Peuple et culture, Centre d'entraînement aux méthodes de pédagogie active... La COFAC doit-elle rechercher de nouveaux adhérents ? Et lesquels ?

XI.2) À l'international

Les relations internationales des fédérations dépendent fortement de l'existence de réseaux similaires en Europe et dans le monde. Les plus actives à l'international sont celles du domaine des musées grâce à l'existence de l'ICOM (International Council of Museums) telles la FFSAM et la FEMS, celles du domaine de la musique telles À cœur joie, la FAMDT et la CMF, du théâtre telle la FNCTA et enfin du fait de leur envergure : la FSCF et la Ligue de l'enseignement (qui développe notamment des actions de solidarité dans la domaine de l'éducation et de la culture en étroite relation avec la plate-forme française « Solidarité laïque »). À cœur joie a même été à l'initiative de la création de réseaux similaires au Canada, au Maroc, en Roumanie, en Suisse Romande, et en Belgique et a par ailleurs participé avec ses homologues allemands à la création d'Europa Cantat en 1961. Le modèle de la FEMS a également inspiré le Brésil et Taiwan.

Des fédérations sont porteuses d'expériences intéressantes au sujet de la structuration de la vie associative culturelle dans des pays continentaux proches, comme par exemple la Belgique et l'Allemagne avec À cœur joie, ce qui pourrait permettre à la COFAC de prendre du recul vis-à-vis de la situation française et de s'inspirer d'autres expériences.

Certaines fédérations correspondent à de réelles spécificités françaises liées au répertoire pour la CFBF, à la structuration du secteur (lien avec un Fonds de soutien unique en son genre) pour le CNRA ou encore à l'originalité de la démarche des ATP. Ces spécificités, et tout simplement le manque de moyens, expliquent la relative faiblesse de leur action avec les pays étrangers.

XII. Relations avec la COFAC

L'intérêt pour un rassemblement des fédérations du domaine de la culture et de la communication est bien entendu largement partagé par les membres de la COFAC. Étant eux-mêmes fédérations pour la plupart, ils connaissent les enjeux et la pratique du travail à un niveau fédératif. La raison principale de se rassembler est de faire poids pour se faire entendre des pouvoirs publics, en particulier du ministère de la Culture et de la Communication, et par ailleurs d'être présent dans les instances de la vie associative. Une majorité de fédérations souligne l'importance de rencontrer des acteurs d'autres disciplines artistiques et culturelles. Hors La Ligue de l'enseignement et la FSCF, 8 fédérations sur 14 sont du domaine du spectacle vivant.

Nous estimons que les liens avec les pouvoirs publics tissés par chaque fédération dans le cadre de son action propre conditionnent les attentes face à la COFAC. Ainsi des fédérations rompues aux négociations avec les élus et les fonctionnaires, et donc fortes par elles-mêmes selon ce critère, auront une attitude attentiste déclarée (FNCTA, Enfance et Musique, La Ligue de l'enseignement...) voire défiante (CNRA) vis-à-vis de l'action collective.

D'autres au contraire sont plus activement impliquées dans la COFAC. C'est notamment le cas des membres du bureau : FAMDT, FNCMR, FFSAM, CFBF, FEMS.

Selon un certain nombre de fédérations, l'enjeu principal de la COFAC est de créer une dynamique de groupe autour de la plate-forme d'objectifs définie en 2003, plate-forme définissant des actions mais aussi un positionnement, des valeurs et la philosophie de l'action en commun. Il s'agit aussi de passer d'une attitude défensive vis-à-vis des pouvoirs publics, à celle de partenaire des politiques publiques, si tant est que celles-ci leur fassent une réelle place. Cette question recoupe aussi la capacité de la COFAC et des instances associatives en général à mener ces questionnements en région.

Quatrième partie

Quels sont les impacts des associations culturelles ?

La précédente étape a présenté les seize fédérations membres de la COFAC. Cette quatrième partie a pour objectif de mettre à jour les impacts d'un échantillon d'associations membres de la COFAC sur la société.

Nous présenterons ici :

- l'échantillon des associations interrogées ;
- leurs impacts principaux ;
- leurs difficultés et leur vision de l'avenir ;
- et enfin une dizaine de portraits de personnes impliquées à divers titres dans des associations (salarié, bénévole, pratiquant amateur, enseignant, public, élu...).

I. Méthodologie de la quatrième partie

I.1) Intérêts et limites des résultats de l'étude

La présente étude repose principalement sur l'analyse des déclarations de **27 responsables d'associations locales**. Elle s'appuie également sur les entretiens réalisés précédemment avec **21 responsables de fédérations nationales** qui ont une excellente connaissance du monde associatif au travers de leurs responsabilités au sein d'associations locales, régionales et nationales. Enfin, elle est complétée par les **témoignages des 10 personnes** interrogées pour leur portrait sur leur engagement associatif.

Les entretiens ont duré en moyenne une heure. Nos interlocuteurs nous ont fait part des témoignages qu'ils ont reçus, ou de leur propres analyses des impacts de leur association. Leurs avis s'appuient sur leur expérience et leur vécu plus que sur une analyse statistique. Ils sont fortement impliqués dans leur projet, et la contribution des associations culturelles au développement des individus, au lien social, et au développement d'un territoire est pour eux une évidence qu'ils constatent au quotidien.

La richesse de leur expérience, pour certains, leur permet d'ores et déjà d'étayer leur discours. C'est à partir de celui-ci que nous avons pu dégager six impacts principaux.

L'échantillon des responsables d'associations locales a été composé avec le souci de traduire l'extrême diversité du monde associatif. Il s'agit d'appréhender plus leur exemplarité que leur représentativité. Notre objectif a été de classer, de décrire et d'illustrer les principaux impacts que nous avons identifiés.

I.2) Un échantillon d'associations locales très diverses

I.2.1) Des activités variées

Les associations interrogées ont été créées entre 1950 et 2004.

Leurs secteurs d'activités sont le chant, la musique, le théâtre, les arts plastiques, la radio, la sauvegarde du patrimoine, le cinéma et, dans une moindre mesure, la danse et le cirque. Une seule d'entre elles, la Ligue Bourgogne de la FSCF, a une activité pluridisciplinaire : chant, musique, théâtre, danse, cirque mais aussi sport.

Dix associations interrogées sont des fédérations départementales ou régionales. Comme nous l'avons vu lors de la présentation des fédérations nationales, elles ont pour activités :

- l'animation du réseau : organisation de rencontres régionales, circulation de l'information au sein du réseau ;
- la représentation et les actions auprès des pouvoirs publics en lien avec le territoire ;
- la formation d'encadrants : chefs de chœur, d'orchestre... ;
- et parfois : la diffusion, la sauvegarde et le renouvellement du patrimoine.

Quant aux associations sans vocation départementale ou régionale, elles ont pour principales activités :

- les actions pédagogiques, que ce soit l'enseignement d'une pratique artistique (notamment dans le domaine du théâtre et de la musique) ou d'autres formes de sensibilisation : journées découvertes, voyages ou séjours de découvertes, stages, initiations, livrets pédagogiques... Les associations sont riches d'idées et savent s'adapter et se renouveler dans leurs propositions. Les exemples sont nombreux (journée découverte de fabrication de murs en pierres sèches, voyages visites des musées en Europe, classes découverte musique et environnement...);
- la diffusion. Certaines gèrent même un lieu qui permet d'accueillir le public, par exemple la ferme de l'écomusée de la Roudoule, ou Le Gamounet des Brayauds. « *C'est une vraie ruche, un ensemble complet : diffusion, formation, centre de documentation et l'hébergement* » ;
- la création ou le soutien à la création ;
- la défense, la sauvegarde et la valorisation d'un patrimoine artistique et culturel.

Ces activités s'adressent à un large public, de la petite enfance aux personnes âgées, en milieu rural comme en milieu urbain.

I.2.2) Adhérents, bénévoles, salariés : les forces vives des associations

Les associations interrogées rassemblent un nombre très variable d'adhérents, de quelques personnes à plus de 2 000.

Le plus grand nombre adhère pour pratiquer un art ou une activité culturelle, sans pour autant s'attacher au projet global de l'association. Certains, militants, adhèrent pour soutenir directement le projet, parfois sans même bénéficier des services.

D'autres, plus actifs encore, sont bénévoles : décideurs, gestionnaires ou chevilles ouvrières. Dans toutes les associations il y a au moins quelques personnes au Conseil d'administration et/ou au bureau ; ce groupe peut s'élargir à quelques personnes ayant une responsabilité opérationnelle précise. Toutefois, les bénévoles ponctuels, actifs lors d'une manifestation, d'un déplacement ou d'une activité sont les plus nombreux.

On observe dans notre échantillon des situations disparates en terme d'emploi. La fourchette est de zéro à quarante salariés. Les associations font également appel à des stagiaires, des vacataires ou des intermittents du spectacle.

I.2.3) Budget et ressources

Les associations enquêtées ont un budget situé entre 3 500 et 1,7 million d'euros.

A l'exception de quelques associations qui n'ont aucun soutien financier, la plupart perçoivent des subventions. Les communes sont des financeurs quasi-systématiques, dans la mesure de leurs moyens. Les autres financeurs sont, dans l'ordre : les départements, les régions, l'Etat et la Communauté européenne, sans oublier les aides à l'emploi et les sociétés civiles de gestion des droits d'auteurs et des droits voisins (SACEM, SACD, ADAMI...) et le mécénat. Ces soutiens peuvent être symboliques, ou a contrario représenter jusqu'à 85 % du budget, voire 100 % pour le festival organisé par le Théâtre des quatre saisons.

Nombreuses sont celles qui bénéficient également de mises à disposition, principalement de locaux et de matériel voire de personnel.

I.2.4) Réseaux

Souhaitant bénéficier des services proposés et rompre l'isolement, elles sont toutes adhérentes d'un réseau national (au moins celui de la fédération qui nous a communiqué leurs coordonnées), voire de plusieurs. Elles peuvent également adhérer à des réseaux locaux.

II. Analyse et présentation des impacts

Notre analyse du matériau d'étude récolté au cours des entretiens nous conduit à dégager les six impacts suivants :

- **Impact 1** : Les associations culturelles contribuent à la démocratisation et à la démocratie culturelle.
- **Impact 2** : Les associations culturelles contribuent au développement de la personne
- **Impact 3** : Les associations culturelles contribuent au développement du lien social et de la citoyenneté
- **Impact 4** : Les associations culturelles sont actrices de l'aménagement, de la valorisation et de la cohésion des territoires
- **Impact 5** : Les associations concourent au développement des secteurs culturels
- **Impact 6** : Les associations culturelles facteurs de développement économique

En premier lieu, chaque impact est attaché à une ou des valeurs portée(s) par le monde associatif, souvent inscrites dans les statuts des fédérations et que nous avons développées dans la troisième partie.

Nous présentons ensuite les différents moyens mis en œuvre par les associations et les résultats obtenus. Chaque moyen est illustré par le ou les exemples que nous avons jugé le(s) plus pertinent(s).

Enfin, nous proposons à la fin de chaque description une liste non exhaustive d'indicateurs qui peuvent servir de base à un travail d'évaluation plus poussé. Il serait sans doute intéressant de réfléchir à une grille d'auto-analyse commune afin de recueillir et de mettre en avant certaines données chiffrées et de valoriser ainsi les impacts de ces associations.

IMPACT 1

Les associations culturelles contribuent à la démocratisation et à la démocratie culturelle

Comme nous l'avons évoqué dans la deuxième partie, la démocratisation culturelle est « *la facilitation de l'accès sociologique, géographique et économique à l'offre qualifiée de biens et de services culturels.* », et la démocratie culturelle « *l'égalité légitimité des expressions artistiques et culturelles, quelle que soit leur situation sociologique, et l'accès de tous aux outils nécessaires à cette expression.* »⁷⁷. Il s'agit donc pour les associations de permettre au plus grand nombre, voire « à tous » d'accéder aux diverses activités artistiques et culturelles, y compris alternatives, et de s'exprimer à travers elles.

Valeur(s) associée(s) :

- le partage d'une pratique artistique et culturelle avec le plus grand nombre

Moyens mis en œuvre :

- des propositions culturelles qui comblent un manque ou diversifient d'autres propositions existantes, en partenariat ou non avec des institutions et d'autres associations.

« Dans les années soixante-quinze, beaucoup d'enseignants sont arrivés dans le département... Face aux manques culturels, beaucoup ont créé leur propre structure de théâtre. La Troupe sauvage est née en 1978 dans ce contexte, autour d'une quinzaine de personnes. » **Comité départemental de l'Ardèche de la FNCTA**

« Les gens viennent parce que c'est moins solennel qu'à la scène nationale, il y a une programmation différente... » **ATP de Carcassonne**

- des organisations et des contenus adaptés, souples et évolutifs

« La ZUP de Bayonne est un quartier avec énormément d'habitants, qui ne vont pas au CNR. En plus des ateliers scolaires, nous mettons en place pour ces élèves des ateliers le soir, le mercredi, le week-end et pendant les vacances » .

CAEM Sud

« Nous touchons des gens qui n'ont pas eu la chance de pratiquer la musique, moi ça a été mon cas, et le chant choral permet de pratiquer en prenant rapidement du plaisir. On n'a pas besoin de grandes connaissances musicales pour débiter. » **A cœur joie Lyon**

⁷⁷ Davidian Ani, Eliard Stéphane et de Montaignac Alexandre, « Entre l'art et la citoyenneté : la position des Ministères, ou l'action au risque de la définition », actes électroniques des Jeudis de la Sorbonne 1999 : *Arts et citoyenneté*.

→ des tarifs accessibles

« La municipalité assume la totalité des frais donc nous pouvons proposer des entrées gratuites. Il y a des familles qui viennent qui n'iraient jamais au théâtre si on n'était pas là.

Si nous n'étions pas là, il n'y aurait pas de spectacles gratuits, auxquels peuvent aller même les rmistes » **Théâtre des quatre saisons**

« On ne veut pas demander de l'argent, car tout le monde ne peut pas payer. On fournit les habits de sortie de A à Z, y compris les chaussures, et tous les instruments. » **Batterie-fanfare d'Etrepigny-Ranchot**

→ une offre de proximité

« En 2005 nous avons programmé 280 films différents sur les 540 qui sont sortis dans l'année. Les habitants de Tonneins peuvent voir la même chose qu'à Paris » **Cinéma le Rex**

→ des actions de médiation culturelle

« Nous n'utilisons pas de mots compliqués, pas de langage savant, nous nous mettons à la portée de tous, avec un langage compréhensible mais sans diminuer le niveau que l'on veut le plus élevé possible en fonction du public. Ce que nous recherchons c'est que les gens osent aller au musée. » **Les Amis du musée Fabre**

→ les bénévoles et les amateurs, nombreux, sont eux-mêmes les premiers ambassadeurs d'une pratique culturelle auprès de leurs proches

« Pour beaucoup de personnes, le premier contact avec le théâtre, c'est le théâtre amateur. En général, les gens ont des clichés (argent, statut social...) et n'osent pas pousser la porte du théâtre. Dans les troupes amateurs, ce sont nos proches qui entraînent les néophytes. » **Démons et merveilles**

→ des propositions pour des publics spécifiques

« Pour la petite enfance, le début de la vie, on propose un travail énorme sur l'écoute, le chant, autour de la voix, la relation parent-enfant, les chansons traditionnelles (pourquoi il y a eu des berceuses, des comptines, revenir aux sources). Nous proposons des formation pour les parents. » **CAEM sud**

→ un travail vers des publics dits en difficulté : ZUP, personnes âgées, personnes handicapées, mères en difficulté...

« Il y a aussi des activités spécialisées en faveur des publics défavorisés pour traiter les problèmes d'insertion grâce à la culture, dans les Classes ZEP par exemple.

Il y a aussi d'autres public ciblés : par exemple pour la mise en place d'ateliers d'écriture populaire. Car nous sommes aussi un centre culturel. » **Ecomusée avesnois**

Résultats :

→ une plus grande diversité de l'offre artistique et culturelle, y compris des expressions encore non prises en compte par l'institution

→ un nombre croissant de personnes ayant accès aux activités

→ une plus grande diversité du public, y compris de publics en difficulté

Propositions d'indicateurs :

- comparaison de l'offre culturelle (en terme d'activité, de tarifs, d'horaires, de lieux...) de l'association aux autres propositions existantes (autres associations, institutions, privés...)
- progression du nombre de membres
- type de personnes touchées : jeunes, personnes âgées, etc....
- part des « primo-accédants » à l'offre culturelle ou artistique
- ...

IMPACT 2

Les associations culturelles contribuent au développement de la personne

Les associations culturelles jouent un rôle éducationnel. En effet, la pratique artistique ou culturelle participe au développement des habiletés personnelles, à l'épanouissement, au plaisir, au bien-être, et ceci dans deux domaines : le « Faire » et l'« Être » :

- Faire : avoir une pratique culturelle et progresser dans celle-ci.
- Etre : favoriser l'évolution de sa personnalité :
 - pour soi-même (sa créativité, son expression, sa confiance en soi, son intellect, son écoute de soi, sa rigueur, son assiduité, son investissement, ses connaissances, ses capacités...) ;
 - pour soi par rapport à l'autre (écoute de l'autre, respect de l'autre...) ;
 - pour soi par rapport à la société (citoyenneté).

Valeur(s) associée(s) :

- les vertus de l'éducation et pour certains de l'éducation populaire
- l'attrait pour la beauté, la qualité, la sensibilité, la progression dans la pratique voire l'excellence tout en respectant l'amateurisme
- l'ouverture aux autres
- l'autonomie des individus, le sens de l'action

Moyens mis en œuvre

- l'innovation et la diversité pédagogique
 - « Nous montrons à l'enfant qu'à partir de choses simples on peut devenir créatif. Nous développons d'abord les activités réceptives (écouter la nature, un musicien...), puis les capacités émettrices (en l'invitant à créer une petite musique à partir de ce qu'il a reçu). Cela participe à son éveil sensoriel, émotionnel, ludique et intellectuel. » **La Fontaine de l'ours**
- la mise en situation de production permettant l'expression personnelle
 - « Au même titre que l'ergothérapie, il y aurait la «radiothérapie» ». Animer une émission à la radio a contribué à de nombreuses reprises à redonner confiance en eux à des personnes en difficulté professionnelle ou personnelle. C'est un endroit où les gens donnent le meilleur d'eux-mêmes. » **Radio FMR**
- l'incitation à l'implication personnelle des membres
 - « Qu'est ce que cela apporte aux personnes qui participent aux ateliers ? De la rigueur, de la connaissance, de la technique, respecter l'autre, avoir confiance en l'autre, être attentif, c'est aussi l'apprentissage de la vie sociale dans un atelier, avec des règles à respecter sinon cela ne fonctionne pas. » **Théâtre des quatre saisons**

- le bénévolat est en soi un moyen d'apprentissage et de développement personnel
« J'ai besoin de vivre pour autre chose que le travail, de m'engager autrement que pour le marchand... de partager mes passions. Cela m'a apporté plus d'aisance dans ma communication avec les autres, ça m'a aidé professionnellement... »
Radio Clapas

Résultats :

- plaisir et intérêt à la pratique
→ amélioration de la qualité de la pratique
→ épanouissement et bien-être des personnes
« Les séjours musicothérapie qui ont lieu au Moyen Séjour de Cardiologie [de l'Etablissement hospitalier MGEN de Sainte-Feyre] ont permis de s'affranchir chez certains patients de traitements anti-dépresseurs et l'on a vu une amélioration rapide de leur état général. » Docteur Olivier Smagghue, cité par l'ADCMR 23

Propositions d'indicateurs :

Cet impact est difficile à renseigner puisqu'il touche l'intime et le privé. En dehors des indicateurs quantitatifs, il est intéressant de s'appuyer sur des témoignages. Une enquête qualitative auprès des participants et du public permettrait ainsi de mieux l'évaluer.

- assiduité aux activités, fidélisation des membres, ancienneté de la pratique
- degré d'investissement des participants
- examens, changements de niveau
- évaluation des différentes capacités (confiance, meilleure autonomie, esprit critique, créativité ...) développées par les participants pendant le projet
- bilan des compétences acquises pour les bénévoles
- ...

IMPACT 3

Les associations culturelles contribuent au développement du lien social et de la citoyenneté

Les associations culturelles sont une réponse aux besoins de socialisation ou de resocialisation (chômeurs, nouveaux arrivants dans un territoire, personnes isolées...). La convivialité des échanges et la diversité des personnes rencontrées donnent une place à chacun et renforcent ainsi la cohésion sociale et l'implication du citoyen dans la société.

Valeur(s) associée(s) :

- l'échange, la convivialité, le partage, le lien social, le désintéressement et même l'amitié pour ainsi éviter les cloisonnements sociaux et générationnels
- la responsabilité individuelle et collective, la citoyenneté

Moyens mis en œuvre

- une pratique culturelle collective
« Ce n'est pas toujours facile mais c'est enthousiasmant. On vit de beaux moments. Voir tous ces jeunes sur scène jouer le même morceau, ça vous prend aux tripes ! L'année dernière il y a eu un rassemblement de 800 instruments, il faut voir l'ambiance ! C'est le point fort de notre fédération, tous ces jeunes qui jouent ou qui dansent ensemble. Ils adhèrent à quelque chose, même s'ils ne s'en rendent pas compte. » Fédération sportive et culturelle de France – Ligue de Bourgogne
- des espaces de vie et d'échange dans et autour de la pratique proprement dite
« Et puis la salle de spectacle a également un bar, et c'est un véritable lieu de rencontre, on peut même y discuter avec les artistes. » Le Nouveau pavillon
« C'est un moment convivial. L'esprit du festival est toujours là. Tout le monde peut jouer, chanter, danser, il y a des bœufs partout, ce n'est pas seulement de la consommation de spectacle, cela fait partie intégrante du festival. » Comité George Sand
- la participation à la vie statutaire, à la démocratie associative, l'encouragement à l'engagement bénévole
« On ne demande pas de cotisation, par contre il faut aller vendre les calendriers, et s'engager à jouer. C'est plus un échange de service. » Batterie-fanfare d'Etrepigny-Ranchot
- différentes générations, classes sociales, origines... dans une même activité
« On a un ancien directeur de tissage qui fait de la formation aux jeunes formateurs, qui s'occupe du réglage des machines. Cela lui permet d'apporter sa connaissance, de rester dans l'activité et d'avoir du lien avec d'autres. » Ecomusée aversnois
« La moyenne d'âge est plutôt jeune... je dirais 35 ans en moyenne. Le plus jeune a 9 ans et le plus âgé a 62 ans. Toutes les générations sont représentées, et également toutes les couches sociales, ce qui est très intéressant... » Batterie-fanfare de Compiègne

« Très vite les élèves font de la petite musique d'ensemble. On les incite à jouer, on fait des petits concerts en interne, à la maison de retraite voisine, au centre d'enfants handicapés voisins, des petits spectacles de fin d'année. La musique qui bouge est source de rencontres... » **CAEM Sud**

→ l'adhésion à des valeurs, à une identité

« On participe à un changement des mentalités, souvent trop individualiste. Par exemple, il n'y pas d'achat de collection. Tous les ans, 300 à 500 objets nous sont donnés. Notre discours, c'est que ce que les gens donnent c'est aussi pour eux ! » **Ecomusée de la Roudoule**

→ la contribution des associations culturelles au débat d'idées et à la réflexion sur le monde

« Pour nous les radios, c'est important de réfléchir à l'avenir du monde, un monde où on peut être à la fois un salarié et un bénévole, où on accorde de la valeur à l'argent mais aussi aux valeurs d'usage. » **Fédération des radios associatives non commerciales Charentes Poitou**

« On voudrait être le centre de réflexion de l'intercommunalité qui se met en place pour ne pas oublier le culturel, un centre de réflexion sur tous les problèmes d'aujourd'hui sur lequel pourraient s'appuyer les hommes politiques. Car on n'a pas de clivage, on devrait pouvoir aborder tous les sujets, même ceux qui fâchent (ex : réunir les écologistes et les bergers pour parler du loup....). Nous souhaitons ne pas faire que du passéisme, mais passer à la réflexion du futur, car la société est en désarroi. » **Ecomusée de la Roudoule**

Résultats :

→ mixité sociale, liens intergénérationnels, apprentissage de la vie sociale

→ dynamique de groupe, convivialité

→ engagement, responsabilité, civisme, solidarité

« Nous faisons des représentations dont les bénéficiaires vont à Amnesty international, aux Restos du cœur, au Téléthon » **Théâtre des quatre saisons**

→ intégration à un réseau social

Propositions d'indicateurs :

- diversité des personnes (origines sociales, origines culturelles, origines géographiques, sexes, âges...)
- enquête qualitative auprès des participants (par ex : Diriez-vous que l'ambiance dans l'association dont vous êtes membre est conviviale ? Avez-vous noué des relations personnelles et/ou professionnelles avec d'autres membres de l'association ?)
- évaluation de l'implication des bénévoles (nombre, régularité, volume horaire, fonctions...)
- ...

IMPACT 4

Les associations culturelles, actrices de l'aménagement, de la valorisation et de la cohésion des territoires

Cet impact n'est pas toujours prononcé dans les entretiens comme un objectif en soi, mais beaucoup soulignent que leur activité permet de faire rayonner le territoire où elle se déroule. D'ailleurs cet argument est souvent retenu par les financeurs locaux. La revendication d'aménagement du territoire est plus forte chez les associations plus directement liées à un espace géographique : écomusées, patrimoine.

Valeur(s) associée(s) :

- le partage d'une pratique artistique et culturelle avec le plus grand nombre

Moyen(s) mis en œuvre :

- une offre culturelle de proximité, complémentaire des activités déjà existantes

« Nous sommes dans un quartier périphérique : nous avons donc amené un pôle culturel, avant il n'y avait rien sauf l'école de musique. Nous avons aussi enrichi la proposition culturelle de l'agglomération nantaise : il existait déjà l'Olympic pour les musiques amplifiées, le Pannonica pour le jazz, la Bouche d'air pour la chanson : on diversifie l'offre artistique avec une nouvelle scène spécialisée dans un nouveau domaine (les musiques traditionnelles), et en complément du théâtre de ville à programmation pluridisciplinaire. On enrichit le paysage et on permet au public de faire son marché.

Concernant le département et la région, nous sommes un point d'ancrage pour les musiques traditionnelles. Les amateurs peuvent rencontrer des artistes, participer à des master classes.... Nous sommes un pôle, une plate-forme régionale. » Le Nouveau pavillon

« Notre objectif est d'amener le théâtre dans les endroits où le théâtre ne va généralement pas : villages, zones éloignées des centres de propositions culturelles de l'Aude. Nous réalisons 35 représentations par an. La proximité est aussi importante : dans les villages les gens viennent plus facilement alors qu'ils n'iront pas à la Scène nationale à 40 kilomètres. » Théâtre des quatre saisons

- des activités initiées et portées par les acteurs locaux
- la recherche de partenariats et le travail en réseau, la participation à des instances de concertation et/ou de décision

« Le département nous a consultés pour la mise en place du Schéma départemental des formations artistiques. » ADCMR de la Creuse

« Je suis également expert théâtre auprès de la DRAC depuis 12 ans. Ce sont eux qui m'ont sollicité. » ATP Georges Baelde

- un travail de sauvegarde, d'animation et de renouvellement des patrimoines (bâti ou immatériels)

« La batterie-fanfare était assez traditionnelle et j'avais envie de lui faire prendre un virage par rapport à cela... J'ai eu envie de faire de la création... de réunir des choses traditionnelles mais de jouer des créations originales, plus contemporaines... Je compose moi-même, et nous faisons aussi appel à cinq autres compositeurs. » **Batterie-fanfare de Compiègne**

« Les lavoirs sont restaurés par la commune, elle y investit l'argent, fait deux jours d'animation dans l'année autour des lavandières, et puis plus rien le reste du temps. Alors quand nous le transformons en mare pédagogique, cela permet un travail toute l'année, et donc souvent un meilleur entretien par la commune. » **Union Poitou-Charentes Patrimoine**

Résultat(s) escompté(s) :

- collaboration à l'installation de nouveaux équipements culturels
- création d'activités artistiques et culturelles sur le territoire
- synergie, complémentarité et non concurrence avec les autres acteurs culturels
- meilleure connaissance et reconnaissance du territoire par ses habitants et ses visiteurs, développement de l'identité, de la cohésion, de l'image, de l'attractivité et du dynamisme du territoire

« On est très impliqués dans le comité de jumelage, on participe à leurs événements, on représente la commune » **Chorale Cantalud**

« Nous sommes un pôle structurant de l'offre touristique. De plus, grâce au travail de sensibilisation que nous menons auprès des élus depuis 30 ans, nous avons participé au changement du territoire, car les élus locaux sont maintenant dans une démarche de valorisation du territoire, de qualité environnementale (ex : réhabilitation des friches industrielles, restauration du patrimoine...). Le Nord Pas de Calais va donc vers une nouvelle image... » **Ecomusée aversnois**

« Nous avons fêté nos 20 ans cette année. Notre objectif à l'époque était de redonner espoir à des villages qui devaient disparaître. Le résultat est positif, car en 1966 il n'y avait plus que 19 habitants à Puget-Rostang, dont la moyenne d'âge était de 66 ans. Aujourd'hui il y a 115 habitants, dont la moyenne d'âge est de 41 ans. Et tous les villages aux environs ont également bénéficié de cette évolution. Nous sommes des aménageurs du territoire ! » **Ecomusée de la Roudoule**

« Les touristes s'intéressent de plus en plus au petit patrimoine de proximité, par exemple à travers les circuits de randonnée dans les communautés de communes et dans les villages. Pas seulement pour les choses à voir, mais aussi pour connaître les gens, les histoires, les métiers, et c'est là que nous intervenons par nos activités. » **Association pour la protection du paysage, de l'architecture et du tourisme en Poitou-Charentes**

« Une radio régionale permet de créer un sentiment d'identité et d'appartenance à une région et de la mettre ainsi en valeur. » **Fédération des radios associatives du Limousin Auvergne**

Propositions d'indicateurs :

- référencement des nouvelles propositions culturelles
- nombre et qualité des partenaires
- cohérence avec les actions des autres acteurs culturels
- nombre et qualité des équipements culturels créés
- données démographiques du territoire (solde migratoire...)
- étude des statistiques touristiques (à voir avec les services tourisme des différentes collectivités territoriales)
- retombées médiatiques
- ...

IMPACT 5

Les associations concourent au développement des secteurs culturels

Les petits ruisseaux font les grandes rivières... On peut considérer que si chaque association a un impact modeste, c'est la richesse du secteur associatif et sa capacité à se structurer qui concourent au développement des secteurs culturels.

C'est pourquoi les fédérations ont une place capitale.

Valeur(s) associée(s) :

- la qualité, la progression dans la pratique voire l'excellence tout en respectant l'amateurisme

Moyen(s) mis en œuvre :

- le développement de la création
 - « Chaque année, nous soutenons un projet de création en coproduction, un texte francophone contemporain jamais joué. La pièce est programmée dans la majorité du réseau. » **Fédération des amis du théâtre populaire**
 - « En matière de diffusion et de diversification des répertoires, la CFBF a ouvert la voie à de nombreuses créations pour un genre jusque-là peu exploré par les compositeurs professionnels, Nous avons lancé, en collaboration avec l'UFF, la FSCF, la CMF et la DMDTS du ministère de la Culture, un concours européen de composition pour batterie-fanfare et harmonie-fanfare. » **Confédération française des batteries-fanfars**
- la diffusion et la mise en valeur des productions (événements, éditions)
 - « Au niveau des musiques traditionnelles, le festival de Saint-Chartier est un événement majeur et incontournable. C'est la vitrine des musiques traditionnelles. » **Comité George Sand**
 - « Nous avons un catalogue de soixante-dix titres dont nous avons assuré la direction artistique. Cela représente 120 000 disques vendus en 2004. » **Enfance et musique**
- l'action et la représentation auprès des pouvoirs publics
 - « On a eu aussi un rôle éducatif vis-à-vis des communes sur la convention collective, le salariat des musiciens. » **CAEM Sud**
- le travail en réseau territorial ou sectoriel, le fédéralisme
 - « A cœur joie, c'est un réseau qui nous a donné beaucoup d'opportunités à travers les activités régionales. Par exemple, jouer des grandes œuvres avec orchestre, ça ne peut se faire qu'au sein d'une fédération. Il faut une certaine taille, un budget... Il y a aussi le programme commun qui permet à des chorales qui se retrouvent de chanter ensemble. » **Chorale Cantalud**

→ la complémentarité et la non concurrence avec les institutions et les autres acteurs culturels

« Au départ nous étions contents lorsque nous avions 30 personnes à une représentation, maintenant on s'étonne si les 600 places ne sont pas occupées. Nous avons réellement développé un public. Le résultat est que la Scène nationale de Narbonne a le plus fort taux d'abonnement des scènes nationales françaises ! Nous pensons modestement, entre autres facteurs, que nous avons formé un public. La Scène nationale ne le publiera pas mais elle reconnaît notre travail, ce n'est pas pour rien qu'elle accueille notre centre de ressources. L'an dernier nous avons eu une nouvelle création d'un auteur contemporain, elle a été coproducteur et la Première y a été jouée. Nous y avons accueilli 900 spectateurs. » **Théâtre des quatre saisons**

« Partie intégrante du musée, l'association existe grâce au partenariat fort entre la conservatrice et des amateurs autour d'un même projet de développement du musée. Nous sommes donc un lien concret entre politiques, professionnels et public. » **Association de promotion du musée des Beaux-Arts de Tourcoing**

→ des coopérations entre professionnels et amateurs

« Pour l'atelier Theodorakis, qui rassemble des choristes amateurs de la région, nous faisons appel à un chef de chœur international. » **A cœur joie du Lyonnais**

→ des méthodes pédagogiques originales et innovantes

« Notre proposition : ouverture à tout âge, à tout moment. Pas de cours individuels, cours à 2-3 personnes pour les instruments. Très vite les élèves font de la petite musique d'ensemble.

L'enfant n'est jamais en échec. Il n'y a pas d'examen. Ce ne sont pas des cours, mais des ateliers. Ce n'est pas une école ! mais un CAEM (Carrefour d'animation et d'expression musicale). On ne dit pas «élèves» mais «élèves musiciens». » **CAEM Sud**

« La formation des chefs de chœur n'existait pas en France avant que César Geoffray les mettent en place. A l'origine, les chefs de chœurs étaient tous issus des chorales A cœur joie. » **A cœur joie**

→ les services proposés par les fédérations : interface SACD/SACEM, assurances, conseil et expertise...

Résultat(s) escompté(s) :

→ sauvegarde et renouvellement d'un patrimoine artistique et culturel

→ visibilité et reconnaissance du domaine artistique concerné

« Nous sommes la première scène conventionnée par l'Etat dans le domaine des musiques traditionnelles. C'est aussi un outil de légitimation de nos modes d'expression pas assez reconnus par la culture dominante. L'impact médiatique est également important. » **Le Nouveau pavillon**

→ enrichissement mutuel des professionnels et des amateurs

« Grâce à nos actions, on ne rencontre pas de problèmes entre amateurs et professionnels : ils se respectent, ont compris qu'ils étaient complémentaires et qu'ils pouvaient s'apporter des choses. Les professionnels ont compris que les amateurs étaient une pépinière de jeunes comédiens et que c'était un vivier de public, et les amateurs élèvent le niveau de leur spectacle en voyant des professionnels... » **Comité départemental Ardèche FNCTA**

- amélioration du niveau de la pratique
- contribution à la professionnalisation du secteur
 - « En collaboration avec la section Bois Marqueterie Restauration de meubles anciens du Lycée de la Châtre, on fait de l'initiation aux techniques de lutherie. »
Comité George Sand
- les associations sont un vivier professionnel (artistique, animation, encadrement)
 - « Les gens en sortent contents car ils s'imaginent voir des films amateurs mais ils sont de niveau professionnel et pourraient passer au festival de Clermont-Ferrand. Nous avons récompensé nos lauréats par des stages et des moyens de faire un second film. Certains films ont connu des vies car ils ont été achetés par des chaînes de télévision. Des jeunes réalisateurs ont été invités sur des plateaux télévision ». **Festival Prototype Vidéo**
 - « Tous nos salariés actuels étaient des gens qui étaient bénévoles de la radio avant... Et puis, on a beaucoup de bénévoles qui ont été embauchés par des radios commerciales qui viennent largement se servir chez nous... En fait, on sert un peu de centre de formation pour les bénévoles... Après, c'est les radios commerciales qui en profitent mais ça ne me dérange pas vraiment. » **FRALA**
- source d'emploi pour les professionnels

Propositions d'indicateurs :

- recensement des éléments de patrimoine bâti et immatériel sauvegardés
- inventaire des productions
- nombre de manifestations
- place du secteur dans les media
- part du secteur dans le budget des pouvoirs publics, part des subventions dans le budget des associations
- agréments, participation aux instances de réflexion et de décision, prise en compte des propositions dans les lois
- nombre de rencontres entre professionnels et amateurs
- niveau des examens et taux de réussite
- nombre de formation de formateurs, nombre de formateurs diplômés
- nombre de personnes devenues professionnelles
- diplômes d'Etat créés, nombre de structures institutionnalisées
- nombre de professionnels employés, volume horaire
- ...

IMPACT 6

Les associations culturelles facteurs de développement économique

Excepté dans de rares cas, ce dernier ne correspond ni à un objectif ni à une valeur des associations culturelles. S'il est relativement aisé de déterminer le budget et le nombre d'emplois directement créés par les associations, il est plus difficile d'évaluer précisément leur contribution indirecte à la vie économique.

On pressent cependant deux types d'effets principaux :

- le développement local ou sectoriel en terme d'emploi et / ou de retombées économiques

→ création d'emplois directs

« Nous employons 17 salariés, dans un village de 80 habitants, sans industrie. »

La Fontaine de l'ours

« Nous employons 40 salariés. Une grosse partie du personnel a été embauché par l'insertion et a acquis la professionnalisation, mais nous manquons de cadres pour tirer vers le haut.

*La région nord de France est marquée par la déprise industrielle (textile, charbon, chantiers navals...), et il y a 17 % de chômage ! C'est un territoire rural bocager dans lequel s'est implantée de l'industrie mais il est resté rural. Il faut retrouver des axes de développement nouveaux en réponse à cette déprise industrielle et un développement durable de l'agriculture : tertiaire, recherche, industrie organisée autrement... » **Ecomusée avesnois***

→ création de chiffre d'affaire et d'emplois induits chez les fournisseurs des associations mais aussi grâce aux dépenses des publics

*« Le festival est un événement majeur et incontournable. C'est la vitrine des musiques traditionnelles. C'est le lieu où les luthiers remplissent leur carnet de commande pour l'année, soit 10 à 15 millions d'euros de chiffre d'affaires estimé. » **Comité George Sand***

→ actions de valorisation d'une filière

« La filière traversait une période de crise, le problème majeur étant lié à la capacité à se faire connaître. Grâce à l'Aide du fond national d'aménagement du territoire nous avons mené plusieurs études.

L'objectif était d'identifier des perspectives et les enseignements qui permettent à la filière AOC et aux producteurs de dégager de nouvelles stratégies de production et de commercialisation.

*Depuis le relais a été pris par les syndicats professionnels et leurs partenaires pour améliorer la communication et la commercialisation. » **Ecomusée avesnois***

→ actions en direction de structures institutionnelles

« En 2003, les statistiques⁷⁸ montrent que les associations membres de la FFSAM ont apporté 390 000 € de financements directs aux musées et ont collecté 1 320 000 € supplémentaires auprès de mécènes. » **Fédération française des sociétés d'amis de musée**

« En 2003, 390 000 € de financements directs ont été apportés aux musées par 50 des 275 associations membres de la FFSAM et 1 320 000 € de financements collectés auprès de mécènes. » **Fédération française des sociétés d'amis de musée**

• **L'économie publique et l'économie privée**

→ économie publique : moindre coût pour la collectivité grâce à l'apport du bénévolat

« Les subventions que nous touchons par rapport à la Scène nationale ou au Centre dramatique sont une goutte d'eau par rapport à un magnum. Si on nous retirait notre subvention et qu'on la donnait à la Scène nationale, ils feraient un spectacle alors que nous en proposons six ! La différence est apportée par le bénévolat ! » **Les amis du théâtre populaire Georges Baelde**

« La commune de Compiègne met à disposition une salle pour la batterie-fanfare mais en retour, nous animons toutes les fêtes de la commune et cela, gratuitement ! » **Batterie-fanfare de Compiègne**

→ économie personnelle : moindre coût de l'activité

Propositions d'indicateurs :

- nombre d'heures travaillées par les bénévoles et valorisation
- nombre d'emplois directs
- chiffres d'affaires induits des secteurs proches concernés (hôtellerie, restauration, transport, édition, lutherie, autres fournisseurs spécialisés ...)
- rapport entre l'investissement de la collectivité et la valorisation du service rendu
- montant des financements apportés ou collectés par les associations au profit du service public
- ...

⁷⁸ statistiques basées sur 50 associations sur les 275 membres de la FFSAM

III. Les difficultés rencontrées et la vision de l'avenir...

III.1) Difficultés

Comme on pouvait s'en douter, le **manque de ressources financières** est évoqué par les associations culturelles, mais c'est surtout le **manque de pérennité de ces ressources** qu'elles désignent comme la première difficulté. En effet elles peuvent bénéficier de soutiens ponctuels (aides au projet) mais plus rarement d'aides au fonctionnement, alors qu'elles ont pour la plupart des activités régulières et même en développement. Cette incertitude les contraint à gérer sans grande marge de manœuvre voire à supprimer des actions programmées.

La deuxième est le **manque de reconnaissance de la part des pouvoirs publics** : « *on nous regarde de haut* », « *il faut sans cesse que l'on prouve notre utilité* », c'est le lot quotidien des responsables associatifs.

En troisième point vient la **difficulté de recruter et de conserver du personnel qualifié**. Par manque de budget (les problèmes de financement et d'emploi sont d'ailleurs souvent évoqués en une seule difficulté), les associations sont contraintes à embaucher des personnes aux prétentions salariales faibles, ou à faire appel aux aides à l'emploi, qui s'adressent aux personnes peu diplômées ou depuis longtemps au chômage. C'est pourquoi les associations doivent former un personnel non ou peu qualifié, ou peu expérimenté. Mais il est fréquent qu'au terme des aides ayant permis de les recruter, l'association n'ait pas les moyens de pérenniser leur emploi. Par ailleurs, une fois formés ces employés sont souvent tentés de partir pour un poste avec plus de perspectives d'évolution ou mieux rémunéré.

Enfin, dans un contexte général d'affaiblissement du militantisme et de l'engagement, les associations mentionnent la **difficulté de renouveler ou de garder les bénévoles les plus impliqués**. Il est facile de mobiliser pour des événements ponctuels, mais il reste problématique de solliciter des bénévoles réguliers pour des postes à responsabilité ou des activités chronophages. D'autant que, malgré l'enrichissement que peut apporter l'engagement bénévole, il peut parfois être pesant sur la vie privée.

Même si certains sont inflexibles sur le fait de gérer et d'animer une association de manière entièrement bénévole, d'autres envisagent des créations de postes.

III.2) L'avenir

Plutôt que de se complaire dans la nostalgie d'une époque plus militante et d'un fonctionnement plus aisé, les personnes sondées soulignent :

- la **capacité d'adaptation** des associations culturelles à l'évolution des mentalités de la société
- la capacité de développement par rapport à leur **territoire**
- la capacité de créer des **partenariats avec d'autres acteurs**, culturels ou non, et les institutions
- l'opportunité de **travailler en réseau** pour échanger des informations, des pratiques voire des ressources et ainsi renforcer le **fédéralisme** associatif
- l'**attachement à des valeurs**, telles qu'elles sont mentionnées dans la description des impacts.

Cinquième partie

**Elisabeth, Stéphanie, Christine, Danielle,
Isabelle, Tiffen, Hervé, Baptiste, Jany,
Djamel...**

Qui sont-ils ?

Dix portraits... Dix aventures différentes... Dix parcours de vie à découvrir...

Pour terminer ce rapport, nous présentons des portraits de personnes qui illustrent la richesse du monde associatif.

Ces dix personnes ont été interviewées par téléphone (excepté l'adolescent que nous avons rencontré de visu pour faciliter le contact) pour qu'elles nous témoignent de leurs expériences au sein d'associations culturelles. C'est leur histoire que nous présentons ici.

- Elisabeth **Arnault**, 52 ans, spectatrice (Centre)
- Stéphanie **Barrat**, 23 ans, journaliste radio bénévole (Limousin)
- Christine **Bernabé**, 44 ans, comédienne amateur (Languedoc-Roussillon)
- Danielle **Jullien**, 63 ans, administratrice d'association (Auvergne)
- Isabelle **Laplanche**, 42 ans, professeur de musique (Limousin)
- Tiffen **Le Maguert**, 31 ans, bénévole (Bretagne)
- Hervé **Pérard**, 51 ans, élu (Ile de France)
- Baptiste **Robin**, 15 ans, musicien dans une batterie-fanfare (Poitou-Charentes)
- Jany **Rouger**, 56 ans, directeur d'association (Poitou-Charentes)
- Djamel **Touati**, 29 ans, animateur-chapelier (Rhône Alpes)

L'ambassadrice

Elisabeth Arnault

52 ans

spectatrice

Elisabeth Arnault est une fidèle. Elle est abonnée depuis plus de vingt ans à l'ATAO (Association pour le théâtre aujourd'hui à Orléans). C'est un collègue de travail, alors président de l'association, qui l'y a invitée la première fois. Depuis, c'est son tour d'être « relais », et d'inciter ses proches à s'abonner. Et, par militantisme elle achète toujours l'abonnement de la saison même quand il lui arrive « *en cas de force majeure* » de ne pouvoir assister aux cinq spectacles, pour les encourager et leur donner des moyens.

Avant sa rencontre avec l'ATAO, elle connaissait peu le théâtre. Elle y avait assisté seulement deux fois, au collège puis au lycée. Elle gardait des stéréotypes, trouvait au théâtre un côté « *rébarbatif, inconnu* ». Ce sont les échanges avec son collègue qui l'ont convaincue, et l'assurance de retrouver au spectacle des gens qu'elle connaissait. Car ce qui lui plaît à l'ATAO, en dehors de la diversité des genres et de l'originalité des spectacles programmés, c'est aussi de retrouver des compagnons de sortie.

C'est peut-être pourquoi elle est un relais si efficace, et réussit à créer un groupe de 50 abonnés chaque saison ! « *C'est presque une déformation professionnelle* », dit-elle. Documentaliste de métier, elle aime faire partager ses envies, apporter des informations aux autres et trouve son rôle particulièrement gratifiant. Le théâtre est pour elle une source d'émotions partagées : avec les acteurs (« *j'aime être près de la scène, pour bien voir leurs expressions* ») mais aussi avec les autres spectateurs : « *le théâtre m'oblige à sortir de ma bulle et me permet d'aller vers les gens, de discuter de la pièce qu'on vient de voir, d'exprimer mon émotion ou mon énervement* ».

Aujourd'hui, Elisabeth Arnault assiste à une vingtaine de spectacles par an. Elle reconnaît que « *c'est à l'ATAO que [sa] culture théâtrale s'est faite* ». Elle s'est abonnée à la Scène nationale d'Orléans (« *je prend chaque année l'abonnement « théâtre », et j'alterne en plus entre « spectacles du monde » et « danse »* »), et assiste de temps en temps aux représentations du Centre dramatique national. Quant à ses autres engagements, ils sont très variés. Elle est toujours adhérente de l'APAC, une association qui programme des films de « *type* » ciné-club et des conférences : « *je n'y vais plus mais je continue à adhérer, pour les soutenir* ». Elle participe à une chorale (« *ça me plaît beaucoup de chanter avec d'autres* ») et à une association de randonneurs, sans compter son adhésion syndicale.

Devenir bénévole, participer à la programmation ? Elle y songe parfois, mais n'y tient pas encore. Elle n'en a pas le temps, et préfère pour le moment continuer cette activité qui lui permet d'affiner son jugement, de devenir « *plus exigeante, plus critique* ». Toujours dans l'échange.

Le métier de ses rêves

Stéphanie Barrat

23 ans

journaliste radio bénévole

*L'heure la moins chère de la bande FM, vous la trouverez sur Radio RTF une fois par semaine de 18h à 19h. Certes, Stéphanie Barrat et ses deux coéquipiers, dont Jean-François Biardeaud le président de la radio, sont bénévoles mais le programme de leur émission n'en est pas moins copieux. Ici on informe gratis. Au menu une heure de débats, d'interviews et de chroniques sur tous les thèmes qui font l'actualité : politique, gastronomie, littéraire. Le *et caetera* est de mise. « On se prend pas au sérieux. Les auditeurs qui nous ont écrit aiment la décontraction et la qualité de notre travail, la variété de nos sujets aussi. »*

Créée au printemps 1980, Radio Trouble Fête est la plus ancienne des radios associatives de la Haute-Vienne. Association loi 1901 et radio de catégorie A, elle émet sur Limoges et l'ensemble de la Haute-vienne, ainsi que sur le web via son site. C'est avant tout une radio musicale, mais l'information locale a une grande place sur la grille des programmes avec l'actualité universitaire, l'information nationale, internationale mais aussi des quartiers, l'agenda concerts.

Début avril 2004, ce n'est pas le froid qui pousse Stéphanie Barrat à frapper à la porte de la radio mais le rêve de connaître de l'intérieur une radio, dans son fonctionnement et mettre des visages sur les voix. La radio a pour elle « *quelque chose de magique. Cela ne s'explique pas vraiment. Je trouve cela fou d'entendre des gens en direct. La radio est un média plus libre, plus mystérieux, qui demande plus d'attention que la télé.* ».

C'est surtout que son projet est de devenir journaliste radio. Après des études d'histoire et d'anglais, elle a passé des concours pour entrer dans une école de journalisme. Sans aucun doute, sur son dossier et à l'oral, son expérience de la radio fera la différence.

Volontaire, elle est donc entrée en stage d'observation à RTF pendant deux semaines. Elle s'est fait accepter et a été jetée dans le bain dès fin juin pour couvrir le festival de Bellac pendant une douzaine de jours et faire des chroniques quotidiennes... en direct. « *C'était horrible mais avec un peu de courage on y arrive. On était diffusé sur cinq radios de la région. On m'a laissé une grande liberté. L'équipe a donné beaucoup de son temps. J'ai appris beaucoup sur le métier : la conférence de rédaction, le choix et la préparation du sujet, la prise de son, la technique, puis le direct et l'interview de l'artiste.* ». Après avoir réalisé des chroniques, elle assure à présent une émission régulière et moins chère.

Ces deux années à RTF lui ont donné une plus grande ouverture d'esprit. Chaque interview est un peu un cours particulier à faire partager avec l'auditeur.

Elle pense qu'elle doit beaucoup aux spécificités des radios associatives. Porteuses d'un état d'esprit différent, ces radios non commerciales créent des lieux d'expression ouverts où « *chacun amène sa différence, ce n'est pas figé, on vient avec ce qu'on aime et on le fait partager.* »



L'affirmation de soi

Christine Bernabé

44 ans
comédienne amateur

Issue d'un milieu modeste, fille d'immigrés espagnols, Christine Bernabé découvre le théâtre à la télévision dans *Au théâtre ce soir*. C'est seulement à 20 ans qu'elle a l'occasion de voir un spectacle sur scène pour la première fois. Depuis le collège, où elle était toujours partante pour participer aux sketches de fin d'année, l'envie de théâtre la taraudait, mais elle n'osait pas sauter le pas.

« *Je n'ai pas eu une vie très extraordinaire* », dit-elle. A 28 ans, mère d'une petite fille de 4 ans, déprimée, il lui faut sortir de chez elle. Une amie lui parle alors de la troupe amateur du Théâtre des quatre saisons... qu'elle n'a plus quitté depuis. C'était il y a 16 ans.

La notion de troupe est centrale dans cette passion. Ses partenaires sont devenus ses amis : « *avant, on faisait les répétitions, on montait les décors ensemble, on partait deux jours pour jouer ailleurs, on s'invitait les uns chez les autres... La troupe, ça a été une seconde famille, qui a même détrôné l'autre* ». Ce sont eux qui l'ont soutenu dans les moments difficiles de sa vie. Aujourd'hui, elle regrette que les nouveaux participants soient moins investis, moins prêts à faire des concessions pour le théâtre.

Pour sa part, il reste au centre de sa vie. Elle a ainsi organisé sa vie professionnelle en alternant divers métiers et situations, pour garder du temps pour le théâtre. Etre sur scène est pour elle un plaisir particulièrement gratifiant. Elle travaille aujourd'hui un solo pour la première fois. Une marque de confiance renouvelée de la part du metteur en scène de la troupe, et l'occasion pour elle de travailler plus en profondeur : « *J'avais besoin qu'on me dirige. Je me régale ! Pendant une heure, on peut réfléchir sur un seul personnage... car en général, nous les amateurs, on n'a pas beaucoup de temps !* ». Car la rigueur et la recherche de qualité sont primordiales pour elle : « *La qualité m'importe vraiment. On n'est pas là que pour s'amuser. On ne veut pas produire n'importe quoi. On n'est pas des bêtes à concours mais on ne veut pas démeriter.* »

Et en effet, elle consacre au théâtre une grande part de son temps : toutes les semaines, deux fois deux heures de répétitions, « *plus le temps de discussion* », quatre heures de travail « commercial » bénévole (c'est elle qui cherche les représentations pour la troupe), le travail de secrétariat du festival... Sans compter les quatre heures d'atelier qu'elle encadre, après avoir suivi un cursus de formation au sein de la fédération, et pour lesquelles elle est rémunérée.

Le festival organisé par l'association est un moyen de faire partager cette passion : Christine Bernabé apprécie de pouvoir offrir du théâtre pour tous, gratuitement : « *Quand on voit la cour de la Madeleine pleine, 600 places pleines, cet accès-là au théâtre est important.* » Sans jamais

rogner, là aussi, sur la qualité : « *Quand on voit les troupes amateurs, c'est flagrant : on sent la troupe qui bosse, qui veut faire de la qualité, et celle qui fait ça seulement pour faire la fête.* »

Au-delà du plaisir, le théâtre a été pour elle un véritable instrument d'épanouissement. Il lui a permis de sortir de son milieu, de côtoyer d'autres gens, « *des gens qui [la] motivent* », de se cultiver et de forger son jugement : « *A 20 ans, j'aurais tout avalé en théâtre. Maintenant, je n'ai plus de vénération pour les noms ou le fait d'être « pro ». Je peux analyser la pièce, je peux sortir d'un spectacle de Jérôme Savary par exemple, et me sentir le droit de dire « j'ai pas aimé », et de l'argumenter.* »

Cadre de vie et bien-être

Danielle Jullien

63 ans

- vice-présidente de Civitas Nostra
- administratrice de la FNASSEM
- Présidente d'honneur de l'association « Sauvegarde et avenir de Troyes »
- Adhérente de Montferrand Renaissance

De retour en 1975 à Troyes, sa ville natale, Danielle Jullien décide avec son mari de rechercher une maison dans le centre de l'ancienne capitale des Comtes de Champagne. Très vite, ils se rendent compte que les demeures «habitables» sont rares : même de beaux hôtels particuliers sont laissés à l'abandon ou habités dans des conditions d'insalubrité inimaginables... Ils décident alors d'acquérir trois petites maisons à pans de bois datant du fin XVe - début XVIe, et de se lancer dans «l'aventure» de la restauration. Sa rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France, membre de droit de l'Association pour la Sauvegarde du Vieux Troyes (ASVT), des architectes, des historiens, des compagnons du Devoir... sera décisive dans la naissance de cette passion pour l'histoire et l'architecture indispensable pour réhabiliter dans les règles de l'Art.

C'est à l'issue de ces travaux, récompensés par «l'écusson» de l'ASVT en 1980, que Danielle Jullien a adhéré à l'association troyenne.

Créée en 1963, l'ASVT qui a changé de dénomination en 1995 pour devenir Sauvegarde et Avenir de Troyes adhère à plusieurs associations nationales ou internationales, notamment Civitas Nostra, fédération créée en 1964 pour que le problème des quartiers anciens soit abordé dans son ensemble et non pas seulement sous l'angle esthétique car il s'agit essentiellement d'un problème économique, social et humain.

Danielle Jullien, élue présidente de l'ASVT en 1992, va s'efforcer de concrétiser les idées défendues par la fédération Civitas Nostra : «Les hommes passent avant les pierres». Le centre historique de Troyes a alors perdu plus de la moitié de sa population depuis les années 50, de nombreux commerces sont fermés, de nombreux îlots ont été démolis, laissant des terrains en friche... La création d'une dynamique de revitalisation s'impose : *«Il faut faire revenir des habitants, maintenir la population modeste qui y vit encore, rendre habitables les logements vacants situés dans les étages au dessus des commerces, améliorer l'environnement urbain, culturel et social, afin qu'il en résulte un bonheur de vivre ouvert à tous»*.

Mais, *«sans adhérent, l'association ne peut être une véritable force de proposition auprès des décideurs»*, il faut donc poursuivre des actions de sensibilisation des troyens, faire connaître Troyes, en organisant des conférences, des expositions, des visites de chantier, des manifestations telles que la Nuit du Patrimoine, car *«il faut regarder pour voir, voir pour aimer, aimer pour restaurer»*.

Les opérations dites «Rue par Rue», initiées par la précédente Présidente, menées auprès des propriétaires pour les inciter à restaurer les façades de leur maison afin de préserver une unité

esthétique de toute une rue, ont ainsi pu être prolongées par une véritable politique municipale de revitalisation. La mise en place d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et d'Opération Centre 2000 pour dynamiser le commerce, a peu à peu fait revenir la population dans le centre ancien.

Quand en 1998, Danielle Jullien quitte Troyes pour Clermont-Ferrand, la difficulté se pose de trouver une personne pour la remplacer à la présidence de Sauvegarde et Avenir de Troyes : « *c'est une lourde tâche de présider une association et le renouvellement des administrateurs est un vrai problème. D'ailleurs, on observe un vieillissement des présidents. C'est dommage pour le dynamisme de l'association, il est important qu'il y ait du sang neuf...* ».

Après avoir passé la main à un jeune passionné du patrimoine industriel de Troyes, Danielle Jullien accepte en 1999 la Présidence de la fédération Civitas Nostra et entre au Conseil d'administration de la FNASSEM : « *mes réflexions sont nées à Troyes : l'expérience locale est importante avant de prendre d'autres engagements au niveau national...* ».

Surprise par les mutilations que subissent encore à cette époque les deux centres historiques de Clermont-Ferrand, elle décide d'organiser un colloque Civitas Nostra dans cette ville d'une grande richesse patrimoniale et prend contact avec les associations locales.

Le thème retenu par Civitas Nostra et l'association Montferrand Renaissance, est : Valorisation du patrimoine et renouvellement urbain.

Elle souligne que « *les associations de défense des centres historiques ont rempli leurs objectifs. Aujourd'hui les centres anciens sont devenus beaux et ils sont pris en compte dans les politiques urbaines de toutes les villes.* ». Il s'agit donc maintenant d'élargir les missions de nos associations en développant des actions notamment dans les périphéries de villes et même dans les zones rurales périurbaines, où la valorisation d'un patrimoine souvent méconnu et négligé pourrait être facteur de cohésion sociale..

De formation scientifique, elle est également animée par le souci d'enrichir les créations des générations précédentes par des innovations de qualité afin de transmettre aux générations futures des témoignages de réussites urbaines et environnementales.

S'investir dans une association lui a énormément apporté sur les plans personnel et humain : « *cela m'a apporté un enrichissement culturel sur le plan historique, architectural... Cela m'a également permis de rencontrer des personnalités d'horizons très divers : élus, architectes, historiens, sociologues, responsables de chambres consulaires et d'associations... En effet, réhabiliter un quartier, c'est prendre en compte les besoins de tous les habitants, on est donc obligé de travailler avec d'autres associations qui s'occupent notamment de facteurs humains comme les accès handicapés....* ».

A ce jour, elle est sollicitée pour intervenir dans des colloques, exprimer son point de vue, participer à des débats, à la rédaction de publications... Et tout cela la passionne : « *quand on est lancé, il est difficile de tout abandonner ...!* ». Elle aspire toutefois à réduire un peu ses activités pour s'occuper de ses petits-enfants !

« Enseigner la musique autrement ».

Isabelle Laplanche

42 ans

Professeur de musique pour les Centres Musicaux Ruraux de la Creuse

Isabelle Laplanche exerce son métier dans la Creuse, en particulier dans la ville de Guéret depuis 22 ans. Elle enseigne le violon, donne des cours de formation musicale aux enfants. Elle est chef de chœur et participe aux ateliers d'art thérapie. Elle a par ailleurs obtenu récemment un Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant, et pourrait donc enseigner en milieu scolaire.

C'est par son père violoniste amateur qu'elle découvre la musique. Mais elle ne l'exerce vraiment qu'à partir de 15 ans car les moyens financiers de la famille ne permettait pas de l'envoyer dans l'école de musique privée de sa ville.

Après des études d'économie, peu motivantes à ses yeux, à l'Université de Poitiers, Isabelle Laplanche revient dans la Creuse. Elle découvre l'animation et passe un Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur. Chemin faisant, elle rencontre René Desvilettes qui est conseiller pédagogique pour le département à l'Education nationale. Découvrant qu'Isabelle Laplanche pratique le violon, il lui suggère de l'utiliser lors des colonies qu'elle anime. Coïncidence, elle commence à faire de la musique son métier au moment où son père reprend le violon lors de son passage à la retraite après une longue abstinence.

Engagée en TUC (stages de travaux d'utilité collective lancés en 1988) dans un centre culturel, elle participe à la création de jardins musicaux pour la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports. Véritable découverte pour beaucoup dans le département, ils accueillent des enfants de deux ans à cinq ans pour les éveiller à la musique en suivant les travaux de pédagogues tels que Edgar Willems ou Carl Orff qui favorisent le développement de l'oreille musicale et du sens rythmique, et préparent ainsi à la pratique d'un instrument et du solfège.

Mais les enfants de plus de 6 ans désirant continuer une pratique musicale n'avaient pas le choix de la pédagogie à cette époque. Seule l'Ecole nationale de musique était présente. Le choc a été rude pour certains. L'enseignement en Ecole de musique, qu'Isabelle Laplanche estime encore très classique et conservateur, était radicalement différent. L'initiative menée par René Desvilettes et d'autres professeurs de musique dans les jardins musicaux a même rencontré l'hostilité des acteurs officiels de l'enseignement de la musique ne se basant uniquement sur le fait que les enfants à leur sortie ne connaissaient pas le solfège et donc « n'apprenaient pas la musique ».

Malgré les difficultés, ces pionniers d'une autre pédagogie ont persévéré. René Desvilettes emmène Isabelle Laplanche à un concert d'enfants à Tulle. C'est un choc pour elle car le niveau

est excellent et ils sont encore très jeunes. Ils ont suivi la méthode du Professeur Shinichi Suzuki.

Ce mathématicien japonais qui deviendra un ami d'Einstein, lui-même violoniste, a commencé le violon à 18 ans. Après de nombreuses rencontres et observations dans le monde entier, il a échafaudé une démarche d'apprentissage active fondée sur l'épanouissement de l'enfant au travers de l'instrument plus que par la valorisation d'un savoir-faire technique sur les instruments à cordes. L'enfant peut commencer à trois ans en étudiant par cœur un vaste répertoire. Le travail en groupe qui n'est pas un travail d'orchestre est important. Le cœur de cette méthode c'est le développement de l'écoute, la mémorisation, la concentration, l'adaptabilité, la création d'une intention musicale commune. La technique se cache dans le jeu, l'énergie et le plaisir. L'enfant apprend par l'affectif et la compréhension de ce qu'il fait.

D'un simple concert à la découverte de cette pédagogie, elle décide de changer son approche. Toutes les semaines pendant trois ans, sans compter les week-ends de concerts et d'ateliers, elle se rend donc à Lyon pour suivre l'enseignement d'un formateur, qui a suivi ceux de Suzuki au Japon. Elle améliore encore sa maîtrise du violon et suit une formation pédagogique poussée.

Peu implantée en France, où les réticences sont fortes, cette pédagogie est pourtant enseignée notamment à l'Université aux Etats-Unis en musicologie. Le diplôme d'Etat (DE) français et le certificat d'aptitude (CA) sont les deux diplômes nationaux requis pour enseigner dans les écoles agréées ou contrôlées par l'État : écoles municipales de musique, écoles nationales de musique, conservatoires nationaux de région. Isabelle Laplanche constate que ces diplômes font peu de place à une vraie pédagogie de l'enseignement de la musique.

D'après Isabelle Laplanche « *Quel est l'intérêt en musique de noter un enfant de 8 ans et le faire redoubler si il échoue ? C'est un non-sens, on devrait lui réapprendre ce qu'il n'a pas bien appris. Il faut respecter le rythme de l'enfant. D'ailleurs, deux enfants sur trois arrêtent la musique en cycle un !* »

Toutefois, les CMR et les écoles de musique ne sont pas étrangers les uns aux autres. Le Conseil général finance les deux structures et désire créer des passerelles entre elles. Son projet est de mettre sur pied un orchestre des jeunes regroupant les pratiquants des harmonies, des musiques amplifiées et instrumentales.

Par ailleurs, dans les CMR où elle enseigne, il est demandé aux parents d'élèves de participer à la pratique de leurs enfants. Ils observent, prennent des notes pendant les cours. Ils sont responsables de « *l'espace créé pour la musique au sein de la famille* », tout ne repose pas sur les épaules du professeur ou de l'élève. Certains parents d'ailleurs renouent avec la pratique d'un instrument. Loin de considérer cela comme une corvée, les parents participent à la vie de l'association en organisant les concerts, en aidant les professeurs dans leur gestion de l'association. Elle ne pourrait pas fonctionner sans eux.

« *Mon métier a sculpté ma vie* ». L'association est d'après Isabelle Laplanche le cadre idéal pour travailler selon ses convictions personnelles. On peut y créer soi-même et tester ses idées.

Elle pourrait avoir un meilleur salaire dans une école mais elle pense qu'elle n'aurait pas cette liberté de toujours chercher à aller plus loin dans son métier.

Elle estime avoir un code déontologique. « *On ne fait pas ce métier n'importe comment, car on touche à des choses très sensibles.* » Une pratique artistique contribue à mieux se connaître et à devenir plus sensible.

Investissement bénévole et engagement professionnel

Tifenn Le Maguert

**31 ans
bénévole**

Dans le cadre de sa formation BEATEP, Tifenn Le Maguert et ses collègues créent l'association Améliore dans le but de rassembler bénévoles et professionnels dans un réseau actif autour des questions de la lecture et de l'écriture. Une manière de garder le contact, d'échanger des informations et des outils d'animation. Cette association participe au Salon du livre Jeunesse et c'est à cette occasion qu'elle rencontre la Ligue de l'enseignement. Intéressée par les actions menées par cette dernière, elle décide alors de s'y investir bénévolement. Elle s'engage d'abord sur le Salon du Livre puis sur d'autres événements culturels ensuite.

Son engagement bénévole est directement lié à son activité professionnelle : « *mon choix professionnel m'a amené à un investissement associatif... tout cela se mélange mais c'est aussi un choix de vie* ». Elle est animatrice de CLSH et est intéressée par toutes les questions relatives à la lecture.

Pour Tifenn, son investissement bénévole lui apporte beaucoup sur le plan humain : « *faire partie d'une association, ça permet aussi de découvrir et de rencontrer des personnes, d'échanger des informations, d'être au courant de pleins de choses* » et d'un point de vue professionnel : « *être secrétaire ou trésorier d'une association, c'est aussi une manière de se former... aux budgets par exemple, ça apporte beaucoup à mon métier...* ».

Elle souligne également qu'être bénévole nécessite beaucoup de temps et qu'il est souvent nécessaire de faire la part des choses entre son engagement familial, professionnel et bénévole : « *quand on est bénévole, on a envie de tenir ses engagements mais parfois on ne réalise pas forcément le temps nécessaire à cela... et on peut en venir à se sacrifier soit même en donnant tout son temps disponible à l'association...* ». Toutefois, « *l'expérience permet de relativiser les choses, de s'engager au juste nécessaire et d'apprendre à déléguer également* »... Quant à savoir ce que son engagement peut apporter, Tifenn souligne que « *même s'il est difficile d'évaluer ce qu'on apporte, on le sent, on y croit et on se dit que ça va marcher...* »

« *Le théâtre fut un révélateur* »



Hervé Pérard

51 ans

- maire adjoint d'Evry à la culture
- vice-président de la Communauté d'agglomération d'Evry Centre Essonne à l'Université, à la Recherche et au Génopôle
- responsable national de la culture des Verts
- membre du bureau de la Fédération Nationale des élus à la culture (FNCC)

Hervé Pérard a découvert le théâtre au collège dans un petit village de la Marne. N'étant jamais allé au théâtre, sa motivation première fut de rejoindre un groupe d'amis qui ne souhaitaient pas être en reste avec les remous politiques des années soixante-dix et trouver un mode d'expression. Puis, au lycée de Reims, son appétit grandissant pour le théâtre le conduit la semaine à suivre des ateliers au théâtre récemment dirigé par Robert Hossein et le week-end à pratiquer avec ses amis du collège. Ce n'est pas sans risque car il lui faut faire le mur de la pension à Reims et celui de ses parents au village...

De cette période d'éclosion, la pratique du théâtre lui donne le plaisir de progresser dans son jeu, la joie des rencontres et la force de vaincre sa timidité. D'une part, le contact avec des professionnels à Reims lui montre que cette difficile pratique est aussi un vrai travail, un métier. D'autre part, il trouve au village la richesse humaine et la stimulation des discussions où l'on refait le monde. Son choix de devenir comédien se scelle une fois pour toute avec la brève rencontre d'un metteur en scène exigeant dans son travail et surtout dans son rapport au public, travaillant aussi bien en MJC qu'avec les réseaux professionnels.

Pourtant, Hervé Pérard ne souhaitait pas prendre des cours à la rue Blanche à Paris et suivre la voie des « *paillettes* » mais poursuivre son engagement militant. Malgré son bac scientifique, il fait le grand saut à Aix-en-Provence pour suivre des études de lettres et de théâtre afin de devenir comédien animateur. Il s'engage dans le théâtre universitaire en participant à la relance et au développement de la troupe de l'Université qui, chose rare à l'époque, tourne beaucoup. Après ses études, il joue pendant cinq ans en amateur ou encore en semi-professionnel, si l'on considère l'absence de revenus artistiques et les petits boulots qu'il doit trouver. Pendant cette période, il fonde avec un ami metteur en scène une compagnie de théâtre de création, dont la démarche de recherche artistique le mène à ne jouer que pour elle. Elle reçoit ses premières subventions dans les années quatre-vingt.

Avec le recul et à l'image de son parcours, il aimerait « *trouver une organisation plus fluide entre la production professionnelle et amateur.* » Il constate aujourd'hui le manque d'espace de création et de diffusion pour les amateurs et le cloisonnement entre les scènes nationales et les

compagnies amateur.

Après avoir créé un bureau de compagnies pour défendre la jeune création en théâtre et en danse, il est élu à la mairie d'Evry et ferme cette entreprise pour ne pas être juge et partie. Il défend à présent ses valeurs avec une autre casquette et cherche à développer cet « *espace intermédiaire, entre le public et le privé, un tiers secteur ou les relations ne sont pas exclusivement marchandes* ».

En conclusion, le monde associatif est à ses yeux un lieu d'actions collectives et positives. Et en particulier, les associations culturelles sont porteuses « *de valeurs, d'émotion, de proximité et de rencontres* ».

« *La musique a pris une grande place dans ma vie et dans mon cœur* »



Baptiste Robin

15 ans

musicien de batterie-fanfare

Créée en 1928, la Fraternelle réunit 130 adhérents et touche plus de 90 familles dans ce village de 1 600 habitants. Il y a trois sections : théâtre, twirling bâton et musique. Elle regroupe 50 musiciens, de 14 à 60 ans, au sein de la batterie-fanfare « restaurée », mise au goût du jour des spectateurs et des joueurs, car il n'y a pas que des marches mais un répertoire très varié.

Quatre à cinq sorties par an sont programmées, plus deux week-end de concours. Cette année, la Fraternelle a été récompensée aux grands prix nationaux, la plus haute division au sein de la fédération. C'est un événement pour la commune, car habituellement les batteries-fanfaires de ce niveau sont issues de villes de plus de 10 000 habitants. « *Être monté en grand prix national c'est pour moi quelque chose d'exceptionnel, car je pensais que c'était inaccessible. Cela permet d'écouter et de rencontrer les autres, cela donne des émotions uniques, le trac, la joie... tous ensemble. Je suis fier et vois que tout le village bénéficie de cette fierté et nous soutient.* » Quand il rentre au collège, ses copains sont admiratifs. Deux d'entre eux sont d'ailleurs venus partager les joies de la batterie-fanfare.

Une école de musique a été créée il y a six ans au sein même de la Fraternelle. En effet, si à l'origine la musique était pratiquée à « l'écoute », le niveau a tellement augmenté que les nouveaux arrivants souhaitant intégrer le groupe doivent maintenant apprendre le solfège et les bases de l'instrument. Totalement bénévole, l'encadrement fait toutefois ponctuellement appel à des intervenants professionnels de la Police Nationale et de l'Armée de Terre. De plus, un stage d'une semaine est proposé tous les ans. Au départ les jeunes y vont par camaraderie et ils reviennent mordus de la musique !

Baptiste Robin avait eu une première expérience dans une école de musique d'une commune voisine, mais l'ambiance des cours individuels ne lui a pas apporté satisfaction. Il voulait jouer avec d'autres. Alors il a intégré la batterie-fanfare, il avait 9 ans. « *Je me revois tout petit, derrière, avec mon tambourin... Puis j'ai été formé par le batteur de la Fraternelle, et depuis cette année c'est moi qui donne les cours de batterie et percussions à cinq enfants ; c'est l'émerveillement ! Il y a une grande solidarité au sein de la fanfare, une volonté commune de travail, dans une très bonne ambiance.* »

Depuis quatre ans, un spectacle préparé tout au long de l'année est présenté au mois de décembre devant plus de 1 000 spectateurs. Le scénario est écrit collectivement, la musique est proposée par les musiciens. Cette année un metteur en scène professionnel les accompagne,

ce qui les fait progresser et leur donne une meilleure confiance en eux. Les parents réalisent les costumes et les décors. « *Quand je monte sur scène j'ai le trac, mais j'y mets tout ce que je sais faire. Et puis j'ai la responsabilité de quelques minutes en solo. Quand t'es content de toi et que les autres te disent que t'as fait quelque chose de bien, on vit des moments forts et on a envie que cela ne s'arrête pas. La troisième année j'étais tellement ému que j'en ai pleuré* ».

C'est un investissement réel car tous les week-ends il est présent à chaque répétition : le vendredi soir il répète pour le spectacle, le samedi matin il assure les cours de percussions et l'après-midi il participe aux répétitions de la batterie-fanfare. Tout ceci sans compter le travail de la batterie pendant la semaine. Cela lui laisse beaucoup moins de temps que son frère jumeau pour aller au café !

Ses parents, agriculteurs, lui ont offert une batterie pour son dernier anniversaire. Une vie sans musique est inimaginable pour lui. Il souhaite aller au moins jusqu'au bac et continuer à prendre des cours de batterie pour pouvoir devenir formateur à son tour, et pourquoi pas faire partie d'un groupe, peut-être même renommé...

Animer...



Jany Rouger

56 ans

directeur d'association

Comment résumer la vie de Jany Rouger sans évoquer les multiples associations qu'il a rencontrées, créées, animées ? Du Club des jeunes de Moncoutant (79) à l'Agence régionale du spectacle vivant en Poitou-Charentes, qu'il dirige actuellement et dans laquelle un de ses premiers chantiers a été de réinsuffler une plus grande démocratie associative, il a été l'un des acteurs incontournables des musiques traditionnelles et du fédéralisme associatif.

Issu « *d'une autre civilisation, rurale, communautaire* », il adhère à 15 ans, comme son voisin, au Club des jeunes où il découvre le canoë, la spéléologie, les veillées et surtout les danses populaires. Il a déjà l'esprit d'animation, et prend rapidement en charge cette activité au sein du club. Il participe ensuite à la création de L'avant-deux du Bocage en 1969, dont il devient le vice-président. Montage de spectacles, collectage auprès des anciens, recherche, création d'un groupe de chanson, l'activité associative est intense : « *on tournait beaucoup, tous les dimanches d'été, dans les fêtes locales et régionales* ». En 1975, l'association s'agrandit et devient l'ARCuP (Animation rurale et culture populaire), il en sera le président pendant 8 ans.

En 1982, il quitte l'enseignement, détaché comme « délégué culturel » auprès de la Ligue de l'enseignement. Président de la fédération régionale UPCP (Union pour la culture populaire), il reprend le projet d'équipement culturel régional initié par ses prédécesseurs et devient chargé de mission puis directeur du service culturel de la ville de Parthenay.

Au niveau national, il est l'un des créateurs de la FAMDT (Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles), dont il est le premier président avant d'en devenir directeur. Ce fut l'outil d'une co-construction des politiques publiques dans ce secteur, en partenariat avec l'Etat, partenariat facilité par les nouveaux objectifs du ministère de la Culture de Jack Lang. Il est aussi membre fondateur et président du Réseau européen de musiques et danses traditionnelles, il participe à la création de la COFAC et est aujourd'hui président de la COFAC Poitou-Charentes.

Pourquoi un tel investissement dans les associations culturelles ? Parce que, pour lui, les associations savent « *mêler l'individuel et le collectif* », permettent « *d'être à la fois libre et rigoureux* », offrent « *la possibilité de s'organiser soi-même, collectivement, pour mener des projets* ». Il y a trouvé un fort épanouissement personnel, dans l'activité artistique proprement dite, mais surtout dans l'animation : « *Je me suis toujours plus senti animateur qu'artiste. J'ai eu très vite envie de faire de l'animation mon métier. Animer, c'est essayer de faire partager des convictions. J'emploie le mot « animateur » volontairement, car il vient de anima, l'âme. Animer, c'est mettre en vie.* » Même s'il reconnaît que cela lui a demandé beaucoup de temps, au détriment parfois de sa vie familiale.

La dimension collective lui paraît « *première, fondamentale* ». Dans une civilisation urbaine

qui a fait éclater les communautés, les associations lui semblent être l'une des solutions pour « *recréer des espaces pour vivre ensemble.* » C'est pourquoi son parcours associatif l'a mené jusqu'à l'engagement politique et des mandats électoraux locaux.

L'association est une école de vie, mais aussi une école professionnelle que des dispositifs tels que la VAE (Validation des acquis de l'expérience) permettent de reconnaître. « *Mon parcours m'a fait mûrir* », résume-t-il. « *J'ai appris plusieurs métiers, j'ai vécu plusieurs vies* ».

Le nouveau maillon...



Djamel Touati

29 ans

Animateur chapelier dans un écomusée

Djamel Touati, bon élève, n'était toutefois pas très intéressé par sa vie scolaire. Après son bac professionnel en maintenance informatisée, il a voulu entrer dans la vie active, et a travaillé en intérim.

C'est en 1998 qu'il est arrivé à l'Atelier-musée du chapeau à Chazelles-sur-Lyon (42). Cela a été un changement de cap radical et une réelle découverte d'un métier passionnant.

Ses tâches y sont très diversifiées. Il y a eu tout d'abord toute la phase de découverte, d'apprentissage et de perfectionnement du métier. Il a appris « *sur le tas* », grâce au savoir-faire de plusieurs anciens chapeliers et d'une ancienne garnisseuse, qui l'ont formé. Une pédagogie totalement différente de celle qui lui avait été proposée au lycée et qui l'a beaucoup plus captivé : la matière, le geste, les machines très anciennes, les petites astuces et l'histoire de toutes ces vies, cette histoire collective et ce savoir-faire de toute une industrie, dont il se retrouve à présent détenteur alors qu'elle aurait pu disparaître. En effet, dans les années trente, il y avait 25 usines où travaillaient plus de 2 500 ouvriers. Toutes les familles ont donc travaillé dans le chapeau. C'est la capitale mondiale du chapeau en feutre de poil de lapin. Une identité que les anciens ont fièrement perpétuée et qui peut perdurer. Le Club Passion Chapeau regroupe d'ailleurs des passionnés du chapeau des quatre coins du monde... Mais cette transmission ne s'arrête pas là pour autant : aujourd'hui centre de formation, l'Atelier-musée propose des stages qu'il organise et anime tout au long de l'année. Il ne cesse non plus de rechercher de nouvelles techniques et de les optimiser.

La partie création est également très motivante. En effet, l'Atelier-musée possède une boutique qui vend des chapeaux en feutre ou en paille de sa fabrication, allant des formes les plus sobres aux créations les plus sophistiquées et fantaisie, jusqu'aux commandes sur mesure pour des spectacles ou des cérémonies.

Ce travail d'une technicité très pointue, créatif, s'accompagne aussi d'une démarche plus large et tout aussi intéressante et importante, comme les animations et démonstrations à destination des enfants et des visiteurs, les réalisations d'exposition, les représentations à des salons...

Depuis ce milieu industriel qu'il avait côtoyé pendant sa scolarité et qui ne lui avait pas du tout plu, il a découvert une passion qu'il peut transmettre à son tour au plus grand nombre sous

des formes très différentes. Il évolue avec une petite équipe qui partage cette passion, cette « *culture du chapeau* », avec qui il se sent sur la même longueur d'onde. Le côté relationnel est extrêmement important, que cela soit avec les anciens, les enfants, les clients, les passionnés et ceux qui découvrent. Il a appris beaucoup, surtout à écouter, et apprend encore tous les jours... Le contact avec cet environnement fait que chaque jour il est heureux de travailler et d'avoir un métier qui lui plaît, heureux d'évoluer, heureux de transmettre, heureux de créer et de faire plaisir. Il se sent épanoui, reçoit beaucoup de compliments et de reconnaissance et se sent valorisé de voir ses créations portées, appréciées, et de plus en plus demandées. Pour lui, son travail n'est jamais monotone, et chaque commande de création est un nouveau défi. Il a une place parmi les amoureux du chapeau, il a une appartenance à ce groupe et cela lui semble très bénéfique.

Conclusion

Nous avons souligné au début de ce rapport le manque de données sur les associations culturelles et leur évaluation. C'est pourquoi nous avons cherché ici, avant de déterminer ses impacts, à progresser dans l'exploration de ce « continent inconnu »⁷⁹ en balayant les principales expériences d'évaluation des associations, en dressant l'état des lieux des connaissances sur le monde associatif culturel et en nous attachant à décrire les fédérations composant la COFAC.

À des degrés divers, toutes les fédérations sont confrontées à des **difficultés communes**, et en particulier :

- **politiques** : face à la décentralisation, elles perçoivent la nécessité de s'organiser pour mieux prendre en compte les nouveaux échelons que forment les régions et l'intercommunalité. Si certaines craignent de voir remise en cause l'égalité d'accès à la culture sur le territoire, d'autres veulent au contraire saisir la chance d'être, en tant que mouvement national, le vecteur d'informations croisées que recherchent les Régions ;
- **financières**, souvent la conséquence du point précédent : de nombreuses associations subissent de plein fouet la baisse des crédits centraux : diminution de subvention, report, voire même « gel » (doux euphémisme pour « annulation ») de subventions pourtant votées. À cela s'ajoute la baisse des emplois aidés, et en particulier la fin des emplois jeunes ;
- **sociaux** : ils sont paradoxaux, car là où certains célèbrent le dynamisme de la vie associative et le développement des compétences individuelles et collectives, d'autres regrettent l'avènement des membres consommateurs, le recul de l'engagement et les difficultés dans le renouvellement de l'encadrement bénévole ;
- l'environnement **juridique et technique**, lié à chaque secteur.

Elles possèdent chacune et collectivement des **atouts** :

- leurs **valeurs** communes,
- leur **représentativité** en terme de nombre d'associations, de bénévoles, d'adhérents, de salariés et de manifestations,
- les succès et l'**expérience** des fédérations et des associations,
- le **calendrier** : au regard de l'actualité parfois catastrophique des problèmes de société en France, les engagements pris par le Premier Ministre devant la Conférence de la vie associative du 23 janvier 2006⁸⁰ et les futurs travaux de celle-ci à quelques mois des élections de 2007.

⁷⁹ Paul Totila in Moulinier Pierre (dir.) 2001, *op. cit.*

⁸⁰ Affirmer de la place des associations dans le dialogue civil, consolider les relations contractuelles entre les pouvoirs publics et les associations, mieux accompagner et reconnaître l'activité bénévole. Voir les détails sur http://cpca.asso.fr/actu/confNVA/breve_mesuresannoncesCVA.html

Cependant, certaines **contraintes** risquent de compliquer la tâche de la COFAC :

- la disparité, qui peut aussi être une richesse, et l'inertie d'un réseau encore jeune et peu structuré au niveau local ;
- le manque de moyens humains et matériels pour passer rapidement, au vu du calendrier, de la phase de construction à une deuxième phase qui l'amènerait à un réseau actif.

Les associations « de base » sont elles aussi confrontées au même type de difficultés et d'espoirs.

En ce début de XXI^e siècle, nous assistons à une poursuite des débats et des actions sur le thème du partage des responsabilités entre associations et pouvoirs publics. En toile de fond se trouve toujours cet objectif inscrit en préambule de la Constitution française, qui depuis 1946 a disposé que « *la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, la formation professionnelle et à la culture* », objectif remis à l'ordre du jour par la promulgation par l'Assemblée générale de l'Unesco en novembre 2001 de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle.

Même si la reconnaissance du mouvement associatif culturel n'est pas encore pleinement acquise, les pouvoirs publics le prennent en partie en compte, en permettant sa participation dans des instances consultatives qu'ils tentent par ailleurs de contrôler et en lui accordant des subventions. Ce qui justifie de manière implicite ces subventions, ainsi que les divers avantages fiscaux dont les associations bénéficient, c'est l'utilité sociale qu'on leur suppose. Mais cette utilité sociale n'est que vaguement évaluée.

Les impacts que nous avons détaillés dans ce rapport soulignent la contribution de ces associations :

- à la démocratisation et à la démocratie culturelle
- au développement de la personne
- au développement du lien social et de la citoyenneté
- à l'aménagement, la valorisation et la cohésion des territoires
- au développement des secteurs culturels
- au développement économique

Ce sont ces impacts qui composent l'utilité sociale des associations et fédérations de la COFAC.

Pour aller plus loin, le secteur associatif culturel doit s'emparer des questions d'évaluation et participer à la mise en place des outils nécessaires. Ce travail permettrait de faire reconnaître pleinement le rôle central du monde associatif culturel.

Annexes

Annexe 1 : Les fédérations de la COFAC, liste des entretiens

Sigle et nom	Secteur	Contact	Entretien avec
À cœur Joie	Chant choral	24 av Joannès Masset BP 9261 69264 Lyon Cedex 09 Tel 04 72 19 83 40 F 04 78 43 43 98 acj.france@wanadoo.fr http://acj.musicanet.org www.choralies2004.com	Michel Marty, vice-président chargé du fonctionne- ment (et des relations avec la COFAC) 15 déc. 2005, au siège de la COFAC
CFBF Confédération française des batteries- fanfares	Batteries-fanfares : formations musicales composées d'instruments d'ordonnance, de cuivres à son naturel et de percussions.	BP 20 92420 Vaucresson Tel 01 47 41 94 82 Fax 01 47 01 46 91 cfbatteriesfanfares@free.fr www.batterie-fanfare.fr	Gabriel Ferrand, Président 4 jan. 2006, au siège de la COFAC
CMF Confédération Musicale de France	Ecoles de musique et sociétés musicales amateurs : orchestres d'harmonie, orchestres symphoniques, big-bands, brass-bands, orchestres de fanfare, batteries- fanfares, orchestres à plectre, orchestres d'accordéons, ensembles de musique de chambre, classes d'orchestres et ensembles instrumentaux divers ...	103 Boulevard de Magenta 75010 Paris Tel 01 48 78 39 42 Fax 01 45 96 06 86 cmf@cmf-musique.org cmf-musique.org	Bernard Aury Président Anne Bernard Directrice 5 jan. 2006, au siège de la CMF
CMJCF Confédération des maisons des jeunes et de la culture de France	MJC	168 Rue Cardinet 75017 Paris Tel : 01 44 85 29 50 Fax : 01 42 29 01 44 cmjcf@mjc-cmjcf.asso.fr www.mjc-cmjcf.asso.fr	non adhérente de la COFAC au moment de l'enquête
CNRA Conseil National des Radios Associatives	Radios associatives autorisées sur le territoire français et éligibles au Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER)	BP 3 60620 BETZ cnra@free.fr dvcnra@wanadoo.fr cnra.asso.fr	Hugues de Vesin, Membre du bureau 2 fév. 2006, au siège de la COFAC
Enfance et Musique	Eveil musical pour la petite enfance	17 rue Etienne Marcel 98500 Pantin Tel 01 48 10 30 00 Fax 01 48 10 30 09 www.enfancemusique. association.fr	Marc Caillard Directeur 20 jan. 2006, au siège d'Enfance et Musique

Sigle et nom	Secteur	Contact	Entretien avec
FAMDT Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles	Musiques et danses traditionnelles	90 rue Jean Jaurès BP 136 79204 PARTHENAY Tel 05 49 95 99 90 Fax 05 49 95 99 95 accueil@famdt.com www.famdt.com	Pierre-Olivier Laulanné, Directeur 24 jan. 2006, au siège de la FAMDT
FATP Fédération d'associations de Théâtre Populaire	Amis du théâtre populaire : un théâtre de qualité qui aide au libre accès du plus grand nombre aux chefs-d'œuvre communs	17 place du Palais des Papes 84000 Avignon Président tel 04 66 67 63 03 Fax 04 66 67 63 04	Jean Autrand ancien président fondateur Gérard Cardonomme Président Alain Labrouche Secrétaire général et présent aux réunions COFAC Bernard Pelinc Trésorier Autres membres du CA : Jean-Marie Caplane Josette Marteau Joël Morette 7 jan. 2006, à l'ONDA
FEMS Fédération des écomusées et des musées de société	Ecomusées, musées de société, musées de synthèse, centres d'interprétation et toutes autres institutions de valorisation patrimoniale à but non lucratif ayant l'homme et le territoire pour objet quel que soit leur statut.	2 Av Arthur Gaulard 25000 Besançon Tel 03 81 83 22 55 Fax 03 81 81 08 92 fems@wanadoo.fr www.fems.asso.fr	Edith Orlando- Kosik Directrice 20 jan. 2006, au siège de la COFAC
FFSAM Fédération française des sociétés d'amis de musées	Associations d'amis de musée, regroupant le public des musées qui désire participer à la vie de ce musée et aider à son rayonnement et à celui de ses collections	16-18 rue de Cambrai 75019 Paris Tel 01 42 09 66 10 Fax 01 42 09 44 71 info@amis-musees.fr www.amis-musees.fr	Jean-Michel Raingeard, Président Murielle Le Gonnidec, Salariée 14 déc. 2005, au siège de la FFSAM
FNASSEM Fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux	Associations qui se consacrent à la sauvegarde et à la valorisation d'un patrimoine bâti ou des paysages qui l'environnent	146 rue Victor Hugo 92300 Levallois Perret Tel 01 41 18 50 70 F 01 41 18 50 52 contact@associations-patrimoine.org www.associations-patrimoine.org	Charles Batiste, secrétaire général 14 déc. 2005, au siège de la FNASSEM

Sigle et nom	Secteur	Contact	Entretien avec
FNCMR - Musicités Fédération nationale des centres musicaux ruraux - Musicités	Intervention musicale globale, sur tout le temps de la vie, de la petite enfance aux personnes âgées, ainsi que les pratiques musicales en amateur des adolescents et des adultes	2 place du Général Leclerc 94130 Nogent sur Marne Tel 01 48 73 06 72 Fax 01 48 76 14 16 federation@cmr-musicites.org www.cmr-musicites.org	Jean Gibaud Trésorier Franck Fumoleau Directeur Mathieu Carrier Ass. de direction 6 jan. 2006, au siège de la FNCMR
FNCTA Fédération nationale des compagnies de théâtre et d'animation	Compagnies de théâtre amateur	12 rue de la Chaussée d'Antin 75009 Paris Tel 01 45 23 36 46 Fax 01 47 70 17 00 fncta@wanadoo.fr www.fncta.asso.fr	Patrick Schoenstein, président fédéral Gilles El Zaim délégué général 6 jan. 2006, au siège de la FNCTA
FSCF Fédération sportive et culturelle de France	Associations sportives, de loisir et culturelles	22 rue Oberkampf 75011 paris tel 01 43 38 50 57 Fax 01 43 14 06 65 direction@fscf.asso.fr www.fscf.asso.fr	Jean Vintzel, Président Betty Weiss, Directrice des services 2 fév. 2006, au siège de la FSCF
La Ligue de l'enseignement	Toutes activités culturelles et artistiques : cinéma, formation et diffusion du spectacle vivant, lecture, conte, poésie, rencontres avec des auteurs, artistes en résidence... Egalement autres activités d'Education populaire	3 rue Récamier 75341 Paris Cedex 07 Tel 01 43 58 97 44 Fax 01 43 58 97 21 culturel.confederal@laligue.org www.laligue.org	Eric Favey, secrétaire national délégué à l'éducation la culture et la communication et Cyril Seassau, chargé de mission secteur culturel 3 janvier 2006, au siège de la Ligue

Territoires et Cinéma	Cinéma. Regroupent des collectivités territoriales, des élus et des salles de cinéma	19 rue de Sévigné 75004 Paris tel 01 43 20 29 29 Fax 01 43 20 52 55 villes.et.cinemas@wanadoo.fr www.cadecsif.asso.fr/cine.htm	Jacques Guénée, président délégué 4 jan. 2006, au siège de Territoires et Cinéma
UFF Union des Fanfares de France	Fanfares, batteries-fanfares et harmonies-fanfares	Les Dominicains BP 95 68502 Guebwiller cedex tel 03 89 74 30 30 Fax 03 89 74 75 09 uff@uff.cc www.uff.cc	Non rencontré. Questionnaire rendu par écrit

Annexe 2 : Modèle du questionnaire envoyé aux fédérations

QUESTIONNAIRE à l'attention des fédérations

Ce questionnaire est destiné à préparer notre entretien.

Vous pouvez d'ores et déjà répondre aux questions quantitatives et réfléchir aux questions qualitatives. Nous avons souhaité donner un cadre à cet entretien pour pouvoir plus facilement compiler les données. Cependant, chaque fédération ayant ses spécificités, vous pouvez adapter vos réponses de la façon qui vous paraîtra la plus aisée, si la grille de saisie vous paraît inadaptée ou trop détaillée.

Merci de nous fournir les statuts, les bilans moraux et les comptes de résultat des deux dernières années. Vous pouvez également nous apporter tout document utile à la connaissance et à la compréhension de votre fédération et des associations qui la composent (compte-rendu d'AG, publications ou revues, études déjà effectuées...)

Coordonnées

Nom de la fédération :

Contact : Nom : Prénom :

Fonction :

Adresse :

Téléphone : Fax :

Mél :

Site web :

Personnes ayant rempli ce questionnaire :

Personnes présentes lors de l'entretien (nom et fonction)

1.

2.

3.

4.

Construction

Année de création :

Bref historique de la fédération :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Objet statutaire de la fédération :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quelle a été son évolution statutaire ?

.....

.....

A-t-elle obtenu un label ou un agrément? Lequel ? Quand ?.....

.....

Organisation

La fédération a-t-elle un CA ? oui non Un bureau ? oui non.

De qui se composent-t-ils ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

La fédération a-t-elle des représentations régionales ? oui non

Liste :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quel est leur rôle ?

.....
.....

Quelles sont vos outils de communications ?

Fréquence des réunions de réseau :

Existe-t-il plusieurs commissions ? Lesquelles :

.....
.....

Avez-vous une revue une lettre d'information un site internet une newsletter

autre :

Adhérents

Nombre d'associations adhérentes :

Quelle a été l'évolution de ce nombre ?

Qui sont les adhérents ?

Existe-t-il différents types de membres ? oui non

Si oui, lesquels ?

Les personnes physiques peuvent-elles adhérer ? oui non

La fédération représente-elle l'ensemble des associations du domaine ? oui non

Si non, pouvez-vous évaluer sa représentativité :

Commentaire :

Est-elle présente dans l'ensemble des régions ? oui non

Commentaire :

Quelles sont les conditions pour devenir adhérent ?

w

Offrez-vous vos services à des associations ou personnes qui ne sont pas membres de la fédération ?

Si oui, à combien ?

Ressources humaines – salariés permanents

Nombre de salariés de la fédération :

Description :

1. Fonction
 - Année de création du poste :
 - Nb de personnes l'ayant occupé depuis sa création
 - CDD ou CDI ? Temps plein ou temps partiel ? H
 - Emploi aidé ? oui non. Préciser :
 - Mode de recrutement⁸¹ :
2. Fonction
 - Année de création du poste :
 - Nb de personnes l'ayant occupé depuis sa création
 - CDD ou CDI ? Temps plein ou temps partiel ? H
 - Emploi aidé ? oui non. Préciser :
 - Mode de recrutement :
3. Fonction
 - Année de création du poste :
 - Nb de personnes l'ayant occupé depuis sa création
 - CDD ou CDI ? Temps plein ou temps partiel ? H
 - Emploi aidé ? oui non. Préciser :
 - Mode de recrutement :
4. Fonction
 - Année de création du poste :
 - Nb de personnes l'ayant occupé depuis sa création
 - CDD ou CDI ? Temps plein ou temps partiel ? H
 - Emploi aidé ? oui non. Préciser :
 - Mode de recrutement :
5. Fonction
 - Année de création du poste :
 - Nb de personnes l'ayant occupé depuis sa création
 - CDD ou CDI ? Temps plein ou temps partiel ? H
 - Emploi aidé ? oui non. Préciser :
 - Mode de recrutement :

**A photocopier si le nombre de salariés est plus important
ou à renseigner par service pour les fédérations ayant un grand nombre de salariés**

⁸¹ Mode de recrutement : ancien bénévole / annonce dans le réseau / annonce ANPE/ autre (préciser)

Ressources humaines – intermittents / vacataires / saisonniers

Nombre d'intermittents (au niveau fédération) dont réguliers

Fonctions :

.....

.....

Nombre de vacataires / saisonniers

Fonctions :

.....

.....

Estimation en équivalents temps plein :

Ressources humaines – bénévoles

Nombre de bénévoles (au niveau fédération).....

..... dont réguliers :

..... fonctions :

.....

.....

Estimation en équivalents temps plein :

Ressources matérielles

Disposez-vous d'un local ? oui non.

Précisez :

.....

.....

.....

Disposez-vous d'autres ressources matérielles (parc de matériel, fonds documentaire, etc.) ?

.....

.....

.....

Éléments budgétaires

N'oubliez pas de fournir les comptes de résultat 2004-2005

	2003	2004	2005	Tendance future
Budget total				
Part recettes propres				
Part subventions				

Commentaire :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Réflexion sur l'utilité sociale

A quels besoins venant des associations répond la Fédération ?

.....
.....
.....
.....

Quelles sont les finalités de la fédération ?

.....
.....
.....

Quels sont ses objectifs ?.....

.....
.....
.....
.....
.....

Les objectifs / les finalités ont-ils évolué dans le temps ? oui non. Comment ?

.....
.....

Quelles sont ses principales activités de la fédération ?

1.
2.
3.
4.
5.
6.
7.
8.
9.
10.

Fiche activité

Remplir 1 fiche (2 pages) par activité ou type d'activités

Nom de l'activité.....

Descriptif sommaire

.....
.....
.....
.....

Quels moyens mettez-vous en œuvre pour cette activité ? :

..... Budget :

..... Autres moyens matériels :

.....
.....

..... Moyens humains :

.....
.....

..... Méthodes :

.....
.....

Quels objectifs sont visés ? Comment les mesurer ?

.....
.....
.....
.....
.....

Les résultats correspondent-ils aux objectifs ? oui non

Quels sont les écarts entre objectifs et les résultats ? Comment expliquer ces différences ?.....

.....
.....
.....
.....

Envisagez-vous des réajustements ? Lesquels ?

.....
.....

Quels sont les effets sur la personne ? le territoire ? la société plus généralement ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Votre réseau

Nous souhaitons avoir une vision globale du réseau, et vous demandons donc, lorsque vous en disposez, des informations cumulant tous vos membres.

	Fédération nationale Déjà renseigné ci-dessus	Fédérations régionales	Niveau local
Nombre d'associations fédérées			
Nombre total de bénévoles			
Nombre de bénévoles en équivalents temps plein			
Nombre total de salariés (préciser : CDD ou CDI, tps plein ou tps partiel, emplois aidés)			
Nombre total de personnes membres			
Estimation du nombre total de public touché (fréquentation...)			
Typologie du public			

	2003	2004	2005
Budget total			
Part recettes propres			
Part subventions			

Commentaire général sur votre réseau et son impact local :

.....

.....

Avez-vous fait une étude interne sur la fédération ? oui non

Si oui, lesquelles :

.....

.....

Nous allons ensuite prendre contact avec des fédérations régionales et des associations. Afin de nous aider à constituer un échantillon pertinent, pouvez vous nous faire quelques suggestions :

Fédérations régionales :

1.

Pourquoi ?

Ville et département : Tel :

.....

2.

Pourquoi ?

Ville et département : Tel :

Associations :

1.

Pourquoi ?

.....

Ville et département : Tel :

2.

Pourquoi ?

Ville et département : Tel :

3.

Pourquoi ?

Ville et département : Tel :

4.

Pourquoi ?

Nous souhaiterions également illustrer de manière vivante cette étude et réaliser des portraits. Avez-vous des personnes à nous recommander ?

.....

.....

.....

Relations avec la COFAC

Depuis combien de temps êtes-vous membre de la Cofac ?

Qu'attendez-vous de la Cofac ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelle est votre implication dans celle-ci ?

.....
.....
.....

Relations avec d'autres fédérations

Quels sont vos rapports avec d'autres fédérations ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Connaissez-vous d'autres fédérations présentes dans le même secteur d'activité ? Qu'est-ce qui vous différencie ? Quelles sont vos relations ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Relations avec les pouvoirs publics

Quelle est la nature de vos relations avec l'État et les collectivités territoriales ? (subvention, politique, apports en industrie ou en nature ?).....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Relations à l'international

Avez-vous des rapports avec des fédérations « équivalentes » étrangères ? Etes-vous membre d'une fédération internationale ?.....
.....
.....
.....
.....

Cette étude est financée en partie par le Crédit Coopératif

A ce titre, il désire que vous soient posées quelques questions ayant trait au domaine bancaire.

Merci de cocher la case suivante si :

..... vous souhaitez que ces données soient transmises de manière anonyme

Quel est le statut fiscal de votre association ? Exonérée de TVA, TP, IS fiscalisée

Votre association utilise-t-elle : un micro-ordinateur un accès à Internet

Votre association a-t-elle réalisé des investissements en 2004 ? oui non

Si oui, pour quel montant :

Votre association a-t-elle eu recours à un emprunt bancaire ? oui non

Votre association compte-t-elle réaliser des investissements dans les 3 prochaines années ? oui
..... non

Quels types de produits d'épargne et de placement votre association détient-elle ?

.....
.....

Quel est le montant total de vos placements et de votre épargne ?

Quels types de moyens de paiement utilisez-vous ?

.....
.....

Avez-vous des besoins ponctuels de trésorerie ? oui non

Comment sont-ils satisfaits ?

.....
.....

Votre association privilégie-t-elle :

la proximité de l'agence la bonne connaissance de votre secteur le bon relationnel

Votre association est-elle en attente de conseils ? oui non

Votre association est-elle sensible à l'implication d'une banque dans le secteur culturel ?

oui non

Les deux principaux points de satisfaction de votre association vis à vis de sa banque :

.....
.....

Les deux principales insatisfactions :

.....
.....

Annexe 3 : activités

Tableau 14 : Les activités des fédérations

Sigle	Réseau		Représentation auprès de l'Etat + coll. terr.	Formation		Diffusion		Services aux membres			Sauvegarde et renouvellement d'un patrimoine artistique et culturel	Organe syndical	Activité filialisée
	Information communication	Veille et travaux de fond		Rencontres colloques	Enseignement aux amateurs	Formation de formateurs ou encadrants	Événement	Vente	Interface SACD SACEM assurance	Conseil juridique + assistance expertise			
ACJ	1			1	1								Éditions (partitions)
CFBF	1	1	1	1	1	1		1			1		
CMF	1	1	1	1	1			1	1		1		
CNRA	1	1	1									1	
Enf & Musique	1	1	1	1	1	1					1		disques (distribution) disques et livres (édition)
FAMDT	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1		
FATP			1		1	1							
FEMS	1	1	1	1	1				1		1		
FFSAM	1	1	1										
FNASSEM	1	1	1			1			1				
FNCMR	1	1	1	1	1	1			1		1		
FNCTA	1	1	1	1	1	1			1		1		
FSCF	1	1	1	1	1	1			1				boutique
Ligue de l'enseignement terr. & cinémas UFF	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Totaux	14	8	13	14	10	9	2	5	6	1	7	1	

Annexe 4 : Les supports de communication

Tableau 15 : Supports de communication des fédérations

Sigle	Site internet	Revue	Régularité	Nb exemplaires	Nb abonnements	Lettre d'info	Newsletter	Nature autre
CNRA	oui	oui	hebdo	NC		oui	non	
FNASSEM	oui	oui	mensuel	500		non	oui	
CMF	oui	oui	bimensuel	6 000		oui	non	
CFBF	oui	oui	trimestriel	NC		oui	non	
FNCTA	oui	oui	trimestriel	25 000	18000	non oui, par activité, 2-3 n° /an	oui	
FSCF	oui	oui	trimestriel + 1 hors série	10 000	4500		non	
UFF	oui	oui	trimestriel	NC		non	non	CD démo lettre du président aux associations, 3 à 4 fois par an
FFSAM								écoute d'extraits par téléphone
Enfance et Musique	oui	oui	semestriel	4 500		non	non	
FNCMR	oui	oui	NC	15 000		non	non	
ACJ	oui	oui	NC	NC		non	oui	
La Ligue de l'enseignement	oui	oui	NC	20 000		oui	non	
FEMS	oui	oui	NC	45 000		oui	oui, une dizaine, thématiques	
FAMDT	oui	publications ponctuelles		NC		oui	non	carte réseau
Territoires et Cinéma	oui	non				non	oui	
FATP	oui	non				non	non	
TOTAL partiel	non	non		126 000		non	non	

Annexe 5 : Les commissions des fédérations

Tableau 16 : Les commissions des fédérations

Sigle	Gestion de la fédération, animation réseau, réflexion de fond	Activités	Pédagogie, formation, diplômes	Sauvegarde, renouvellement diffusion d'un patrimoine artistique et culturel
ACJ	1	1	1	0
CFBF	3	1	1	0
CMF	0	2	1	0
CNRA	0	0	0	0
Enfance et musique	2	3	1	0
FAMDT	0	1	1	3
FATP	0	0	0	0
FEMS	2	0	0	2
FFSAM	0	0	0	0
FNASSEM	0	0	0	0
FNCMR	2	2	1	0
FNCTA	4	0	1	0
FSCF	3	6 ⁸²	1	0
La Ligue de l'enseignement	0	3	1	0
Territoires et Cinéma	0	0	0	0
UFF	0	1	0	1
Totaux	13	19	9	6

⁸² 6 commissions culturelles sur les 25 commissions par activités de la FSCF.

Tableau 17 : Nature des commissions

Sigle	Nb commissions	Nature commissions
À cœur joie	6	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil des Régions - Conseil Musical - Commission Enfants - Commission Jeunes - Commission Formation - Commission Temps Libre
CFBF	4	<ul style="list-style-type: none"> - Commission administrative (Bureau élargi à des compétences extérieures) - Commission « communication » - Commission technique chargée de « l'action musicale et de la formation » - Commission chargée de la « vie des fédérations »
CMF	60	<ul style="list-style-type: none"> - 14 commissions par type de formation ou de répertoire (Orchestre d'harmonie, batteries-fanfars, orchestres de fanfare, chorales, big bands, brass bands, plectres, musique de chambre, orchestres symphoniques, classes d'orchestre, orchestres d'accordéons, musiques amplifiées, DADSM, musique traditionnelle) - 43 commissions par instrument - Formation musicale et instrumentale - Musique à l'école - Communication
CNRA	0	
Enfance et Musique	6	<ul style="list-style-type: none"> - groupes de réflexion avec psy : intervention en milieu d'exclusion et souffrance/ action à l'hôpital - groupe de réflexion interne avec une thématique à chaque fois - réseau relais 2 à 3 par an - groupe de réflexion théorique - schémas départementaux
FAMDT	5	<ul style="list-style-type: none"> - Formation - Documentation - Création-Diffusion - Danse - Comité éditorial Modal
FATP	0	
FEMS	groupes de travail (nombre et sujets variables) en 2005 : 5	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des publications - Réflexion sur l'évolution de l'écomuséologie - Refonte du projet fédératif (grandes orientations politiques sont repensées tous les 6 ans) - Tourisme - Journées d'étude à l'occasion du Centenaire du Musée Dauphinois
FFSAM	0	
FNASSEM	0	
FNCMR	5	<ul style="list-style-type: none"> - comité de pilotage à l'action pédagogique et au développement - commission Milieu scolaire, périscolaire et extrascolaire - commission CAEM - commission Petite enfance - commission Milieu spécialisé - revue
FNCTA	Groupes de travail : 6, au moins	<ul style="list-style-type: none"> - communication interne - communication externe - formation - activités nationales - etc

Sigle	Nb commissions	Nature commissions
FSCF	32	<ul style="list-style-type: none"> - 3 commissions (transversales): Finances / Formation / Juridique - 4 commissions de coordination: artistique et culturelle / sportive / CVL loisirs tourisme / gymnique - 25 commissions d'activité, dont 5 culturelles: danse / théâtre / musique / chant choral / arts plastiques. En projet: arts du cirque
La Ligue de l'enseignement	9 comité nationaux, dont 1 dédié à la culture. 30 groupes de travail, dont au moins 4 sur la culture	<ul style="list-style-type: none"> - pratiques amateurs - cinéma - lecture/écriture - séjours musicaux...
Territoires et Cinéma	0	
UFF	2	1 commission musicale + 1 pour le centenaire

Annexe 6 : Les emplois de formateurs

Tableau 18 : Les formateurs dans les fédérations

Sigle	Nb emplois formateurs
ACJ	
CFBF	2
CMF	20
CNRA	
Enfance et musique	10
FAMDT	
FATP	
FEMS	
FFSAM	
FNASSEM	
FNCMR	260
FNCTA	
FSCF	3
La Ligue de l'enseignement	
Territoires et Cinéma	
UFF	100
Total	395

Annexe 7 : Le réseau

Tableau 19 : Le réseau des fédérations

	Associations	Autres structures utilisatrices	Adhérents et assimilés	Estimation du public touché	Représentativité estimée dans le secteur
AJC	500 chorales	2000 chorales	15 000	500 000	
CFBF	150 batteries-fanfars	400 à 500 batteries-fanfars	6000	900 000	25 % des batteries-fanfars
CMF	6000 sociétés musicales	NC	700 000	1 000 000	70 % (90 % des sociétés musicales)
CNRA	245 radios	0	NC		
Enfance et Musique	0	15 000	NC	1 000 000	Toutes les structures de la petite enfance soit 15 000
FATP	18	0	4 000	60 000	
FAMDT	68 ⁸³	NC	NC	NC	
FEMS	140 écomusées (dont 75 non associatifs)	NC	0	4 000 000	12 % des écomusées et musées de société
FFSAM	290	0	150 000	222 000	
FNASSEM	400	NC	NC	200 000	
FNCMR	45 (dont quelques CAEM non asso)	500	130 000	113 800	Seule structure fédérant au niveau national les activités des musiciens intervenants. D'autres associations interviennent sur des territoires limités (Musicoliers au niveau de l'Ile de France, Les Dauphins...).
FNCTA	1500	NC	18 000	700 000	
FSCF (branche culture uniquement)	900	0	80 000	NC	
Ligue de l'enseignement	NC	NC	NC	NC	
Territoires et cinéma	250 salles de cinéma et collectivités	0	0	NC	
UFF	519 fanfars	0	50 000	1 000 000	
Totaux	11 025	18 000	1 153 000	9 695 800	

⁸³ 68 est le nombre exact de membres. Il comprend les Centres de Musique Traditionnels en Région qui ont également des associations membres (avec la même complexité de décomptes explicité ci-dessus). Ce nombre pourrait sans doute être multiplié par 5, mais la fédération ne possède pas les éléments exacts.

Annexe 8 : Ressources humaines

Tableau 20 : Les permanents des fédérations

Sigle	Nb sal	Ancien- neté poste	Turn over ⁸⁴	durée en poste	CDI	CDD	Tps plein	Tps partiel	hor. hebdo	ETP ⁸⁵	Emploi aidé	type aide
Salarié ACJ 1	1	56	7	8,0	1	0	1	0	35	1	0	
Salarié ACJ 2	1	46	3	15,3	1	0	1	0	35	1	0	
Salarié ACJ 3	1	26	3	8,7	1	0	0	1	17,5	0,5	0	
Salarié ACJ 4	1	46	3	15,3	1	0	1	0	35	1	0	
Salarié ACJ 5	1	46	3	15,3	1	0	1	0	35	1	0	
Salarié ACJ 6	1	nc	nc	nc	1	0	nc	nc	nc	nc	nc	
Salarié ACJ 7	1	nc	nc	nc	1	0	nc	nc	nc	nc	nc	
Salarié ACJ 8	1	nc	nc	nc	1	0	nc	nc	nc	nc	nc	
TOTAL / MOY ACJ	8	44	4	12,5	8	0	4	1	31,5	4,5	0	
CFBF	1	17	1	17,0	1	0	1	0	35	1	0	
Salarié CMF 1	1	11	1	11,0	1	0	1	0	35	1	1	FONJEP
Salarié CMF 2	1	6	1	6,0	1	0	1	0	35	1	1	FONJEP
Salarié CMF 3	1	20	4	5,0	1	0	1	0	35	1	0	
Salarié CMF 4	1	104	nc	nc	1	0	1	0	35	1	0	
Salarié CMF 5	1	5	2	2,5	1	0	1	0	35	1	0	
Salarié CMF 6	1	1	1	1,0	1	0	0	1	22	0,6	0	emploi- jeune
Salarié CMF 7	1	6	2	3,0	1	0	1	0	35	1	1	
TOTAL / MOY CMF	7	22	2	4,8	7	0	6	1	33,1	6,6	3	
CNRA	0											
Salarié EM 1	1	23	1	23,0	1	0	0	1	21	0,6	0	
Salarié EM 2	1	21	2	10,5	1	0	0	1	32	0,9	0	
Salarié EM 3	1	17	2	8,5	1	0	0	1	28	0,8	0	
Salarié EM 4	1	17	2	8,5	1	0	0	1	28	0,8	0	
Salarié EM 5	1	12	3	4,0	1	0	nc	nc	nc	nc	nc	
Salarié EM 6	1	8	3	2,7	1	0	nc	nc	nc	nc	nc	
Salarié EM 7	1	6	1	6,0	1	0	nc	nc	nc	nc	nc	
Salarié EM 8	1	nc	nc	nc	1	0	nc	nc	nc	nc	nc	
Salarié EM 9	1	9	1	9,0	1	0	nc	nc	nc	nc	nc	
TOTAL / MOY Enf & Mus	9	14,1	1,9	9,0	9	0	0	4	27,3	3,1	0	
Salarié FAMDT 1	1	21	2	10,5	1	0	1	0	35	1	0	
Salarié FAMDT 2	1	16	2	8,0	1	0	1	0	35	1	0	
Salarié FAMDT 3	1	5	1	5,0	1	0	0	1	28	0,8	0	
Salarié FAMDT 4	1	8	1	8,0	1	0	1	0	35	1	1	emploi- jeune
Salarié FAMDT 5	1	11	1	11,0	1	0	0	1	12	0,3	0	
TOTAL / MOY FAMDT	5	12,2	1,4	8,5	5	0	3	2	29,0	4,1	1	
FATP	0											
Salarié FEMS 1	1	14	2	7,0	1	0	1	0	35	1	0	
Salarié FEMS 2	1	9	2	4,5	1	0	1	0	35	1	0	
Salarié FEMS 3	1	8	2	4,0	1	0	1	0	35	1	1	emploi- jeune
TOTAL / MOY FEMS	3	10,3	2,0	5,2	3	0	3	0	35,0	3	1	
FFSAM	1	6	1	6,0	1		1	0	35	1	1	emploi- jeune
Salarié FNASSEM 1	1	3	3	1,0	1	0	1	0	35	1	1	emploi- jeune
Salarié FNASSEM 2	1	7	1	7,0	1	0	0	1	32	0,9	1	emploi- jeune
TOTAL / MOY FNASSEM	2	5,0	2,0	4,0	2	0	1	1	33,5	1,9	2	

⁸⁴ Turn-over : nombre de personnes ayant occupé le poste depuis sa création.

⁸⁵ Equivalent temps plein

Sigle	Nb sal	Ancien- neté poste	Turn over	durée en poste	CDI	CDD	Tps plein	Tps par- tiel	hor. hebdo	ETP	Emploi aidé	type aide
FNCMR administratifs (siège)	8	nc	nc	nc	5	3	8	0	35	8	4	mise à dispo Educ Nat, 2 emploi- jeune, 1 CAE
FNCMR salariés des centres	40	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	
FNCMR intervenant	260	nc	nc	nc	241	19	nc	nc	nc	127	nc	
TOTAL / MOY FNCMR	308				246	22	8	0		135	4	0
Salarié FNCTA 1	1	32	6	5,3	1	0	1	0	35	1	1	FONJEP FONJEP
Salarié FNCTA 2	1	30	1	30,0	1	0	1	0	35	1	1	
Salarié FNCTA 3	1	6	1	6,0	1	0	1	0	35	1	1	FONJEP
Salarié FNCTA 4	1	8	7	1,1	0	1	0	1	20	0,6	0	FONJEP
Salarié FNCTA 5	1	2	2	1,0	1	0	1	0	35	1	1	
Salarié FNCTA 6	1	11	1	11,0	1	0	0	1	3	0,1	0	
Salarié FNCTA 7	1	2	1	2,0	1	0	0	1	7,69	0,2	0	
TOTAL / MOY FNCTA	7	13,0	2,7	8,1	6	1	4	3	24,4	4,9	4	
Salarié FSCF 1	1	108	nc	nc	1	0	1	0	35	1	0	emploi- jeune
Salarié FSCF 2	1	nc	nc	nc	1	0	1	0	35	1	0	
Salarié FSCF 3	1	nc	nc	nc	1	0	1	0	35	1	0	
Salarié FSCF 4	1	nc	nc	nc	1	0	1	0	35	1	0	
Salarié FSCF 5	1	nc	nc	nc	1	0	1	0	35	1	1	
Salarié FSCF 6	1	nc	nc	nc	1	0	1	0	35	1	0	
Salarié FSCF 7	1	nc	nc	nc	1	0	1	0	35	1	0	
Salarié FSCF 8	1	nc	nc	nc	1	0	1	0	35	1	0	
Salarié FSCF 9	1	nc	nc	nc	1	0	1	0	35	1	0	
Salarié FSCF 10	1	nc	nc	nc	1	0	1	0	35	1	1	
Salarié FSCF 11	1	nc	nc	nc	1	0	1	0	35	1	0	
Salarié FSCF 12	1	nc	nc	nc	1	0	1	0	35	1	0	
Salarié FSCF 13	1	nc	nc	nc	1	0	1	0	35	1	1	
Salarié FSCF 14	1	nc	nc	nc	1	0	1	0	35	1	1	
Salarié FSCF 15	1	nc	nc	nc	1	0	1	0	35	1	1	
Salarié FSCF 16	1	nc	nc	nc	1	0	0	1	17,5	0,5	0	
Salarié FSCF 17	1	nc	nc	nc	1	0	1	0	35	1	0	
Salarié FSCF 18	1	nc	nc	nc	1	0	1	0	35	1	0	
Salarié FSCF 19	1	nc	nc	nc	1	0	1	0	35	1	0	
Salarié FSCF 20	1	nc	nc	nc	1	0	1	0	35	1	0	
Salarié FSCF 21	1	nc	nc	nc	1	0	1	0	35	1	0	
Salarié FSCF 22	1	nc	nc	nc	1	0	1	0	35	1	0	
Salarié FSCF 23	1	nc	nc	nc	1	0	1	0	35	1	0	
Salarié FSCF 24	1	nc	nc	nc	1	0	1	0	35	1	0	
TOTAL / MOY FSCF⁸⁶	24				24	0	23	1	34,3	23,5	5	
Salarié TC 1	1	5	1	5,0	1	0	1	0	35	1	1	emploi- jeune
Salarié TC 2	1	19	nc	nc	1	0	1	0	35	1	0	
TOTAL / MOY Terr & Ciné	2	12,0	1,0	5,0	2	0	2	0	35,0	2	1	
Salarié UFF 1	1	8	2	4,0	1	0	0	1	28	0,8	1	FONJEP emploi- jeune
Salarié UFF 2	1	7	1	7,0	1	0	1	0	35	1	1	
TOTAL / MOY UFF	2	7,5	1,5	5,5	2	0	1	1	31,5	1,8	2	
Total	379				316	23	57	14		192	25	
Moyenne	25	14,8	1,8	7,8					32,0			

La Ligue de l'enseignement	180											
-------------------------------	-----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

⁸⁶ Aucun salarié ne travaille exclusivement sur le secteur culturel

Tableau 21 : Intermittents et vacataires

	Intermittents du spectacle			Vacataires / saisonniers		
	Nombre	dont réguliers	Fonctions	Nombre	dont réguliers	Fonctions
ACJ	20	0	Techniciens pour les Chorales (tous les 3 ans)	5	0	divers
CFBF	5	2	chargés de cours pour stages de formation de cadres	0	0	
CMF	0	0		20	nc	accompagnateurs piano pour concours, encadrant et formateurs stages, jurys concours
CNRA	0	0		0	0	
Enfance et Musique	30	10	1 chargée de diff/ musiciens formateurs/ artistes spectacle	0	0	
FAMDT	80	nc	63 artistes, 17 techniciens, pour 0,9 ETP	0	0	
FATP	0	0		0	0	
FEMS	0	0		0	0	
FFSAM	0	0		0	0	
FNASSEM	0	0		0	0	
FNCMR	occa-sionnel			48	nc	
FNCTA	1	1	technicien son et lumière	3	3	personnel de service
FSCF ⁸⁷	3	nc	formateurs	33	nc	formateurs
Territoires et Cinéma	0	0		0	0	
UFF	0	0		50 à 100	3 à 6	animateurs intervenants pour stages de formation
Total	139	13		159 à 209		

La Ligue de l'enseignement	20	0	pour Spectacles en recommandé et Salon de l'Education	2 800		séjours de vacances et formation
----------------------------	----	---	---	-------	--	----------------------------------

⁸⁷ Chiffres concernant exclusivement le domaine culturel

Annexe 9 : Données budgétaires

Tableau 22 : Données budgétaires

Sigle	2 003						2 004						2 005						Evol- ution MCC	Evol- ution subs	Evol- ution budget					
	budget total	subventions		subvention MCC		subvention MJ&S		budget total	subventions		subvention MCC		subvention MJ&S		budget total	subventions		subvention MCC				subvention MJ&S				
		montant	%	mon- tant	%	mon- tant	%		mon- tant	%	mon- tant	%	mon- tant	%		mon- tant	%	mon- tant				%	mon- tant	%	mon- tant	%
FNCMR	6 066 529	242 661	4%	45 000	1%	42 000	1%	6 234 633	249 385	4%	45 000	1%	37 000	1%	nc	nc	nc	45 000	nc	nc	30 000	nc	+3%	+3%	0%	
FSCF	2 442 533	566 381	23%	22 867	1%	476 225	19%	2 403 838	619 124	26%	22 900	1%	500 500	21%	2 572 401	615 985	24%	22 900	1%	520 305	20%	520 305	20%	+5%	+9%	0%
ACJ	1 279 800	197 227	15%	88 000	7%	51 210	4%	2 716 661	291 450	11%	88 000	3%	51 900	2%	1 471 000	175 000	12%	nc	nc	nc	nc	nc	+15%	-11%	0%	
Enf & Mus	1 002 564	591 513	59%	nc	nc	nc	nc	958 341	266 890	28%	130 000	14%	20 000	2%	nc	nc	nc	130 000	nc	2 000	nc	2 000	-4%	+10%	nc	
CMF	683 500	184 545	27%	nc	nc	nc	nc	729 000	204 120	28%	140 000	19%	12 000	2%	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	+7%	+11%	nc	
FAMDT	931 000	641 082	69%	273 000	29%	13 500	1%	425 665	304 500	72%	251 547	59%	13 500	3%	505 755	299 500	59%	251 547	50%	13 500	3%	13 500	-46%	-53%	-8%	
FNCTA Terr & Ciné	442 722	97 658	22%	58 000	13%	14 202	3%	445 252	102 408	23%	58 000	13%	14 160	3%	417 500	99 000	24%	58 000	14%	15 000	4%	15 000	-6%	+5%	0%	
FEMS	280 000	207 200	74%	29 000	10%	nc	nc	315 995	120 176	38%	0	0%	5 600	2%	310 200	135 500	44%	0	0%	10 000	3%	10 000	-2%	+13%	nc	
CFBF	130 667	72 327	55%	50 000	38%	7 000	5%	109 221	72 315	66%	39 750	36%	5 250	5%	97 241	65 360	67%	56 000	58%	7 000	7%	7 000	-26%	-10%	+12%	
FNASSEM	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	93 000	23 250	25%	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	
FFSAM	73 700	19 400	26%	8 000	11%	0	0%	55 400	18 600	34%	8 000	14%	0	0%	59 125	19 900	34%	10 000	17%	0	0%	0	-20%	+3%	+25%	
CNRA	30 000	0	0%	0	0%	0	0%	45 000	0	0%	0	0%	0	0%	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	50%	nc	nc	
FATP	59 490	30 935	52%	31 000	52%	0	0%	38 650	33 239	86%	31 000	80%	0	0%	2 487	0	0%	0	0%	0	0%	0	-96%	-100%	-100%	
La Ligue	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	
UFF	nc	nc	nc	nc	28%	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	

Annexe 10 : Liste des associations enquêtées

Association enquêtée	Informateur	Ville	Association ou fédération régionale / départementale	Membre de
A cœur joie du Lyonnais	Jean-Pierre Devin, président	Lyon (69)	fédération régionale	A Cœur Joie
ADCMR 23	Antoine Espona, président	Guéret (23)	fédération départementale	FNCMR - Musicités
Amis du théâtre populaire - Georges Baelde	Josette Marteau, présidente	Poitiers (86)	association	FATP
Association de promotion du musée des beaux arts de Tourcoing	Marcel Bencik, Président	Tourcoing (59)	association	FFSAM
ATP Carcassonne	Joël Morette, administrateur	Carcassonne (11)	association	FATP
Batterie-fanfare de Compiègne	Lionel Rivière, professeur de musique	Compiègne (60)	association	CFBF, CMF
Batterie-fanfare d'Étrepigny-Ranchot	Gilles Paul, directeur musical	Étrepigny et Ranchot (39)	association	CFBF, CMF
CAEM Sud + ADCMR	Marie-Christine Wibaut, coordinatrice départementale	Boucau (64)	association + fédération départementale	FNCMR - Musicités
Centre de vacances La Fontaine de l'Ours	Jean Luc Bourel, directeur	Auzet (04)	association	FNCMR - Musicités
Chorale Cantalud	Catherine Linel, chef de chœur	Ludre (54)	association	ACJ
Cinéma Le Rex	Bertrand Charlou, directeur	Tonneins (47)	association	Territoires et Cinéma
Comité départemental de l'Ardèche	Yves Goutte, président	Saint Marcel d'Ardèche (07)	fédération départementale	FNCTA
Comité George Sand (+ Grenier à sons)	Guillaume Taillebourg, coordinateur	La Châtre (18)	associations	FAMDT
Démons et merveilles	Mme Suzy Dupont, vice présidente FNCTA Ile de France	Paris (75)	association	FNCTA
Ecomusée avesnois	Marc Gougéard, Directeur général	Fourmies (59)	association	FEMS, la Ligue de l'enseignement

Association enquêtée	Informateur	Ville	Association ou fédération régionale / départementale	Membre de
Ecomusée de la Roudoule	Ange Maurin, président	Puget-Rostang (06)	association	FEMS
Festival Prototypes Associés	Lucia Anglade, adhérente	Paris (75)	association	Territoires et Cinéma
FRALA Fédération des radios associatives du Limousin Auvergne	Jean-François Biardeaud, président	Limoges (87)	fédération régionale	CNRA
Le Nouveau pavillon	Sylvain Girault, Président	Bouguenais (44)	association	FAMDT
Les Amis du Musée Fabre	Gaby Pallarès, présidente	Montpellier (34)	association	FFSAM
Les Brayauds	Didier Champion, président	Saint-Bonnet Près Riom (63)	association	FAMDT
Ligue Bourgogne FSCF	Lucien Teillard, président	Macon (01)	fédération régionale	FSCF
Radio CLAPAS +FRANC Languedoc Roussillon	Jean-Paul Gambier, vice président	Montpellier (34)	association + fédération régionale	CNRA
Radio FMR	Philippe Frézières, trésorier	Toulouse (31)	association + fédération régionale	CNRA
Radio Terre marine + FRANC PC	Claude Palmer, journaliste bénévole et président de la fédération régionale	Rochefort (17)	association + fédération régionale	CNRA
Théâtre des quatre saisons	Guy-Michel Carbou, metteur en scène, trésorier	Narbonne (11)	association	FNCTA
UPCP (Union Poitou-Charentes Patrimoine) + APAT : Association pour la protection du paysage, de l'architecture et du tourisme en Poitou-Charentes)	Jacques Dayde, président	Poitiers (86)	fédération régionale + association	FNASSEM

Annexe 11 : Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1 : Impact des activités d'animation de réseau	60
Tableau 2 : Impact des activités de représentation	61
Tableau 3: Impact des activités d'enseignement aux amateurs	62
Tableau 4 : Impact des activités de formation des encadrants	63
Tableau 5 : Impact des activités de diffusion	64
Tableau 6 : Impact des activités de services	65
Tableau 7 : Impact des activités de sauvegarde et renouvellement du patrimoine....	66
Tableau 8 : Salariés dans les réseaux des fédérations	73
Tableau 9 : Bénévolat.....	74
Tableau 10 : Ratios bénévoles / salariés, et adhérents et assimilés / bénévoles.....	75
Tableau 11 : Budget des fédérations	77
Tableau 12 : Les agréments des fédérations	83
Tableau 13 : Les conventions des fédérations	84
Tableau 14 : Les activités des fédérations	153
Tableau 15 : Supports de communication des fédérations.....	154
Tableau 16 : Les commissions des fédérations.....	155
Tableau 17 : Nature des commissions	156
Tableau 18 : Les formateurs dans les fédérations.....	158
Tableau 19 : Le réseau des fédérations.....	159
Tableau 20 : Les permanents des fédérations	160
Tableau 21 : Intermittents et vacataires	162
Tableau 22 : Données budgétaires	163
Graphique 1 : Répartition des effectifs.....	72
Graphique 2 : Budget des fédérations	78
Graphique 3 : «Petits budgets» et subventions.....	79
Graphique 4 : Budgets «moyens» et subventions	80
Graphique 5 : «Gros budget» et subventions	81

Annexe 12 : Glossaire des sigles et abréviations utilisés

CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CNAJEP	Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire
CNAR Culture	Centre national d'appui et de ressources pour la filière culture
CNVA	Conseil national de la vie associative
COFAC	Coordination des fédérations et associations de culture et de communication
CPCA	Conférence permanente des coordinations associatives
DDTEFP	Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
DE	Diplôme d'Etat
DEP	Département des études et prospectives (du ministère de la Culture et de la Communication)
DESS	Diplôme d'enseignement supérieur spécialisé
DIES	Délégation interministérielle à l'innovation et à l'économie sociale
DMDTS	Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (du ministère de la Culture et de la Communication)
ETP	Equivalent temps plein
ESS	Economie sociale et solidaire
Fedurok	Fédération de lieux de musiques amplifiées / actuelles
FRAC	Fonds régional d'art contemporain
GEMAP	Groupement des entrepreneurs des musiques actuelles et populaires
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
MIRE	Mission d'information régionale sur l'exclusion
NSEJ	Nouveaux services emplois jeunes
ODAC	Office départemental d'action culturelle
OPALE	Organisation pour projets artistiques d'entreprises alternatives (Culture & Proximité)
<i>op. cit.</i>	déjà cité
SACD	Société des auteurs et compositeurs dramatiques
SACEM	Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique
SCIC	Société coopérative d'intérêt collectif

Bibliographie

La COFAC

- BERTHIER, Robert
2003 *Les relations entre les associations culturelles membres de la COFAC et le Ministère de la culture.* document interne, 102 pages
- COFAC
2004 Plaquette de présentation. 4 pages
- THAVARD, Claire
2001 *Les relations entre les associations culturelles et les collectivités territoriales : rapport de l'étude réalisée auprès des associations membres de la COFAC.* COORDINATION DES FEDERATIONS ET ASSOCIATIONS CULTURELLES (COFAC), 28 pages

Le champ culturel

- ANGOSTO Patrice
1997 *La mission de service public d'un équipement culturel*, in La Lettre Culture et Proximité n° 5, 4 pages
- BEYAERT I., BRAEM Y., BUISINE M.-H., HUCY F., LAMARDELLE K., PÉPIN F.
2002 *Pour un système d'évaluation pérenne des actions de développement culturel : étude des « externalités positives » sur les publics et territoires du projet +2Bass de l'association RIF.* RIF - Caisse des dépôts et consignations, 192 pages
- COLIN Bruno
1998 *Action culturelle dans les quartiers : enjeux et méthodes.* Culture et proximité, Paris, Hors série
- 2005 *Grille d'analyse d'une association culturelle.* OPALE-Culture et Proximité, 12 pages
- DAVIDIAN Ani, ELIARD Stéphane et DE MONTAIGNAC Alexandre
1999 « Entre l'art et la citoyenneté : la position des Ministères, ou l'action au risque de la définition ». Actes électroniques des Jeudis de la Sorbonne 1999 : *Arts et citoyenneté*
- DEP (DÉPARTEMENT DES ETUDES ET PROSPECTIVES), MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
2005 *Mini chiffres clés. Statistiques de la culture.*
- 1996 *Les activités artistiques amateurs*, Développement culturel N°109, mars, 8 pages
- DMDTS (DIRECTION DE LA MUSIQUE, DE LA DANSE, DU THÉÂTRE ET DES SPECTACLES), MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
2005 *Avant projet de loi sur la pratique amateur dans le spectacle vivant*, version de juin, 3 pages
- DUMARTIN Sylvie et FEBVRE Michèle
2004 *Loisirs culturels 1999-2002. Indicateurs sociaux annuels.* INSEE 36 pages
- FEDUROK,
2001 *Réflexion et positionnement quant à l'amateur*, 3 pages
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
1953 *Décret n° 53-1253 du 19 décembre relatif à l'organisation des spectacles amateurs et leurs rapports avec les entreprises de spectacles professionnelles*
- MOULINIER Pierre (dir.)
2001 *Les Associations dans la vie et la politique culturelle. Regards croisés.* Ministère de la Culture et de la Communication, DEP, 139 pages
- OPALE
2005 *Les fédérations du CNAR Culture et les modes de représentation du monde associatif*, 31 pages

- RIPON Romuald
 1996 *Le poids économique des activités artistiques amateurs*. Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études et de la prospective, 126 pages
 1997 *Les activités artistiques amateur dans le cadre associatif. Le rôle des fédérations et des associations nationales*. Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études et de la prospective, 122 pages
- SOULIER Christophe
 2001 *A la recherche de l'utilité sociale : étude sur la compagnie ParOles*, document diffusé par Opale, 55 pages

La vie associative

- CONSEIL NATIONAL DE LA VIE ASSOCIATIVE
 2001 *Le CNVA au service de la liberté d'association*. La Documentation française, 169 pages
- DECOOL Jean-Pierre
 2005 *Des associations, en général...vers une éthique sociétale*. Rapport au Premier ministre, Mission parlementaire auprès de Jean-François Lamour, Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, mai, 111 pages
- FEBVRE Michèle ET MULLER Lara
 2003 « Une personne sur deux est membre d'une association en 2002 », in *INSEE Première* n° 920, septembre 2003, 4 pages
- LAMOUR Jean-François
 2005 *Discours de présentation du projet de loi sur le volontariat associatif et l'engagement éducatif*. Site internet du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative
- PROUTEAU, Lionel ET WOLFF François-Charles
 2004 a. « Donner son temps : les bénévoles dans la vie associative », in *Economie et statistique* n° 372, INSEE, 38 pages
 b. « Le travail bénévole : un essai de quantification et de valorisation », in *Economie et statistique* n° 373, INSEE, 24 pages
- TRAUTMANN Catherine
 1998 *Charte des missions de service public pour le spectacle*

Intérêt général, utilité sociale, évaluation dans l'économie sociale et solidaire

- CELAVAR
 2002 « Comment mettre en évidence l'utilité sociale d'une action ? », in *La pérennisation des activités dans les associations de développement local, guide méthodologique*, 14 pages
- CHEVALLIER Jacques
 2002 *Science administrative*. P.U.F, collection Thémis, Paris
- COLLÈGE COOPÉRATIF - TREMPIN, PARODI Maurice, ROUSTANG Guy ET MICHEAU Jean (dir.)
L'utilité sociale dans dix champs d'activité de l'économie solidaire en Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'ÉVALUATION
 1996 *Petit guide de l'évaluation des politiques publiques*. La Documentation française
- COUSQUER Yves ET TROSA S.
 2000 *L'évaluation au service de l'avenir. Rapport annuel 1999 du Comité National de l'Évaluation*. Paris. La Documentation française. 216 pages
- DIES (DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE)
 2000 *Guide de l'évaluation. Conventions pluriannuelles d'objectif entre l'État et les*

- associations*. 31 pages
- DUCLOS Hélène & JOVIGNOT Hélène
2001 a. « Comment évaluer son utilité sociale ? Bilan d'une expérimentation associative », *Dossiers pour notre temps* n°98, juillet-septembre. Réseau Culture et promotion, 40 pages
b. « Comment évaluer son utilité sociale ? Boîte à idées », *Dossiers pour notre temps* n°98 bis, juillet-septembre. Réseau Culture et promotion, 40 p.
c. « Eclairages sur l'évaluation de l'utilité sociale des associations ». *Dossiers pour notre temps* n°99, octobre-décembre. Réseau Culture et promotion, 40 pages
- EHESS, LASMAS, GREE
2004 *De l'intérêt général à l'utilité sociale ? La reconfiguration de l'action publique entre Etat, associations et participation citoyenne*. Appel à communication pour la Journée d'étude du 12 janvier 2005.
- FORRIÈRE, Justine
2003 *L'évaluation de l'utilité sociale. Une bibliographie raisonnée*. Agence de valorisation des initiatives socio-économiques. 58 pages
- GADREY, Jean
2002 *Les bénéfiques collectifs des activités de l'économie sociale et solidaire : une proposition de typologie et une réflexion sur le concept d'externalités*. Séminaire « Utilité sociale et bénéfiques collectifs de l'économie sociale et solidaire », DIES, 14 pages
2004 *L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire. Une mise en perspective sur la base de travaux récents*. Rapport de synthèse pour la DIES et la MIRE (programme de recherche « L'économie sociale et solidaire en région »), 136 pages
2005 *Identification et mesure de l'utilité sociale de l'économie sociale et solidaire*. Séminaire de l'IES (Institut d'Economie Sociale), 10 fév. 05, 18 pages
- GOSSET Jean-Claude
Les critères d'appréciation de l'utilité sociale : une expérimentation sur le territoire du Hainaut-Cambrésis. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité - Mission Recherche - Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire - DIES
- GUILLOIS Thierry
1998 *Revue de droit fiscal*
- LIEVRE, Pascal
115 p. *Evaluer une action sociale - politiques et interventions sociales* - éditions ENSP
- LAPIETZ, Alain
1999 *Rapport sur l'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale* - Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, 87 p.
- MOULINIER Pierre
1989 *L'évaluation au service des politiques culturelles locales*. La Documentation française
- PREVOT, Hubert
n.d. *Mission interne « Associations d'intérêt général »* Ministère de l'Emploi et de la Solidarité. 2 pages
- RICHEZ-BATTESTI, Nadine
2005 *Evaluer la production associative par les pouvoirs publics : du contrôle à la coproduction des critères ?* Journée d'études sur l'utilité sociale EHESS Paris
- VIVERET, Patrick
2001 *Reconsidérer la richesse. Rapport d'étape de la mission « nouveaux facteurs de richesses »* au Secrétaire d'Etat à l'économie solidaire

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont pris le temps de répondre à nos questions, et qui ont si bien su nous transmettre leur enthousiasme !

Crédits photographiques :

FAMDT / Bastien Clochard / Daniel Ulmer, Atelier-musée du chapeau

Cofac

22 rue Oberkampf - 75011 Paris
01 43 55 60 63 - co.fac@wanadoo.fr
www.cofac.asso.fr

Réalisation :



16 rue Blaise Pascal - 79200 Parthenay
05 49 95 03 27 - belokane@cc-parthenay.fr
www.belokane.org